

Emile Picot

DES PRINCIPES
DE
L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE
ET DES
MOYENS D'ARRIVER A UNE ORTHOGRAPHE RATIONNELLE
ET
A UNE ÉCRITURE UNIVERSELLE

PARIS. — A. PARENT, IMP. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
31, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 31

25797

DES PRINCIPES

DE

L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE

ET DES

MOYENS D'ARRIVER A UNE ORTHOGRAPHE RATIONNELLE

ET

A UNE ÉCRITURE UNIVERSELLE

PAR

Paul JOZON,

Docteur en droit,
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

BIBLIOTHEQUE
GRENOBLE
UNIVERSITAIRE

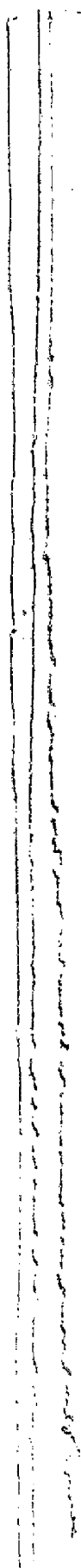
PARIS

LIBRAIRIE GERMER-BAILLIÈRE et C^{ie}

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

—
1877

Accusé
1877



DES PRINCIPES DE L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE

ET DES

MOYENS D'ARRIVER A UNE ORTHOGRAPHE RATIONNELLE
ET A UNE ÉCRITURE UNIVERSELLE

PREMIÈRE PARTIE

Introduction

CHAPITRE PREMIER.

QUESTION DE LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE ET
DE L'ÉCRITURE UNIVERSELLE. — SON OPPORTUNITÉ.

Je me propose, après beaucoup d'autres, de traiter la question des lois et des principes qui doivent régir la représentation du langage par l'écriture, et qui doivent conduire à une orthographe rationnelle et à une écriture universelle, commune à toutes les langues parlées et à tous les peuples.

Cette question de l'écriture universelle est po-

2 DES PRINCIPES DE L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE.

sée, on peut le dire, depuis plus de trois cents ans. Elle a déjà fait l'objet de bien des recherches. Mais, jamais les circonstances n'ont été aussi favorables que depuis quelques années pour essayer de lui faire faire, en utilisant les progrès récents de la science, un pas décisif en avant.

L'humanité, quoique divisée, peut-être pour longtemps encore, en nations étrangères, et le plus souvent hostiles les unes aux autres, commence à reconnaître qu'elle ne forme qu'une seule et même famille. Des intérêts communs, chaque jour mieux aperçus, rapprochent les différents groupes de population, et tendent à confondre dans un même ensemble et leurs mœurs et leurs aspirations. Si le jour où elles n'auront entre elles que des relations pacifiques et amicales, est encore et malheureusement bien éloigné, il n'en est pas moins vrai que nous pouvons, dès à présent, entrevoir l'avenir qui paraît réservé à nos descendants, et que nous devons nous préoccuper des questions nouvelles que fait naître une perspective inconnue jusqu'ici.

Parmi ces questions, la principale est celle de l'amélioration des moyens de communication, tant matérielle qu'intellectuelle, qui ont longtemps suffi aux relations internationales, mais qui ne répondent déjà plus aux besoins actuels,

et encore moins aux besoins à venir. De là les efforts faits pour faciliter et simplifier les relations de peuple à peuple : le perfectionnement des voies de communication de toute nature, l'abolition graduelle des entraves apportées au libre transport et à la libre circulation des hommes et des marchandises, et au commerce en général ; de là, le travail d'assimilation qui s'opère à la fois chez toutes les nations civilisées, dans les lois, les règlements, les usages et les mœurs ; de là les recherches et les tentatives poursuivies jusqu'ici avec plus d'ardeur que de succès pour arriver à l'unification des monnaies, des poids et mesures, de l'écriture, et enfin du langage.

Ce dernier résultat, à savoir l'établissement d'une langue universelle, serait certainement le plus utile, et dès lors le plus souhaitable de tous. Mais c'est aussi, à beaucoup près, le plus difficile à obtenir, et je suis même porté à croire avec la plupart de ceux qui se sont occupés de cette question, qu'une langue universelle ne peut sortir que de l'usage seul, et des modifications que le contact journalier des différentes langues, fera subir à chacune d'elles (1), plutôt que d'études et de spéculations scientifiques.

Au contraire, des études scientifiques bien dirigées me paraissent de nature à amener la so-

(1) V. p. 31.

4 DES PRINCIPES DE L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE.

lution du problème, presque aussi important que celui de la langue universelle, d'une écriture universelle.

Avant d'entrer dans la discussion même de cette question, je crois utile d'en rappeler les antécédents.

CHAPITRE II.

ANTÉCÉDENTS DE LA QUESTION.

La possibilité d'arriver par la réforme scientifique de l'orthographe à une écriture strictement rationnelle, et par suite applicable à toutes les langues, paraît avoir été entrevue pour la première fois en France (1). Elle commença à préoccuper sérieusement les savants au xvi^e siècle, à l'époque de la renaissance. L'esprit d'innovation, qui s'attaquait alors à tout ce qu'il trouvait établi et consacré par le temps et la tradition, donna naissance à un mouvement très-remarquable en

(1) Le récit des tentatives faites en France pour réformer l'orthographe est présenté d'une manière pittoresque et complète, par M. Erdan (*Les Révolutionnaires de l'A B C*, Paris, 1854), auquel je renvoie le lecteur désireux d'étudier ce point plus à fond. Je ne le traite ici qu'en abrégé, et pour prouver que la question est loin d'être nouvelle.

faveur de la réforme de l'orthographe. Toutefois, l'état des connaissances à cette époque, et les préjugés dont ne purent se dégager les novateurs, les empêchèrent d'arriver à beaucoup près à la constatation des vrais principes de l'écriture, et par suite, à des projets de réforme acceptables. Parmi ces novateurs, très-nombreux (1), se placent en première ligne la savant Pierre de la Ramée, plus connu sous le nom de Ramus (2), et un poète à peu près ignoré de nos jours, quoiqu'il ait passé de son temps pour l'un des émules de Ronsart, Baïf (3). Tous deux avaient proposé la substitution à l'alphabet romain, d'alphabets inventés par eux, et s'en éloignant plus ou moins. Baïf se servit même du sien, composé de 43 lettres, pour l'impression de ses ouvrages (4); mais cet alphabet, fort imparfait d'ailleurs, ne fut jamais employé que par son auteur.

(1) On peut en voir le dénombrement dans l'ouvrage cité à la note suivante, préface, p. 6 et suiv.

(2) V. not. sa *Grammaire française*, Paris, 1582, 2^e édit., 1587, dédiée à Catherine de Médicis.

(3) M. Erdan ne le cite pas, et ne paraît pas connaître ses tentatives de réformes, sinon plus heureuses, au moins poursuivies avec plus de persévérance et d'opiniâtreté que celle de ses contemporains.

(4) V. not. *Etrènes de poëzie françoëse en vers mesurés* — *Les besognes et jours d'Hésiode*; — *Les vers dorés de Pithagoras*; — *Ensenemens de Faulkilides*; — *Ensenemens de Naumace aux filles à marier*. Paris, 1574.

L'ardeur à réformer l'orthographe et à rechercher les bases possibles d'une écriture universelle, se ralentit au commencement du xvii^e siècle, et ce temps d'arrêt dura jusqu'à la fin du xviii^e siècle, bien que, dans cet intervalle, des tentatives plus ou moins heureuses, aient été faites, dans le but de simplifier l'orthographe française, notamment par les écrivains de Port-Royal, et par Voltaire, qui firent prédominer pour certains mots une orthographe moins compliquée et moins illogique que l'orthographe ancienne (1).

Mais il faut aller jusqu'à la révolution française, et jusqu'à Domergue et Volney pour retrouver l'idée d'une réforme radicale de l'écriture, poursuivie de propos délibéré et sur des données scientifiques.

Le grammairien Domergue (2) reprit la tentative de Baïf, et fit imprimer, suivant des règles et avec des caractères nouveaux, un certain nombre de morceaux empruntés aux classiques français. Ses travaux, quoique très-sérieux, présentaient, à côté d'une excellente méthode, de nombreuses imperfections dans l'application. Ils eurent peu de retentissement, et furent distancés de fort loin

(1) V. aussi : Lartigault (*Progrès de la véritable orthographe ou l'ortographe francèze fondée sur des principes, confirmée par démonstracions*. Paris, 1669).

(2) V. spécialement sa *Prononciation française déterminée par des signes invariables*, Paris, 1797, 2^e édit., 1808.

par les travaux, plus généraux et plus philosophiques, de son contemporain Volney.

Ce fut l'étude de la langue arabe qui suggéra au savant voyageur Volney, l'idée d'un alphabet commun à toutes les langues; il tenta d'en déterminer les éléments dans son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques* (1). Il publia cet ouvrage en 1818, et ne cessa jusqu'à sa mort, qui survint deux ans après, de s'occuper de la question qu'il avait soulevée. Il y revient encore dans son testament, et met à la disposition des deux académies française et des inscriptions et belles-lettres, une somme de 24,000 fr., destinée « à propager et à encourager tout travail tendant à transcrire les langues asiatiques, en lettres européennes régulièrement organisées (2). »

Les auteurs, assez nombreux, qui ont continué les études commencées par Domergue et Volney, se divisent en deux catégories principales : les orientalistes, qui se sont avant tout proposé pour

(1) V. aussi sa *Simplification des langues orientales, ou méthode nouvelle et facile d'apprendre les langues arabe, persane et turque, avec des caractères européens*, Paris, an III.

(2) Ce prix n'a jamais reçu jusqu'ici la destination que lui avait assignée Volney; il n'a servi qu'à encourager les travaux sur le fond des langues asiatiques. Voyez sur ce point M. Erdan (*Les révolutionnaires de l'A B C*, p. 7 et suiv.) qui blâme vivement l'Institut d'avoir méconnu et déserté l'idée de Volney.

but, comme Volney, l'application des alphabets européens à la transcription des langues asiatiques, tant mortes que vivantes ; et les grammairiens et linguistes proprement dits, qui se sont préoccupés davantage du côté pratique de la question, et ont poursuivi, à l'exemple de Domergue, comme objet plus spécial de leurs efforts, la réforme de l'alphabet et de l'orthographe de leur langue nationale.

Parmi les premiers, on peut citer, outre Volney, sir Charles Trevelyan (1), et MM. Eichhoff (2), Ellis (3), Max Müller (4), et Lepsius (5).

Les travaux de ces auteurs, quelque remarquables qu'ils soient en ce qui concerne la philologie et l'étude comparée des langues, présentent des

(1) *Of the application of the roman letters to the languages of Asia* (De l'application des lettres romaines aux langues asiatiques), Calcutta, 1834 et 1836 ; Londres, 1854 et 1855. V. aussi : William Jones, *On the orthography of Asiatic words in roman letters* (De l'orthographe des mots asiatiques transcrits en lettres romaines), Calcutta, 1788.

(2) *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, etc., avec un essai de transcription universelle, Paris, 1836.

(3) *The essentials of Phonetic, containing the theory of an universal alphabet* (Principes de phonétique, contenant la théorie d'un alphabet universel). Londres, 1843.

(4) *Proposal for a missionary alphabet* (Projet d'un alphabet pour les missions).

(5) *Allgemeine linguistische Alphabet* (Alphabet général pour les différentes langues). Berlin, 1855.

CHAP. II. ANTÉCÉDENTS DE LA QUESTION.

défectuosités, qu'ils reconnaissent eux-mêmes, quand il s'agit d'aborder et d'élucider la question de l'écriture universelle. Ils pêchent spécialement par la détermination des sons qui composent le langage, et par d'autres points sur lesquels je ne m'arrêterai pas plus longtemps pour le moment, mais que j'aurai occasion de signaler successivement par la suite. Ces reproches s'expliquent par le point de départ même des auteurs en question. Ils avaient avant tout pour but d'appliquer leur écriture aux langues asiatiques, et en particulier aux langues mortes. Ce point de vue, d'après moi, et comme je le démontrerai plus loin (1), ne me semble pas susceptible de conduire à des résultats exacts et précis.

Les méthodes des grammairiens et linguistes, proprement dits, consistant à prendre plus spécialement une langue unique pour objet de leurs études, me semblent au contraire de nature à amener progressivement et sûrement à la solution du problème de l'écriture universelle.

Ceux dont les travaux sur l'orthographe et l'écriture françaises, conformes à cette méthode, ont été les plus complets et les plus remarquables, sont certainement Marle et Féline.

Marle, grammairien distingué, proposa dans les dernières années de la restauration un nouveau

(1) V. spécialement p. 16 et suiv. et la fin du ch. XVII,
1.

10 DES PRINCIPES DE L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE.

système d'écriture (1) beaucoup plus simple, plus près des vrais principes et plus parfait sans contredit, quoique donnant encore prise à bien des critiques, que tous ceux essayés auparavant. Il réussit à intéresser l'opinion publique à ses travaux. Des savants, des académiciens, la plupart bien connus par leurs opinions libérales, lui prodiguèrent leurs encouragements et leurs marques de sympathie. En revanche, tout ce qui tenait au gouvernement se déclara contre lui et contre son système de réforme de l'écriture, et même, par esprit de conservation, contre toute réforme du même genre. Par là, la question, de scientifique qu'elle est et doit rester, devint pour ainsi dire une question politique, et cette circonstance lui fut fatale.

Les journaux s'en emparèrent, la traitèrent avec passion et lui donnèrent un certain retentissement, les uns exaltant, les autres s'efforçant de ridiculiser les théories de Marle ; puis ils abandonnèrent cette polémique dès qu'elle leur parut usée.

La révolution de 1830 survint peu après et tourna vers d'autres objets les préoccupations du public. Malgré tous les efforts de Marle, le silence se fit peu à peu autour de ses projets de réforme. Après un éclat passager, ils tombèrent dans un

(1) Ce système se trouve reproduit en abrégé dans son *Manuel de la diagraphie*, Paris, 1839.

oubli qu'ils ne méritaient certainement pas d'encourir.

Après Marle, Adrien Féline, mort depuis peu, s'occupa de la réforme de l'orthographe de la manière la plus intelligente et la plus consciencieuse. Pendant plusieurs années, il se livra à des tentatives infructueuses pour intéresser l'Académie française à ses travaux. Il parvint enfin, après la révolution de 1848, à réunir en commission volontaire MM. Jomard (de l'Institut), Mérimée (id.), de Saulcy (id.), Dufour, directeur de l'institut des jeunes aveugles, Delahaye, professeur de grammaire et de linguistique. Cette commission tint un assez grand nombre de séances, et fit faire, surtout en ce qui concerne la détermination des sons, des progrès notables à la question de l'écriture universelle. Féline consigna le résultat des travaux de la Commission, avec ses propres observations dans son *Dictionnaire de la prononciation de la langue française, indiquée au moyen de caractères phonétiques, précédé d'un mémoire sur la réforme de l'alphabet*, ouvrage qui parut en 1851, et où se trouve exposé en détail le système orthographique auquel l'auteur était arrivé. Je n'ai eu connaissance de cet ouvrage, que son remarquable mérite n'a pu sauver de l'obscurité, qu'au moment où le mien était déjà commencé. J'ai eu la satisfaction de constater que je me rencontrais avec Féline sur plusieurs

des points les plus importants de la question, spécialement en ce qui touche la détermination des sons. Le seul reproche sérieux que je verrais à faire à l'ouvrage de Féline, outre un certain manque de méthode, a trait à la réforme pratique de l'orthographe française qu'il propose d'effectuer d'une manière radicale et absolue, sans tenir compte d'aucun des tempéraments que me paraît exiger le génie de toute langue en général et de la langue française en particulier (1).

Les travaux et les démarches de Féline ne parvinrent pas à remettre à l'ordre du jour en France la question de la réforme de l'orthographe et de l'écriture universelle. Malgré les efforts de certains écrivains de talent, malgré l'élan imprimé à la question par plusieurs congrès réunis pour la traiter, soit en France soit à l'étranger, on n'a pu, depuis Marle, réussir à y intéresser, en France, la masse du public et elle continue à ne préoccuper que les savants et les grammairiens.

L'ouvrage de Féline est le dernier qui ait proposé, à ma connaissance, une réforme générale et méthodique de l'orthographe française. Depuis, la question n'a donné lieu qu'à quelques brochures où elle est plutôt effleurée qu'approfondie (2).

(1) V. spécialement chap. XIX.

(2) V. *Essai d'un alphabet rationnel* par F. L. (Lhuillier), Paris, 1859; *Essai d'alphabet univ.*, par Ballu, Paris, 1868.

La question de la réforme de l'écriture continue au contraire à être étudiée activement en Angleterre et en Allemagne. Si nous ne nous en préoccupons pas, nous nous laisserons distancer encore sur ce point, comme sur tant d'autres, par nos voisins.

Cette indifférence du public français en ce qui concerne une question aussi importante est assurément regrettable. Mais je ne crois pas qu'on doive se plaindre des retards apportés à la solution même de la question de la réforme de l'écriture. Pour que cette solution puisse être irréprochable, et partant définitive, il faut que les diverses parties du problème aient été élucidées par des travaux préparatoires qui n'étaient pas encore jusqu'ici parvenus à leur terme. Déjà, grâce aux études pour la plupart très-consciencieuses dont la question a été l'objet, avant et surtout depuis Volney, grâce au contingent de remarques et d'observations apportées par chacun à l'œuvre commune, bien des vérités sont incontestablement acquises, bien des erreurs irrévocablement condamnées. Mais le nombre des points en discussion, pour être plus restreint, n'est pas épuisé ; et on peut dire, sans manquer à la vérité, qu'aucun des auteurs qui se sont occupés de la question de la réforme de l'orthographe et de l'écriture universelle, quelque méritants que soient ses travaux, n'est encore parvenu à dégager avec certitude les principes qui

régissent l'écriture et à en déduire, d'une manière qui satisfasse complètement l'esprit, la possibilité d'une écriture universelle. Aucun n'est arrivé à poser les bases d'un système, qui pût s'appliquer pratiquement à la transcription de toutes les langues parlées, en reproduire, avec une suffisante exactitude, les sons et les nuances essentielles, et se substituer avantageusement aux alphabets différents, et plus ou moins défectueux, actuellement en usage.

CHAPITRE III.

MÉTHODE SUIVIE PAR L'AUTEUR ET PLAN DE L'OUVRAGE.

Amené à mon tour à m'occuper de la question de la réforme de l'orthographe et des moyens d'arriver à une écriture universelle, j'ai consacré à son examen un travail continu et persévérant ; et je n'ai négligé, depuis une quinzaine d'années, aucune des occasions qui m'ont été offertes de l'approfondir. J'en ai étudié successivement et minutieusement toutes les parties, et d'une manière plus spéciale celles qui restent le plus controversées.

La méthode générale que j'ai suivie, après Marle et Féline, est à peu près celle qu'indique Destutt de Tracy, en commentant et en dévelop-

pant en ces termes la disposition testamentaire de Volney :

« Pour une langue comme pour mille, la difficulté consiste à bien saisir toutes les modifications appréciables de la voix humaine, et à les représenter chacune, toujours par un caractère convenable qui lui soit propre, et qui ne serve jamais à une autre. Or, si le problème était bien résolu pour une seule langue, il le serait par cela même pour toutes, sauf le besoin d'ajouter un petit nombre d'autres caractères, à mesure qu'il se trouverait dans les différentes langues quelques articulations et quelques voix qui ne seraient pas en usage dans celle qui aurait servi de premier type. Or, cela ne serait ni bien fréquent ni bien difficile. Par toutes ces raisons, je pense que pour remplir les intentions du testateur, quand même, contre mon opinion, il n'aurait eu d'autre désir que celui de faciliter l'étude des langues orientales, il faudrait commencer à demander aux concurrents pour le prix, de composer un alphabet pour une seule langue quelconque; or, comme nous sommes Français, je serais d'avis de commencer par la langue française; car, il n'y a que les nationaux, et encore pas tous, qui sont de justes appréciateurs des nuances fines qui distinguent les différentes articulations et les différents sons de leur langue. On mettrait donc pour le moment hors de concours les étrangers, ou plutôt on pourrait les

exhorter à faire pour leur propre langue le même travail que nous sur la nôtre. »

La première question à examiner pour rechercher les lois qui doivent régir l'écriture est celle de l'origine et des modifications successives de l'écriture; puis vient la question capitale de la détermination des différents sons qui composent les langues parlées, de leur nature, de leur nombre, de leur classification et de leur emploi. C'est surtout pour l'étude de cette question qu'il m'a paru utile, comme à Destutt de Tracy, de considérer d'abord une seule langue, et de choisir de préférence la langue française. La méthode différente suivie par les orientalistes, et consistant à prendre tout d'abord pour champ d'études plusieurs langues que l'on compare entre elles, n'a abouti qu'à compliquer encore un examen déjà bien difficile par lui-même, et à altérer la netteté des idées sur le rôle essentiel des sons dans le langage. Aussi n'arrivent-ils, lorsqu'ils essaient de les déterminer, qu'à des résultats incertains et confus. Les grammairiens, surtout Féline, procèdent, en opérant sur une seule langue et en concentrant toute leur attention sur les sons qu'ils y rencontrent, avec beaucoup plus de sûreté, quoiqu'on puisse leur reprocher, à l'inverse des orientalistes, de trop spécialiser le champ de leurs observations, et de pécher par défaut de classification et de généralisation.

J'ai donc fait porter d'abord mes recherches sur la langue française ; j'en ai déterminé et analysé rigoureusement les différents sons ; puis j'ai fait le même travail sur les sons des principales langues étrangères ; et après une comparaison minutieuse de ces sons avec ceux la langue française, j'ai cherché à fixer définitivement le rôle de tous les sons qui entrent dans la composition du langage.

J'ai, dans ce but, utilisé spécialement, après en avoir pris une connaissance aussi approfondie que possible, les ouvrages des orientalistes, et des grammairiens, entre autres les ouvrages cités plus haut, et accessoirement les ouvrages spéciaux sur la grammaire et la prononciation des langues étrangères.

J'ai aussi consulté avec soin les travaux des physiologistes (1) sur la voix et la parole. On y rencontre des données dont les grammairiens ont trop négligé jusqu'ici de tenir compte, et que les orientalistes ont, au contraire, étudiées avec fruit (2).

(1) Spécialement Dutrochet (*Mémoire pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des végétaux et des animaux*), Müller (*Physiologie*), Magendie (*Physiologie*), Gerdy (*Physiologie*), Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 340), Longet (*Physiologie*, fascicule 3, *Voix et parole, sens en général*), Béclard (*Physiologie*), Edouard Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*).

(2) V. spécialement M. Max Müller (*Lectures on the science of language*).

Sans doute, les physiologistes se préoccupent, en général, exclusivement, du mécanisme et du jeu de l'ensemble des organes au moyen desquels nous parlons, ou appareil vocal de l'homme, et du mode d'articulation des sons qu'il émet ; cette préoccupation a pour effet de les empêcher de déterminer, avec certitude et précision, l'impression que chaque son cause sur l'oreille, et par suite, le rôle qu'il est appelé à jouer dans le langage. Mais leurs travaux n'en contiennent pas moins des observations pleines de justesse, et des théories propres à servir d'éléments précieux pour l'exacte fixation et classification des sons. Aussi, les ai-je mis grandement à profit pour cette fixation et classification (1).

Pour ne point trop surcharger mes notes je ne citerai parmi les ouvrages étrangers que la *Physiologie* de Müller et les *Leçons sur la science du langage* de M. Max Müller, d'abord parce que ce sont à mes yeux, les plus importants, ensuite parce qu'il en a paru des traductions françaises. C'est même à ces traductions que je renverrai le lecteur pour la plus grande commodité de ceux qui ne sauraient pas l'allemand ou l'anglais. Quant à ceux qui connaissent ces langues, je les engage à se reporter aux ouvrages originaux, spécialement à la 8^e édition de l'ouvrage de M. Max Müller.

(1) Gerdy (*Physiologie*, p. 792) traite fort bien ce point et remarque que les données physiologiques, spécialement appliquées au nombre des voyelles et des consonnes simples que la parole humaine peut prononcer, peuvent seules et doivent dans un temps donné, amener l'établissement d'un alphabet universel.

Enfin, j'ai contrôlé ces données par une série d'expériences auxquelles je me suis livré tant sur mon propre appareil vocal, que sur celui de plusieurs Français et étrangers qui ont bien voulu, dans ce but, me prêter leur concours. J'ai pu ainsi reconnaître, par l'application pratique, la nature propre des différents sons parlés, les décomposer, les combiner, et me rendre compte, aussi sûrement que possible, du rôle de chacun en particulier dans le langage.

L'emploi de tous ces moyens m'a conduit à des constatations et à un système qui me semblent être l'expression des véritables principes de la matière. Je n'oserais cependant affirmer, malgré les soins minutieux que j'ai pris pour me garantir de toute erreur, que je n'en aie pas commis quelque-une, sinon dans la méthode et dans l'ensemble, au moins dans les détails de la classification des sons. Destutt de Tracy avait bien raison de dire : « Il n'y a que les nationaux, et encore pas tous, qui sont de justes appréciateurs des nuances fines qui distinguent les différentes articulations et les différents sons de leur langue, » etc. Il est difficile de s'imaginer, à moins d'en avoir fait une expérience personnelle, combien d'hésitations on éprouve pour la détermination et le classement de certains sons ; tant nos idées en cette matière sont faussées par les vices de notre orthographe et l'habitude que nous avons prise dès l'enfance,

et à laquelle nous ne pouvons renoncer qu'à grande peine, d'identifier les sons avec les signes écrits qui servent à les représenter. Notre juste perception de la nature des sons se trouve par là tellement obliérée, que ce n'est souvent qu'après une longue étude et des essais répétés, que nous parvenons à découvrir l'inexactitude de telle opinion préconçue que nous nous étions accoutumés à considérer comme hors de toute contestation.

Je suis cependant, si je ne m'abuse, arrivé, en ce qui concerne la langue française, à une fixation à peu près irréprochable des sons qui la composent. Quant aux autres langues, j'ai dû me borner à des notions plus générales, laissant le soin de déterminer exactement la nature de certains des sons qu'elles emploient, à ceux qui ont parlé ces langues dès leur enfance, et qui sont seuls capables de faire cette détermination avec succès.

D'ailleurs, cette question d'application des principes posés, malgré les difficultés pratiques qu'elle présente, n'est rien auprès de la question même de principe et de méthode. Cette dernière, une fois résolue, donne la clé de la première qui devient simplement une œuvre de temps et de patience. Aussi, est-ce surtout la question de principe et de méthode que je me suis attaché à résoudre, et n'est-ce qu'à titre d'exemple et de dé-

monstration de l'exactitude des principes auxquels je suis arrivé, que j'ai poussé mes recherches jusqu'à l'application pratique de ces principes, particulièrement en ce qui concerne la langue française.

C'est de même surtout à titre d'exemple et de démonstration que j'ai dû dire quelques mots d'une question qui, pour être essentiellement pratique, n'en a pas moins son importance, la question des caractères les plus propres à représenter les différents sons que peut émettre l'appareil vocal de l'homme.

Mais, il est une question que j'ai dû, au contraire, approfondir avec un soin tout particulier. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir reconnu et classé les sons dont se compose une langue, et d'être convenu des caractères destinés à représenter ces sons, pour que le problème de sa transcription au moyen d'une écriture nouvelle, soit résolue. Cette transcription ne doit affecter, selon moi, que l'écriture et non la langue. Or, dans toutes les langues, il est certains détails de l'écriture, certaines irrégularités même de l'orthographe, qui ont avec la langue un rapport tellement intime, qu'ils font pour ainsi dire corps avec elle, qu'ils forment comme une partie de son essence, et qu'à ce titre ils doivent être respectés et conservés dans l'écriture réformée.

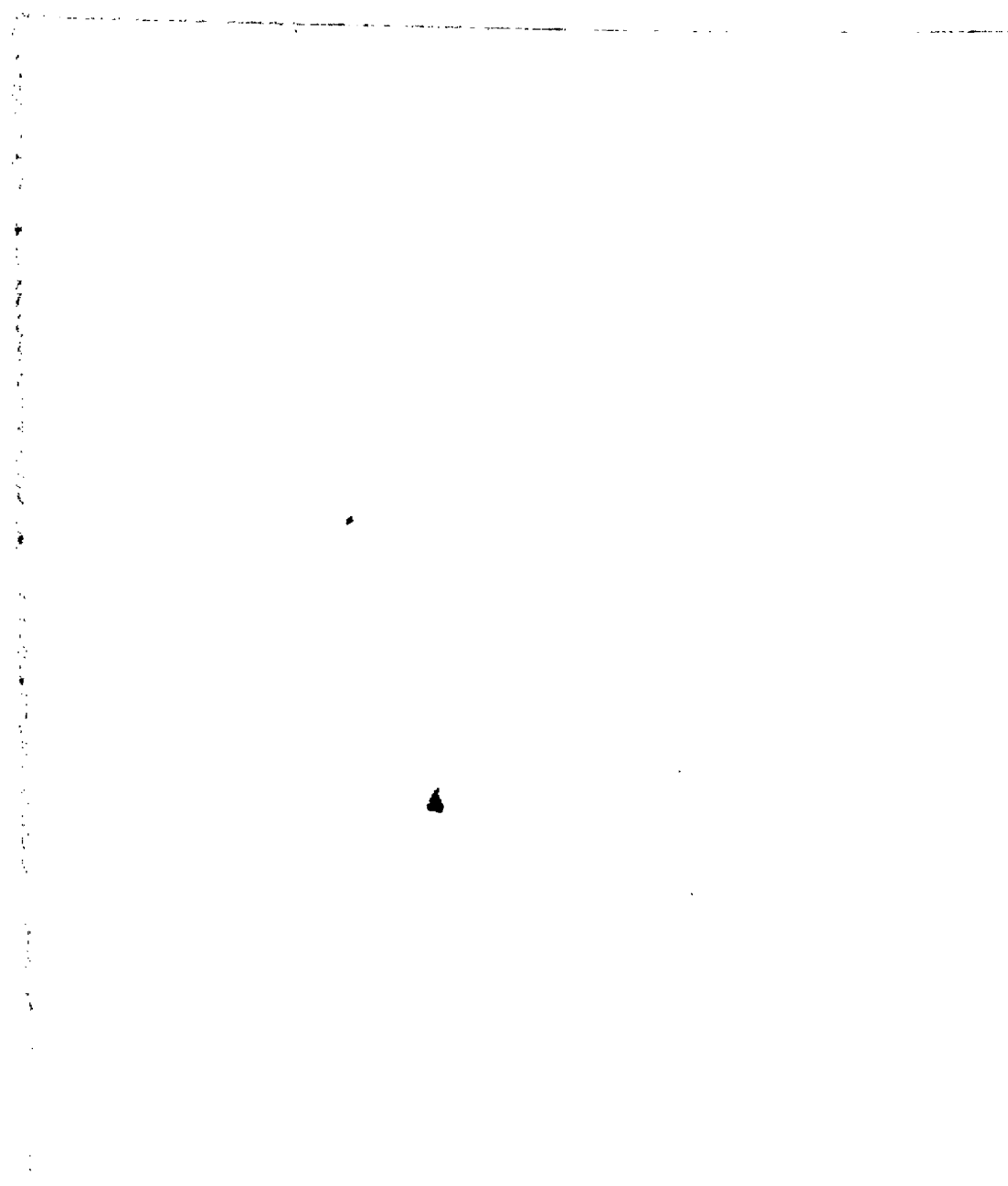
Mais, comment reconnaître les éléments des

écritures actuelles, qui tiennent au génie de la langue, et les distinguer de ceux qui, dus simplement au hasard ou à une orthographe vicieuse et sans raison d'être, peuvent être impunément modifiés ?

Là encore, je me suis trouvé en présence des opinions et des systèmes les plus divergents, et j'ai dû me préoccuper avant tout des principes et de la méthode à suivre. Après avoir exposé ceux auxquels m'a conduit une longue et consciencieuse étude, j'en ai fait l'application seulement à la langue française, cette application me paraissant suffire à la démonstration de mon système. Quant aux autres langues, le même travail ne peut être fait pour chacune d'elles, que par un homme connaissant à fond leur grammaire et leur littérature. C'est une œuvre qui exige, on le comprendra sans peine, beaucoup de science, de tact et d'attention, mais qui, lorsqu'on est bien pénétré des principes à appliquer, constitue surtout une œuvre de patience, et ne présente pas de difficultés insurmontables.

Enfin, j'ai, pour terminer cet ouvrage, présenté un tableau des avantages et des inconvénients qu'offrirait la transcription de la langue française au moyen d'une écriture nouvelle, basée sur des principes scientifiquement arrêtés, et par un aperçu des meilleurs moyens pratiques de vulgariser cette nouvelle écriture en France. Les idées que

contiennent ce tableau et cet aperçu ne me sont pas personnelles ; elles ne diffèrent pas, quant au fond, des idées déjà exposées par nombre d'auteurs sur le même sujet. Mais j'ai cru utile de les reproduire, afin d'être complet, et de traiter sans lacune toutes les questions, comme aussi de répondre à toutes les objections, que soulève l'important problème de la transformation pratique des écritures actuelles.



DEUXIÈME PARTIE

De l'écriture phonétique et du nombre et de la nature des sons qui entrent dans la composition du langage et qu'elle doit reproduire.

CHAPITRE IV.

ORIGINE ET MODIFICATIONS SUCCESSIVES DE L'ÉCRITURE.

L'homme n'a pas seulement une intelligence infiniment supérieure à celle des autres animaux ; il possède également des facultés physiques particulières et propres à lui permettre de faire valoir cette intelligence. Parmi ces facultés, la principale est assurément celle de la parole.

Ce n'est point que les animaux en soient, comme on l'a dit quelquefois, totalement dépourvus. Mais tandis que leur appareil vocal ne peut émettre qu'un petit nombre de sons, toujours plus ou moins confus, l'appareil vocal de l'homme, beaucoup plus parfait, lui permet d'articuler un grand

nombre de sons nets et distincts, dont la réunion et la répétition se prêtent à des combinaisons infinies (1). Aussi l'homme dut-il tout d'abord employer un instrument aussi merveilleux à la destination pour laquelle il semble fait, c'est à-dire à exprimer ses pensées et à se faire comprendre de ses semblables. Nous partageons pleinement sur ce point l'opinion développée par M. Renan (2), que le langage est inné et naturel à l'homme ; qu' aussitôt que deux ou plusieurs hommes, quelle qu'ait été leur origine, se trouvèrent en présence l'un de l'autre, ils se parlèrent, et inventèrent, ou plutôt employèrent le langage, et que ce langage contient en germe, dès l'origine, les divers éléments qui le composent encore aujourd'hui (3).

Mais, ce que nous venons de dire du langage, on ne l'a jamais soutenu et on ne saurait le soutenir de l'écriture, au moins de l'écriture *phonétique*.

Il existe en effet deux sortes d'écriture : l'écriture

(1) Gerdy (*Physiologie*, page 790) a calculé qu'avec 12 voyelles et 22 consonnes, on peut former 8,712 syllabes.

(2) *De l'origine du langage* (notamment chap. III).

(3) Beaucoup d'écrivains considèrent la faculté du langage comme étant celle qui distingue principalement, pour ne pas dire exclusivement, l'homme des autres animaux. V. M. Topinard (*Anthropologie*, p. 168), et M. Hovelacque (*Traité de linguistique*, p. 26).

ture *syllabique*, ou mieux *symbolique*, et l'écriture *phonétique* ou *alphabétique*.

La première, où les signes représentent directement les idées qu'ils servent à exprimer, peut être considérée comme presque contemporaine de l'apparition du langage ou, en d'autres termes, de l'apparition de l'homme sur la terre. L'intelligence supérieure de l'homme dut en effet le pousser dès l'abord à chercher à communiquer avec ses semblables non-seulement par la parole, mais encore par des signes écrits, convenus à l'avance. Or, à cette époque primitive, il était naturel qu'on cherchât à appliquer directement ces signes aux objets et aux idées, c'est-à-dire à faire correspondre à chaque objet et à chaque idée un signe spécial. De là la nécessité d'un très-grand nombre de signes pour correspondre aux différentes idées qui, s'accroissant chaque jour davantage, exigeaient un accroissement proportionnel dans le nombre des signes destinés à les représenter ; de là la nécessité d'une savante combinaison de ces signes entre eux, dans le but de leur faire exprimer les rapports des idées entre elles. L'écriture qui résulte de l'emploi de ces signes, et qui se retrouve à l'origine de presque toutes les langues primitives, a reçu le nom d'écriture *symbolique* ou *syllabique* (1), parce que, dans la plupart des langues

(1) On l'appelle aussi quelquefois écriture *idéographi-*

qu'elle reproduit, chaque idée est exprimée, dans la langue parlée, par un mot d'une seule syllabe, auquel correspond un signe spécial de la langue écrite. L'écriture symbolique s'est conservée jusqu'à nos jours dans quelques-unes des langues qui l'avaient adoptée. On peut citer, comme exemple de cette sorte d'écriture, les écritures des anciens peuples de la Chaldée et l'écriture chinoise actuelle.

On voit que, sur ce point, comme sur tant d'autres, les Chinois, après une civilisation précoce et brillante, sont restés ce qu'ils étaient il y a trois mille ans. Mais les autres peuples ont presque tous, et depuis très-longtemps, fait un pas décisif en avant, en substituant à l'écriture symbolique, dont chaque signe représente une idée, l'écriture

que. Certains auteurs distinguent deux sortes d'écriture *symbolique*, l'écriture symbolique proprement dite, et l'écriture *idéographique*; ces deux écritures différeraient par la nature des signes qu'elles emploient. Mais cette distinction est ici sans intérêt; en effet, dans l'une comme dans l'autre, les signes correspondent directement aux objets et aux idées. On doit noter aussi que l'écriture syllabique peut être dans une certaine mesure phonétique, si le même signe est toujours employé pour représenter la même syllabe, quel que soit d'ailleurs le sens de cette syllabe. Voir sur ces points M. Maspero (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, chap. X, p. 570 et suiv.).

phonétique (1) ou *alphabétique* (2), dont chaque signe représente un son.

Cette dernière écriture est certainement moins naturelle, et, au premier abord, elle peut paraître moins simple et moins commode que l'écriture symbolique, puisqu'elle n'arrive à reproduire les idées qu'indirectement et par un détour, c'est-à-dire en reproduisant les sons du langage, qui sont eux-mêmes les représentatifs des idées. Malgré cette complication, l'écriture phonétique est de beaucoup supérieure à l'écriture symbolique, parce qu'elle a sur elle l'immense avantage de ne nécessiter qu'un nombre restreint de signes, ce nombre correspondant non plus à celui des idées, qui est indéfini, mais à celui des sons qui entrent dans la composition du langage, et qui sont limités, et non susceptibles d'accroissement. De plus, les relations entre les idées étant suffisamment exprimées par l'agencement des sons dans la langue parlée, on n'a pas à s'en préoccuper davantage dans la langue écrite, pourvu qu'on y observe fidèlement l'ordre d'émission de ces mêmes sons. L'écriture phonétique présente donc en réalité une simplicité et une fixité dont ne peuvent ap-

(1) Du grec *φωνη* (voix) : qui reproduit la voix.

(2) Du mot alphabet, tiré du nom des deux premières lettres grecques : *αλφα*, *βητα*, mot par lequel on désigne l'ensemble des caractères employés dans les écritures dont nous nous occupons.

procher, même de fort loin, les écritures symboliques, et on conçoit facilement qu'elle ait prévalu chez presque tous les peuples modernes.

Mais avant qu'il se soit trouvé des hommes pour faire cette remarque, que le langage se décompose en un certain nombre de sons spéciaux et distincts ; avant que ces hommes aient isolé et reconnu chacun de ces sons, qu'ils aient eu l'idée de les représenter par l'écriture, et d'avoir recours à ce moyen complexe de reproduire par signes la pensée humaine ; il a dû s'écouler un temps fort considérable, bien des essais infructueux ont dû être tentés, bien des perfectionnements successifs apportés à la première idée de l'écriture phonétique, pour la rendre propre à être employée pratiquement ; et même, depuis ce moment, bien des modifications et des altérations, dont plusieurs nous sont révélées par l'histoire, l'ont encore améliorée et transformée. C'est ainsi, que l'alphabet grec vient de l'alphabet phénicien, lequel venait lui-même de l'alphabet égyptien (1). De l'alphabet grec est dérivé l'alphabet romain, qui comprend aujourd'hui 25 lettres, mais qui n'en comptait d'abord que 21, puis 23. Les deux dernières, le *v* et le *j*, inventées par l'empereur

(1) V. M. Maspero (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 601 et suiv.).

Claude, n'ont été définitivement adoptées qu'à l'époque de la Renaissance.

L'écriture phonétique est donc bien certainement une écriture artificielle, en ce sens qu'elle résulte de réflexions et de combinaisons scientifiques, et n'est point comme le langage ou l'écriture symbolique, instinctive et innée chez l'homme; et si grande que soit sa corrélation avec la langue parlée, il n'en est pas moins vrai que les signes qui la composent, comme les règles qu'on y observe, sont loin d'être invariables, puisqu'ils ont été non-seulement imaginés, mais modifiés à volonté et à plusieurs reprises par l'homme.

De cette constatation découle un principe capital en matière de grammaire et de linguistique : c'est que, tandis qu'on ne peut impunément toucher au langage, et essayer de lui imposer arbitrairement une forme nouvelle; tandis que toute tentative pour le refaire a toujours échoué et échouera toujours, parce que ceux qui veulent réformer le langage, ceux qui rêvent l'établissement d'une langue universelle, fondée sur des principes fixes et sur une grammaire raisonnée, viendront toujours se heurter contre cette difficulté insurmontable, que leur entreprise exigerait préalablement un changement dans la nature même de l'homme, dont le langage forme une partie intime et essentielle; l'écriture phonétique, au contraire, est apte à subir toutes les variations

qu'il plaît aux hommes de lui imposer par suite d'un plan réfléchi. Il ne s'élève pas par rapport à elle, lorsqu'on tente d'y introduire des réformes et d'y apporter des modifications scientifiquement combinées, la même fin de non-recevoir que pour le langage parlé; et on peut, s'il existe en matière d'écriture des principes fixes et certains, à l'aide desquels il soit possible d'en faciliter et d'en simplifier l'usage, rechercher et dégager ces principes, puis en proposer sans témérité l'application à l'écriture ordinaire, ou, en d'autres termes, proposer la réforme des écritures actuellement employées. Et cette réforme, pour produire tous les effets qu'on est en droit d'en attendre, ne doit pas simplement consister dans une amélioration partielle et restreinte de l'orthographe, mais dans une réforme scientifique et rationnelle, c'est-à-dire aussi complète que l'exigent la science et la raison. C'est en ce sens et dans cet ordre d'idées que nous avons confondu et continuerons à confondre la question de la réforme de l'orthographe avec celle de l'écriture universelle, tandis que ces deux questions devraient demeurer distinctes, s'il ne s'agissait que de procéder à une réforme limitée de l'orthographe. Si l'on procède au contraire à une réforme scientifique de l'écriture, comme les principes à appliquer, toujours en les supposant démontrés, doivent être les mêmes pour toutes les langues et s'appliquer

aussi bien à l'une qu'à l'autre, puisque toutes procèdent de la même faculté physique : la parole, que reproduit l'écriture ; il s'ensuit que la connaissance de ces principes permettra, tout en tenant compte des particularités de chaque langue, de baser néanmoins sur les mêmes principes généraux toutes les écritures destinées à les représenter, et d'arriver ainsi à la création d'une écriture commune à toutes les langues, ou écriture universelle.

Cette création est-elle réalisable ? C'est la conviction à laquelle est arrivé, après beaucoup d'autres, l'auteur de cet ouvrage, conviction à laquelle se ralliera, il l'espère, tout lecteur qui voudra se donner la peine d'étudier la question, sans préventions et d'une manière approfondie.

CHAPITRE V.

DE LA FIXITÉ DES SONS QUE PEUT ÉMETTRE L'APPAREIL VOCAL DE L'HOMME.

La recherche des principes de l'écriture phonétique, écriture qui doit être une reproduction exacte des sons dont le langage est composé, exige avant tout une connaissance approfondie de ces sons, de leur nature et de leur nombre.

Le premier point qu'il importe de constater dans cet ordre d'idées c'est que les sons que peut émettre l'appareil vocal de l'homme, et qui composent le langage, sont toujours et partout les mêmes.

Le langage, expression de notre pensée, est multiple, changeant, illimité comme elle. Mais qu'on analyse les moyens matériels qu'emploie le langage pour rendre la pensée, ou en d'autres termes les sons qui le composent, on reconnaîtra qu'ils sont, au contraire, limités à un petit nombre de sons constants, c'est-à-dire ne différant pas d'une manière sensible suivant les temps et encore moins suivant les lieux. C'est que les sons que l'homme peut émettre ne constituent qu'une dépendance de son organisation physique, qui, sur ce point, est partout la même, et ne paraît pas avoir varié depuis des siècles, ni devoir varier à l'avenir d'une manière appréciable. Il est démontré que l'homme d'il y a mille ans n'avait pas le larynx, la langue, les dents, les organes de la voix et de la parole dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle l'*appareil vocal*, autrement conformés que l'homme de nos jours. Le blanc, le nègre, l'homme cuivré, sont également semblables sous ce rapport, et c'est à peine si quelques auteurs (1), contredits d'ailleurs par d'autres, ont

(1) Voir sur ce point le *Moniteur*, journal officiel du 12 novembre 1864, 6^e colonne. Voir aussi la *Revue des Deux-mondes*, t. XV, p. 96.

cru reconnaître de très-légères différences entre l'appareil vocal du nègre et celui de l'Européen ; dans tous les cas, ces différences n'exerceraient qu'une influence imperceptible sur la nature et l'articulation des sons qui entrent dans la composition du langage.

L'opinion que nous venons de formuler, quelque incontestable qu'elle soit, n'est point une de ces opinions faites que tout le monde accepte sans difficulté. On entend souvent dire, au contraire, que les sons qui composent le langage varient avec la race et le climat, et on allègue à l'appui de cette proposition le fait, vrai en lui-même, que les langues méridionales sont en général moins rudes que les langues du Nord. Mais ce fait est dû simplement à une préférence donnée par les peuples qui parlent les langues du Midi, aux sons les plus doux, et non à l'impossibilité où serait leur appareil vocal d'émettre d'autres sons (1). Il est d'ailleurs certaines langues du Midi qui font exception à la règle ; la langue arabe, notamment, est l'une de celles qui contiennent le plus de sons durs et rudes. Auprès d'elle, les langues russes et suédoises sont comparativement fort douces. Enfin, les étrangers transportés tout jeunes d'une con-

(1) Gerdy (*Mémoire sur la voix et la prononciation*, p. 5 et suiv.) traite fort bien cette question. Il indique à l'appui de ses conclusions le caractère de la prononciation chez un grand nombre de peuples.

trée dans une autre, alors que leur appareil vocal encore flexible, se plie volontiers à de nouveaux sons, apprennent sans accent, et presque aussi facilement que les enfants du pays, la langue de leur nouvelle patrie ; au contraire, ils ont peine à s'habituer à la prononciation de leur langue nationale, lorsqu'ils ne commencent à la parler qu'à un âge déjà avancé.

On peut donc poser en principe, et ce point n'est pas sérieusement contesté, que les sons fondamentaux que peut émettre l'appareil vocal de l'homme, et dont la réunion forme le langage, sont les mêmes chez tous les peuples.

CHAPITRE VI.

DES DEUX SORTES DE CARACTÈRES DIFFÉRENTS DES SONS QUI ENTRENT DANS LA COMPO- SITION DU LANGAGE.

Si nous soumettons à un examen attentif les sons émis par notre appareil vocal, et employés dans les différentes langues, nous reconnaitrons qu'ils se distinguent les uns des autres par deux sortes de caractères. C'est là un point de la plus haute importance en matière d'écriture, et dont on me paraît avoir tenu jusqu'ici trop peu de compte.

Tantôt les caractères qui distinguent un son des autres sons, sont nets, tranchés, décisifs : ils établissent entre ce son et tout autre une ligne de séparation bien marquée, qui rend toute confusion impossible, en le faisant reconnaître tout d'abord à l'audition. Ces caractères constituent ce que nous appellerons la *valeur* du son.

A une différence de valeur entre les sons, correspond ordinairement, dans les écritures phonétiques, une différence dans les signes ou lettres destinées à les représenter. C'est ainsi que, dans le mot *adorer*, les trois sons *a*, *o*, *e*, constituent des sons dont la valeur est manifestement différente, et qui sont représentés par trois lettres également différentes.

Tantôt, au contraire, les différences qui séparent les sons n'ont pas cette netteté rigoureuse ; au lieu d'être tranchées et radicales, elles se présentent avec un caractère d'élasticité qui permet de les faire varier du plus au moins à l'infini ; de sorte que le même son, sans perdre les caractères distinctifs qui constituent sa valeur, peut passer par des états successifs très-différents. Il peut être faible ou fort, doux ou rude, bref ou prolongé, aigu ou grave, sans cesser d'être le son *a*, le son *o*, le son *e*. Ces différences secondaires ne modifient pas la *valeur* du son, mais simplement ce que nous appellerons sa *qualité*.

En règle générale, c'est la valeur des sons qui

détermine leur signification dans le langage ; en d'autres termes, cette signification ne change qu'avec la différence de valeur des sons. Quant aux différences de qualité, qu'on appelle aussi souvent *nuances* des sons, elles n'ont, pour la plupart et à raison de leur manque de précision, point d'influence sur la signification des sons qui entrent dans la composition du langage. Il ne faudrait cependant pas pousser cette idée trop loin, et croire que les différences de qualité ne peuvent, en aucune manière, déterminer la signification des sons. Certaines nuances, plus fortement marquées que les autres, ou ayant acquis dans l'usage un caractère de fixité relative, concourent, au contraire, dans une mesure plus ou moins étendue, à déterminer, pour certaines langues, le sens des sons et des mots. Ces nuances-là sont le plus souvent représentées dans l'écriture, soit au moyen de lettres spéciales, soit au moyen de signes accessoires, accents ou autres, ajoutés aux lettres. Quant aux nuances qui n'exercent aucune influence sur la signification des mots, elles ne sont point, sauf de rares exceptions, représentées dans la langue écrite.

Les différences de qualité, même quand elles n'ont aucune influence sur la signification des mots, n'en ont pas moins une grande importance pour la prononciation correcte de chaque langue. Chaque peuple, en effet, nuance différemment les

sons de même valeur dont il fait usage ; et par suite, ces sons, tout en conservant leur valeur propre, bien distincte et reconnaissable, frappent différemment l'oreille suivant qu'ils sont prononcés par un Français, un Anglais, un Italien. C'est l'ensemble de ces nuances, et la prononciation particulière qui en résulte, qui constituent ce qu'on appelle l'accent propre d'une langue.

Mais encore une fois, les nuances, même celles dont il importe le plus de tenir compte pour la bonne prononciation d'une langue, n'ont, en règle générale, point d'influence sur le sens des mots. Tant que les sons qui composent un mot, quoique différemment nuancés, conservent la même valeur, le mot conserve, en règle générale, le même sens. Une prononciation par trop défectueuse pourrait, à la rigueur, le rendre inintelligible ; mais elle n'en changerait pas, sauf de rares exceptions, la signification.

Cette distinction entre la valeur et la qualité des sons n'est pas précisément nouvelle. Elle a été entrevue par les uns, plus ou moins clairement aperçue et indiquée par les autres. Mais aucun auteur n'en a tiré, à mon sens, toutes les conséquences qu'elle comporte (1).

(1) Ainsi, Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 26) l'aperçoit, mais vaguement, sans l'élucider ni la préciser. Il dit que la parole se compose du son, du bruit, du ton, du temps, de l'accent et du timbre. Ces dernières expressions re-

J'ai dû tout d'abord l'indiquer, à cause de l'importance capitale qu'elle présente selon moi. Je vais y insister en montrant comment elle correspond aux fonctions différentes de notre appareil vocal, et les explications dans lesquelles j'entre-rai, achèveront, je l'espère, de la bien faire saisir.

CHAPITRE VII.

DE L'APPAREIL VOCAL DE L'HOMME ET DE SON FONCTIONNEMENT.

L'appareil vocal de l'homme, comme celui de tous les animaux supérieurs, se compose de deux séries bien distinctes d'organes, ayant pour fonctions : les uns de *produire* les sons, les autres, de les *parler*, c'est-à-dire de leur donner une *valeur* propre et déterminée. Les premiers sont généralement désignés sous le nom d'*organes de la voix* ; les se-

présentent bien évidemment pour lui les différences de qualité des sons. Il déclare qu'il ne s'en occupera pas, mais seulement des sons et des articulations, c'est-à-dire des voyelles et des consonnes, parce que ce sont les seuls éléments constitutifs de la parole, qui soient susceptibles d'être représentés par l'écriture. Cependant faute d'avoir suffisamment approfondi ce point, il lui arrive parfois de confondre des différences de valeur avec des différences de qualités (V. les notes des p. 2, 89, 97 et 104).

conds, sous le nom d'*organes de la parole* (1).

Les organes de la voix sont les *poumons* et le *larynx*. Ils n'ont, en règle générale, aucune influence directe sur la valeur du son, et ne servent que d'instruments à sa production. L'air, chassé des poumons, vient, en passant dans le larynx, faire vibrer deux sortes de lames ou lèvres, entre lesquelles s'ouvre la fente qu'on appelle la *glotte*, et auxquelles on a donné le nom de *cordes vocales* (2). Mais si on laisse dans l'inaction, c'est-à-dire dans la position qu'ils prennent le plus naturellement au moment de la production du son, les autres organes de l'appareil vocal, un seul

(1) V. sur ce point : Dutrochet (*Mémoire pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des végétaux et des animaux*, p. 450), Müller (*Physiologie*, trad. Jourdain, t. II, p. 237), Magendie (*Physiologie*, 4^e édit., t. I, p. 283 et suiv.), Gerdy (*Physiologie*, p. 728 et suiv.), Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 346), Longet (*Physiologie*, 2^e édit. Fascicule III, *Voix et parole, sens en général*, p. 176), Béclard (*Physiologie*, 4^e édit., p. 747), M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 118 et suiv.), M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*).

(2) M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 126) substitue à cette appellation celle de *rubans vocaux* (en allemand *Stimmbänder*). V. aussi sur ce point les explications détaillées données par M. Mandl (*Maladies du larynx*, p. 50 et suiv.).

son se produira, le son A (1). On pourra bien, en modifiant la disposition du larynx, changer la qualité du son ; on n'en pourra changer la valeur. Ou si on y arrive par exception, ce ne sera que par un véritable tour de force, que la plupart des larynx sont impuissants à exécuter. En règle générale, la valeur du son émis ne subira de changement qu'autant qu'on aura fait intervenir dans cette émission quelqu'un des autres organes de l'appareil vocal, la langue ou les dents, par exemple.

En revanche, le larynx seul ou à peu près seul, influe sur l'acuité, l'amplitude, et en général sur les différences de qualité des sons.

Tous les sons, sans exception, sont soumis à cette influence ; tous peuvent être faibles ou forts, doux ou rudes, aigus ou graves, et le même son peut passer successivement et à volonté de l'un de ces états à l'autre ; ce sont principalement, nous le répétons, les différentes dispositions que le larynx est susceptible de recevoir qui permettent de les nuancer ainsi ; c'est par elles, notamment, que les sons se chantent ; car c'est uniquement la disposition donnée à la partie du larynx qu'on

(1) C'est là l'opinion générale et je la crois exacte. M. Fournié (*loc. cit.*) la critique ; suivant lui, le tuyau vocal, dans sa position naturelle, ne produit aucun son. M. Fournié reconnaît d'ailleurs que la formation de l'a est extrêmement simple.

appelle la glotte, et la contraction plus ou moins prononcée des cordes vocales, qui haussent ou baissent le son. L'homme peut donc chanter, quoiqu'il ne puisse parler, avec le larynx seul, en émettant toujours le même son, et plus particulièrement le son A. C'est même de cette manière qu'il convient de s'exercer au chant, et c'est celle que les professeurs font employer d'abord à leurs élèves, afin de ne pas compliquer pour eux la nécessité de chanter les sons avec celles de les parler (1), et de laisser ainsi toute leur attention se concentrer sur les différences de qualité, et spécialement sur la justesse du son.

Il est à remarquer que, pour les organes de la voix, l'homme est loin d'être supérieur aux autres animaux. Beaucoup d'entre ces derniers, et notamment les oiseaux, pourvus d'un larynx en partie double, peuvent déployer dans la production des sons et dans les modifications de qualité qu'ils leur impriment, une volubilité et une souplesse d'inflexion, dont l'homme ne peut approcher

En revanche, les organes de la parole sont plus parfaits chez l'homme que chez aucun autre animal. Les plus avantagés sous ce rapport, comme les perroquets, ne peuvent qu'articuler à grand'

(1) V. M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 149).

peine, et après une longue éducation, quelques sons parlés qui restent toujours confus. La plupart des animaux, et surtout les quadrupèdes, n'ont qu'un ou deux sons, ou trois ou quatre au plus, se distinguant les uns des autres par des différences de valeur. Encore ces sons appartiennent-ils plus ou moins à cette classe de sons sourds et indécis, sans relief ni précision, qu'on appelle sons *inarticulés*, et dont la valeur est fort difficile à saisir. En revanche, ces sons se distinguent en général par des différences de qualité très-marquées, au moyen desquels l'animal exprime ses différents sentiments.

Chez l'homme, au contraire, les organes de la parole, grâce à leur délicatesse et à leur flexibilité, émettent presque naturellement et sans grand effort d'éducation, outre les sons *inarticulés* qu'on peut en faire sortir, et qui n'entrent pas dans la composition du langage, un grand nombre de sons nettement *articulés* dont chacun a sa valeur propre, distincte de celle des autres sons.

Ces organes sont la langue, le voile du palais, la voûte palatine, les fosses nasales et les dents. A la différence des poumons et du larynx, ils ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire dans la production du son, et dans les modifications de qualité qu'il éprouve ; mais ils exercent une influence active et décisive sur sa valeur. C'est seulement grâce à eux et aux différentes dispositions

que nous leur faisons prendre, que nous pouvons modifier les sons émis par les larynx, en leur donnant une valeur nouvelle et caractérisée ; en un mot, *parler*.

Bien que les conséquences de la distinction que nous venons de développer aient échappé en partie, suivant nous, aux linguistes et même aux physiologistes, la distinction même n'a jamais été contestée ; elle a toujours, au contraire, été reconnue et enseignée par tous les physiologistes (1). Ils font observer notamment que les organes de la voix ont une part si peu essentielle à la parole, que les autres organes qui complètent l'appareil vocal peuvent à la rigueur se passer du concours des poumons et surtout du larynx, et parler néanmoins : ils citent comme preuve à l'appui, le chuchotement ou parler à voix basse, où le larynx n'agit point, spécialement quand on chuchotte durant l'inspiration de l'air dans les organes respira-

(1) Nous citerons entre autres : Dodart, physiologiste du XVIII^e siècle (*Sur les causes de la voix de l'homme et de ses différents tons*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, p. 246 et suiv.) ; Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 159 et 237) ; Gerdy (*Physiologie*, p. 728) ; Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 346) ; Longet (*Physiologie*, fascicule III, p. 176 de la 2^e édit.) ; Béclard (*Physiologie*, pag. 747 et suiv. de la 4^e édit.).

toires (1). Une autre observation (2) plus concluante encore a été faite sur un forçat dont le larynx ne fonctionnait plus, et qui ne respirait que par une ouverture pratiquée à la trachée. Cet homme était cependant parvenu à parler à voix basse, en emmagasinant dans son arrière-bouche la quantité d'air nécessaire à l'articulation des sons qu'il voulait émettre.

Cette distinction bien établie entre les sons qui diffèrent les uns des autres par leur valeur, et les sons qui ne diffèrent les uns des autres que par leur qualité, nous entrons dans l'examen approfondi de deux questions, dont la solution, déjà indiquée par nous incidemment, mais qu'il nous faut encore confirmer et développer, importe d'une manière capitale au sujet que nous traitons.

Le nombre des sons de valeur différente que peut émettre l'appareil vocal de l'homme est-il limité? (3)

(1) Béclard (*Physiologie*, p. 748 de la 4^e édit.) démontre fort bien ce point. V. aussi Magendie (*Physiologie*, t. I; p. 318 de la 4^e édit.).

(2) Citée par Magendie (*Physiologie*, t. I; p. 318 de la 4^e édit.).

(3) Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 15) se pose la question pour tous les sons, en général, sans distinction entre les différences de valeur ou de qualité qui peuvent les caractériser (V. la note de la p. 62); mais il croit inutile de

La valeur de chaque son est-elle tellement fixe et tellement indépendante et distincte de celle de tout autre son, qu'il n'y ait pas de transition possible entre deux sons de valeur différente ?

Après l'étude la plus consciencieuse de ces deux questions, nous déclarons que, dans notre esprit, elles doivent être résolues, au moins pratiquement, dans le sens affirmatif, et nous allons procéder à la démonstration de cette proposition.

CHAPITRE VIII.

DE LA LIMITATION DU NOMBRE DES SONS DE VALEUR DIFFÉRENTE QUE PEUT ÉMETTRE L'APPAREIL VOCAL DE L'HOMME.

Les différences de valeur, qui séparent l'un de l'autre chacun des sons parlés, résultent d'une

l'examiner, puisque, dit-il, les sons que peut prononcer chaque individu, comme ceux qui composent chaque idiome, sont parfaitement distincts ou en nombres très-circons crits. Féline paraît avoir voulu en d'autres termes exprimer la pensée que lors même que le nombre des sons pourrait être illimité, il est en fait et dans l'usage, limité : Cette proposition peut se soutenir, si l'on ne tient compte que de la valeur des sons ; mais elle est loin d'être exacte, si l'on tient compte des différences de qualité qu'ils présentent.

disposition particulière des organes de la parole. Or il est facile de concevoir que ces organes, ainsi disposés, ne pourront donner passage qu'à ce seul et unique son, puisqu'ils ne sont pas par eux-mêmes agents de production, et qu'ils ne font qu'imprimer une valeur nouvelle aux sons sortis du larynx. Ces sons ne pourront donc être différents tant que la même disposition des organes de la parole sera maintenue. Passant par la même voie, heurtant les mêmes organes semblablement placés, le son pourra bien changer, suivant la différence de l'émission par le larynx, de force, d'expression, de *qualité* en un mot; mais il ne pourra changer de *valeur*.

Si donc il n'est pas impossible, si même il est à observer dans certains cas, que deux dispositions différentes des organes de la parole donnent deux sons de valeur sensiblement identique (1), à l'inverse il est complètement impossible que la même disposition des organes de la parole donne deux sons de valeur différente.

Chacun peut se convaincre par une expérience décisive, de l'exactitude de la proposition que nous avançons. Qu'il articule un son net, distinct; puis qu'il essaie, en conservant identiquement la

(1) V. p. 89 à la note 2; V. aussi dans M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 176) les diverses manières d'articuler le son *t*.

même disposition des organes de la parole, et en faisant agir de même ceux de ces organes que l'articulation met en jeu, d'émettre un son de valeur différente : il lui sera impossible de le faire. Ou le même son sortira malgré tous ses efforts, ou, s'il en sort un autre, c'est qu'insensiblement et malgré lui il aura modifié en quelque point, quelquefois très-légèrement, mais toujours d'une manière appréciable, la disposition ou le jeu des organes de la parole.

Nous pouvons donc poser en principe, si nous considérons les sons seulement au point de vue de leur valeur, que chaque position des organes de la parole, à l'aide de laquelle on articule un certain son, ne peut servir à articuler que ce seul et unique son.

Mais si ces positions étaient indéfinies, il s'ensuivrait que le nombre des sons articulés de valeur différente le serait aussi. A la limitation du nombre des sons de valeur différente que peut articuler l'appareil vocal de l'homme, limitation qui est la base de tout système d'écriture universelle, s'opposerait alors, non plus la possibilité d'émettre plusieurs sons de valeur différente en laissant les organes de la parole dans la même position, mais bien la possibilité de modifier d'une manière indéfinie, en même temps que la position des organes de la parole, la valeur des sons qu'ils peuvent émettre. Ici encore une étude consciencieuse

du jeu de l'appareil vocal, démontre qu'il n'en est pas ainsi.

Il ne suffit pas, en effet, pour qu'il se produise des sons articulés ayant une valeur nette et distincte, que l'air, chassé du larynx, vienne frapper les organes de la parole : il faut de plus que ces organes présentent une disposition particulière, capable de donner au son un caractère de netteté suffisant pour le distinguer de tous les autres sons, et pour lui constituer une individualité, une valeur propre. Or cette disposition particulière ne se rencontre pas dans toutes les positions que peuvent prendre les organes de la parole, mais seulement dans quelques-unes d'entre elles ; et si l'on essaie d'émettre un son en dehors de ces positions privilégiées, par exemple, alors qu'on a déjà abandonné l'une d'elles sans en avoir encore obtenu une autre, il ne sort rien qu'un bruit confus et indistinct, une sorte de cri ou de râlement inarticulé et sans valeur déterminée, et point un son à valeur nette et précise qui puisse se classer parmi les sons susceptibles d'être utilisés dans le langage.

Il suit de là qu'il faut en règle générale rejeter l'opinion admise par un grand nombre d'auteurs (1)

(1) V. particulièrement Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV). Cet auteur, ordinairement si judicieux,

et fondée surtout sur la confusion entre les différences de valeur et les différences de qualité des sons, qui consiste à croire qu'on peut passer d'un son articulé à un autre son articulé de valeur différente, par gradations successives, en émettant une série de sons articulés intermédiaires entre les deux sons principaux. Ici encore, on peut se rendre compte, par une expérience attentive, de l'impossibilité ou tout au moins de l'excessive difficulté d'arriver à ce résultat.

Qu'on essaie, en passant d'un son articulé à un autre son articulé de valeur différente, d'articuler un son intermédiaire : on n'y parviendra pas. On pourra bien donner au son primitif les nuances les plus diverses ; on pourra même, tout en continuant à l'articuler, modifier sensiblement la disposition de l'appareil vocal : car il est certaines limites parfois fort étendues dans lesquelles il peut se mouvoir sans que la disposition nécessaire à

est entraîné, pour soutenir sa théorie, d'après laquelle les différences de valeur entre les voyelles proviennent de la longueur et de l'ouverture du canal buccal, théorie qui peut être juste en elle-même, à prétendre que toutes les voyelles, dérivant en quelque sorte les unes des autres, se rangent en trois catégories graduées ainsi qu'il suit : 1° a, à, â, o, ô, eu, u ; 2° ê, è, é, i ; 3° an, in, on, un. Les explications données jusqu'ici suffisent pour réfuter cette idée. Voir aussi Ackermann (*Essai sur l'analyse physique des langues*, p. 12).

l'articulation du son soit perdue (1); les organes qui ne participent point à cette articulation, peuvent notamment être déplacés d'une manière très-appreciable. Mais quand on aura dépassé la limite extrême où l'articulation du premier son est encore possible, ou bien l'on émettra un son inarticulé, ou bien l'on articulera directement le second son, ou plutôt, et c'est presque toujours ce qui s'est produit dans les nombreuses expériences que nous avons faites à ce sujet, on émettra un son sourd, traînant, prolongé, qui variera de l'un à l'autre des deux sons principaux, entre lesquels on essaiera vainement de se placer.

Je dois dire cependant que quelques-uns, en très-petit nombre, de ceux qui ont bien voulu m'assister dans ces expériences, ont cru distinguer certains sons intermédiaires entre deux sons principaux, par exemple entre les voyelles d'une même série (v. p. 71 et s.). Ces sortes de sons intermédiaires se produiraient lorsqu'on passe insensiblement de l'une à l'autre. Pour moi, il ne m'a jamais été possible de les entendre, quelque effort que j'aie fait pour y parvenir. J'ai toujours entendu et entendu seulement, ou l'un des deux sons principaux, ou un son absolument confus et

(1) V. dans M. MaxMüller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 176) les diverses positions que comporte la prononciation des sons *k* et *t*.

inarticulé. Quoi qu'il en soit, il est certain (en admettant, ce que je persiste à ne pas croire, qu'il existe des sons articulés intermédiaires), que très-peu de personnes peuvent les articuler et ne le peuvent qu'au prix d'efforts considérables. Cette difficulté d'émission, jointe au peu de netteté des sons en question, empêchera toujours qu'ils ne soient employés dans le langage. Nous pouvons donc, au point de vue pratique, les négliger.

En fait, dans toutes les langues que j'ai entendu prononcer, j'ai reconnu que les sons principaux et particulièrement les voyelles reçoivent les nuances les plus différentes et peuvent parfois, tout en conservant la même valeur, se classer par séries correspondantes à la progression de certaines de ces nuances. Mais je n'ai pu constater, malgré toute l'impartialité et même la bonne volonté que j'y ai mises, aucun son, et moins encore aucune série de sons, intermédiaire entre deux sons principaux de valeur différente. Tous les sons qui m'ont été signalés comme tels, et ils sont nombreux, m'ont paru, après une étude attentive, ou rentrer dans l'un de ces sons principaux, tout en étant caractérisés par quelque nuance particulière plus ou moins marquée ; ou constituer des sons de valeur variable, c'est-à-dire se prononçant indifféremment d'une manière au d'une autre, par exemple *a* ou *o*, *d* ou *t*, *t* ou *c* dur.

Cette indécision de certains sons, fréquente

dans les langues polynésiennes (1), se remarque même dans quelques langues européennes. Mais ce serait, suivant moi, une erreur absolue que de considérer ces sons indécis comme intermédiaires entre deux sons principaux de valeur différente, par exemple entre *a* et *o*, entre *t* et *c* dur.

Une autre opinion moins admissible encore quoique certains auteurs distingués s'y soient ralliés, consiste à établir une comparaison ou une corrélation entre les sons de valeur différente employés dans le langage et les tons ou notes de musique (2). Pour les différences de qualité des sons, cette comparaison se comprend, et les notes de musique ne sont elles-mêmes que le résultat d'une différence de qualité entre les sons. Pour les différences de valeur, je considère l'assimilation comme absolument et de tous points inexacte. Chaque son ou plutôt chaque syllabe, quelles que soient les voyelles et les consonnes qui entrent dans sa composition, peut être prononcée d'une manière plus grave ou plus aiguë, et correspondre dès lors aux différentes notes de la gamme. Il est possible que certains sons résonnent mieux dans les notes graves, et d'autres dans les

(1) V. M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*), trad. Harris et Perrot, p. 211 et s.

(2) Un réformateur, cité par M. Erdan (*les Révolutionnaires de l'A B C*, p. 55), M. Leray, est tombé pleinement dans l'erreur que je combats. Il s'est posé comme problème de noter la prononciation comme on note la

notes aiguës ou que certains sons correspondent plus particulièrement, par les vibrations harmoniques qu'ils engendrent, à certaines notes (1). Mais, au point de vue de l'impression que les sons font sur l'oreille, aucun ne correspond plus particulièrement à une note quelconque.

A ce point de vue de l'impression produite sur l'oreille, l'assimilation des sons de valeur différente avec les notes de musique m'a toujours paru être du ressort de l'imagination plutôt que du ressort de l'étude scientifique et de l'observation. La confusion faite par les auteurs entre les différences de valeur et les différences de qualité des sons, et l'absence de netteté et de précision dans les idées qui résulte de cette confusion, peuvent seules expliquer une pareille assimilation. Les notes de musique forment une série ascendante de sons superposés les uns aux autres. Entre deux sons principaux de la série se place musique, et a cru reconnaître dans le langage des sons, des *demi-sons* et des *quarts de son*, comme on distingue dans la musique les *demi-soupirs* et les *quarts de soupir*. V. aussi F. L. (Lhuillier, *Essai d'un alphabet rationnel*, Paris, 1859), et Ackerman (*Essai sur l'analyse physique des langues*, p. 11 et 12) qui range les huit voyelles principales en une gamme où *u* est l'octave de *ou* et établit également une gamme de consonnes.

(1) Le professeur Helmholtz (*Die lehre von dem Tonempfindungen*, la théorie de la recherche des tons), s'est livré sur ce point à de curieuses recherches. Il est arrivé à cette conclusion qu'au point des vibrations harmo-

une quantité indéfinie de sons intermédiaires, et l'imperfection seule de notre oreille nous empêche de les utiliser tous, et nous amène à n'en retenir qu'un ou deux qui forment le dièse de la note inférieure et le bémol de la note supérieure (1). Les sons de valeur différente qui composent le langage sont au contraire des sons parallèles, distincts et indépendants les uns des autres. Ils ne sont ni gradués ni superposés. Ils ne sont point reliés par une série de sons intermédiaires ; et les divisions en catégories, groupes ou séries qu'on en peut faire, n'ont rien d'analogue à la combinaison des notes de musique. Il n'y a donc aucune assimilation à établir entre deux classes de sons aussi différents.

niques, la tonalité de l'*ou* est *fa*, la tonalité de l'*o* est si bémol, celle de l'*a* et de l'*è* également. La tonalité de l'*i* serait *ré*, celle de l'*u* serait *sol*, celle de l'*e* muet ut dièse.

(1) Aussi Ackermann (*Essai sur l'analyse physique des langues*, p. 12) après avoir déclaré qu'entre les huit sons principaux de sa gamme de voyelles, et de sa gamme de consonnes, il existe une série indéfinie de sons intermédiaires, ajoute-t-il qu'il en est de la prononciation comme de la musique, c'est-à-dire que grâce à l'imperfection de nos organes, nous ne saisissons et n'utilisons que quelques-uns des sons intermédiaires, à savoir ceux qui sont placés juste au milieu de deux sons principaux comme le dièse entre deux notes principales. Il cite à titre d'exemple la diphthongue *oé* dans poésie, comme intermédiaire entre l'*ou* et l'*ô*, l'*è* de père, comme intermédiaire entre l'*è* grave et l'*é* fermé, l'*ü* souabe comme intermédiaire entre l'*i* et l'*u*, le *ch* allemand, comme intermédiaire entre le *k* et l'*r*, les deux *th* anglais, comme intermédiaire entre le *ch* et le *s* d'une part, le *j* et le *z* d'autre part, etc.

Si la démonstration à laquelle il vient d'être procédé a convaincu le lecteur de la vérité de cette proposition que, parmi les sons que peut produire l'appareil vocal de l'homme, ceux qui ont une valeur propre, indépendante (1) et assez distincte pour entrer dans la composition du langage, sont limités à un nombre restreint, cette démonstration l'a par là même convaincu de la possibilité d'une écriture universelle, fondée sur des principes fixes et certains.

L'application de ces principes se réduit, en théorie, aux points suivants :

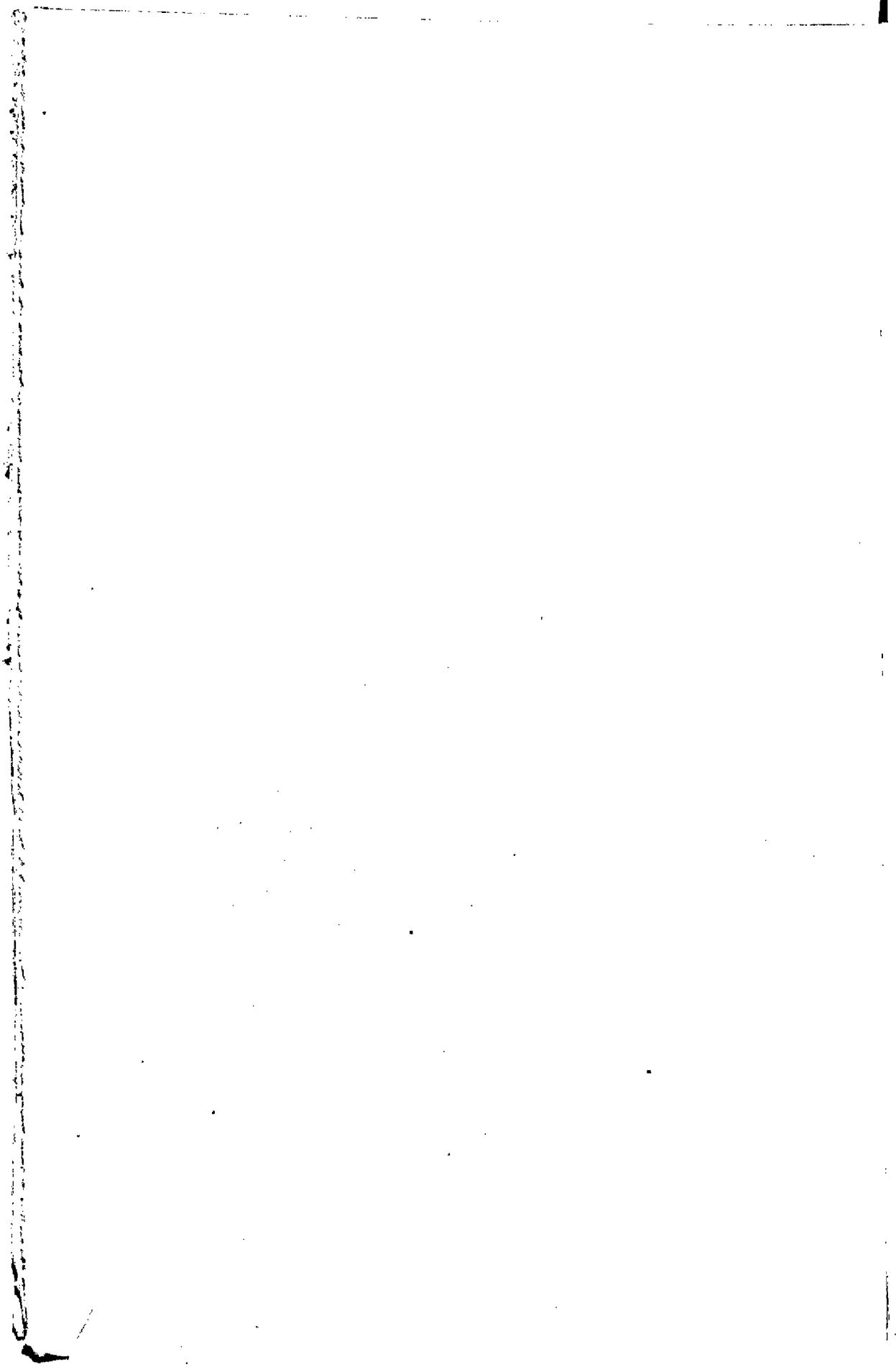
Rechercher quels sont les sons articulés de valeur différente que peut émettre l'appareil vocal de l'homme, et qui entrent dans la composition du langage.

Convenir pour chaque son d'un signe particulier qui le représentera ;

Enfin pour traduire en langue écrite le langage parlé, apprendre à reconnaître à l'audition les sons dont il se compose, et représenter chacun d'eux, à la place qu'il occupe dans l'émission du langage, par le signe convenu.

Tel est le développement d'idées que nous allons suivre, et qui servira à confirmer et à compléter nos précédentes propositions.

(1) Les Allemands ont, pour rendre cette idée, un mot expressif, *selbständig*, qui manque à la langue française.



TROISIÈME PARTIE

Fixation et classification des sons qui entrent
dans la composition du langage.

[CHAPITRE IX

RECHERCHE DES SONS ARTICULÉS DE VALEUR DIFFÉ-
RENTE QUE PEUT ÉMETTRE L'APPAREIL VOCAL DE
L'HOMME ET QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION DU
LANGAGE.

Nous ne pouvons plus procéder dans cette étude par voie de raisonnement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, mais simplement par voie d'affirmation, puisque c'est à l'observation seule que nous sommes obligés de demander le nombre exact et le classement des sons articulés de valeur différente que peut émettre l'appareil vocal de l'homme.

Des expériences que j'ai faites sur la langue et la prononciation, tant des Français que des étrangers, qui ont bien voulu se prêter à ces expériences, et des renseignements que j'ai puisés

accessoirement dans les diverses grammaires publiées en français, en anglais et en allemand, pour l'étude des langues étrangères, il m'a paru résulter que le nombre des sons que peut articuler l'appareil vocal de l'homme, si l'on ne tient compte que de leur valeur et non des nuances infinies qui les différencient, ne dépasse pas trente-six (1).

Dans ce nombre ne sont compris, bien entendu, ni les sons inarticulés, ni ceux qui s'obtiennent autrement que par le passage de l'air entre les organes de la parole, comme le claquement de la langue contre le palais, le choc des dents inférieures contre les dents supérieures, et autres bruits de même nature qui entrent, dit-on, comme éléments dans la composition des langues à peine formées des Hottentots et des autres peuples de l'Afrique australe (2). Ces sons imparfaits et gros-

(1) D'après Féline, il y en aurait trente-cinq, rien que pour la langue française. Il en compte en outre une dizaine, non employés en français, mais usités, suivant lui, dans les autres langues. Marle en admet une trentaine, Domergue, trente-cinq, Eichhoff, de quarante-deux à soixante, Lepsius, au moins cinquante, les physiologistes, de quarante à cinquante en général, et quelquefois davantage. Tous me paraissent n'arriver à ces résultats qu'en traitant comme différences de valeur, certaines différences de qualité.

(2) V. Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 246). M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 195).

siers disparaissent des langues à mesure qu'elles se perfectionnent et se civilisent; et il n'y a pas lieu de s'en occuper, si ce n'est à titre de curiosité scientifique, ou dans les ouvrages spéciaux aux langues en question.

Au nombre des sons articulés, nous ne comptons pas non plus certains sons anormaux qu'obtiennent, par exemple, les ventriloques et ceux qui imitent le cri des animaux. Il faut, pour arriver à ces sortes de tours de force, faire prendre à l'appareil vocal une disposition tout à fait antinaturelle, et qui, interdite à la masse des hommes, ne pourra jamais concourir à la formation du langage ordinaire. Nous ne devons pas plus nous préoccuper de ces exceptions que le physiologiste ne doit s'arrêter, lorsqu'il étudie et décrit les fonctions des muscles et des articulations, aux mouvements de dislocation que parviennent à exécuter les saltimbanques.

Si donc nous écartons ces différents sons pour nous borner aux sons parlés proprement dits, c'est-à-dire aux sons articulés de valeur différente, que l'homme obtient aisément et naturellement par le passage de l'air entre les organes de la parole et qui entrent seuls dans la composition des langues des peuples civilisés, je répéterai que ces sons me paraissent être au nombre de trente-six seulement. Je n'oserais affirmer, mais je suis cependant très-porté à croire qu'il n'en existe au-

cun autre (1). Ce que je puis dire, c'est que j'ai, dans toutes les langues civilisées, retrouvé en tout ou en partie les trente-six sons en question, et rien que ces sons, tantôt isolés, tantôt réunis habituellement dans la prononciation ou dans l'écriture, au nombre de deux ou d'un plus grand nombre, ainsi que le montre le tableau que j'ai dressé et que je donne plus loin, de la correspondance des sons et des lettres employés dans les principales langues parlées.

Si l'on croit généralement que le nombre des sons que peut émettre l'appareil vocal de l'homme est plus considérable, c'est qu'on tient compte non-seulement des différences de valeur, mais des différences de qualité que présentent les sons. C'est là une conséquence naturelle de la confusion entre ces deux sortes de caractères, si essentiellement distincts, des sons parlés. Or, les différences de qualité étant innombrables, ce n'est plus, si l'on en tient compte, trente-six sons, c'est une quantité indéfinie de sons que peut émettre l'appareil vocal de l'homme, et qui entrent dans la composi-

(1) V. Sur ce point Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 246) qui, après avoir analysé au point de vue purement physiologique, les différents sons qui se rencontrent dans les langues européennes, s'exprime ainsi : « Les sons que je viens de passer en revue sont les éléments essentiels de toute langue perfectionnée. »

tion du langage (1). Il n'y a pour ainsi dire pas deux langues, bien plus il n'y a pas deux individus qui nuancent identiquement le même son ; et la preuve, c'est qu'on peut, sans voir une personne, la reconnaître à sa voix (2). Là plupart du temps cependant, ces différences de qualité sont presque insensibles ; et il ne vient à l'idée de personne de les compter comme constituant des sons particuliers. Mais quelquefois elles deviennent plus marquées ; elles influent même, nous l'avons déjà dit, sur la signification du langage ; et c'est en comptant comme plusieurs sons un son unique au point de vue de la valeur, mais différent au point de vue de la qualité, qu'on arrive à trouver quarante, cinquante sons et plus. Encore est-on obligé, dans cette voie, de s'arrêter à une limite tout arbitraire, et sur laquelle on ne peut et on ne pourra jamais s'entendre.

On s'entendra, au contraire, si l'on étudie les sons comme nous allons le faire, d'abord au point

(1) Ackermann (*Essai sur l'analyse physique des langues*) en compte 2,160, rien que pour la langue française. V. la note de la p. 55. V. aussi M. Coudereau (*Essai de classification des bruits articulés*, extrait des *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, séances des 6, 20 mai 1875).

(2) Gerdy (*Physiologie*, p. 795) énumère en les ramenant à six différences principales, les différences individuelles de prononciation.

de vue de leur valeur, puis au point de vue de leur qualité.

Ce qui m'a fait longtemps douter et m'empêche encore d'affirmer d'une manière positive qu'il n'y ait que trente-six sons articulés de valeur différente, entrant dans la composition du langage, c'est que trente-deux d'entre eux sont employés dans la langue française, tandis que les autres langues en emploient sensiblement moins. La langue française pourrait donc être considérée comme la langue type, quand il s'agit de dénombrer et de classer les sons de valeur différente. Je me suis senti, en présence de ce résultat, saisi d'une certaine défiance. Je me suis demandé si, en ma qualité de Français, je ne me faisais pas quelque illusion involontaire, et si je ne céda pas à la tendance de tenir trop grand compte de notre langue, et trop peu des différences qui séparent les sons employés dans les langues étrangères, et de ne voir par suite que des différences de qualité là où il existerait entre ces sons des différences de valeur. Mais malgré tout mon désir de reconnaître dans les sons employés par les langues étrangères, et qui manquent dans la langue française, des sons de valeur nouvelle, je n'ai pu constater ce caractère que pour quatre d'entre eux. Les autres ne m'ont semblé caractérisés que par des différences de qualité plus ou moins marquées. Peut-être me trompé-je, surtout pour les langues de l'Orient,

que je ne connais pas, et que j'ai seulement entendu prononcer. En dépit de l'attention avec laquelle j'ai étudié et analysé les sons qui les composent, je puis fort bien n'avoir pas évité toute erreur. Si j'en ai commis quelque'une, elle sera rectifiée par ceux qui connaissent à fond les langues orientales; ils pourront classer comme sons présentant une valeur nouvelle, certains sons que j'ai considérés comme ne se distinguant que par leur qualité des trente-six sons de valeur différente que j'ai relevés. Les principes généraux qui servent de base à la démonstration à laquelle je me livre, n'en seront pas changés. Ce qui importe, ce n'est pas que le nombre des sons de valeur différente soit plus ou moins élevé, c'est qu'on évite toute confusion entre les différences de valeur et les différences de qualité qui caractérisent les sons, et que lorsqu'on étudie les sons d'abord, comme nous le faisons, au point de vue de leur valeur, on considère comme un seul et même son, quelles que soient les différences de qualité qui les distinguent, tous les sons ayant la même valeur.

CHAPITRE X.

CLASSIFICATION DES SONS QUI ENTRENT DANS LA
COMPOSITION DU LANGAGE.

Après avoir reconnu, isolé et compté les sons articulés de valeur différente qui entrent dans la composition du langage, il convient de les classer. Cette classification n'est point absolument indispensable au but que nous poursuivons. Ce but peut être atteint en l'absence de toute classification ou avec une classification qui ne serait point irréprochable. Néanmoins les sons s'éloignant ou se rapprochant les uns des autres par des caractères bien accusés, au moins pour la plupart d'entre eux, leur classification semble naturelle ; elle donne satisfaction à l'esprit, et rend les explications sur la matière plus claires et plus faciles à saisir.

Les auteurs ont jusqu'ici classé les sons en prenant, et presque toujours en combinant, différents points de départ. Tous tiennent compte dans une certaine mesure de l'impression que les sons font sur l'oreille, et suivant nous, il faut s'en tenir à ce seul point de départ quand on étudie les sons en vue de leur représentation par l'écriture. L'écriture doit en effet reproduire le langage ; or, la fonction des sons dans le langage

est exclusivement déterminée par l'impression qu'ils font sur l'oreille, spécialement par l'impression qui résulte pour l'oreille de leur valeur. C'est donc cette impression ou, ce qui est la même chose, la valeur des sons, qui doit servir de base à leur classification.

La division des sons en sons-voyelles et sons-consonnes, admise par tous les grammairiens et par presque tous les linguistes et physiologistes, n'a pas d'autre point de départ.

Mais quand il s'agit de subdiviser les voyelles et les consonnes, les auteurs s'attachent en général à ranger dans la même série les sons produits par les mêmes organes ou par la même disposition de l'appareil vocal. Ce point de départ peut sembler moins arbitraire que tout autre. Nous ne saurions l'admettre cependant, parce qu'il conduit à des résultats inacceptables, à savoir : la réunion, dans une même série, de sons dont l'impression sur l'oreille et par suite, la fonction dans le langage, est essentiellement différente. Qu'importe que deux ou trois sons soient produits par le même jeu de l'appareil vocal, par exemple, par l'application de la langue contre la voûte palatine, comme l'*i*, le *k*, l'*r*, si l'effet qu'ils produisent à l'audition, et par suite la fonction qu'ils remplissent dans le langage sont essentiellement différents ? Nous comprenons que le physiologiste, qui étudie avant tout les causes de production des

sons, les classe d'après ces causes. Mais pour le grammairien, l'effet produit est tout; la cause n'est rien, ou constitue un point tout à fait accessoire. Il n'en doit tenir compte que pour mieux connaître et mieux apprécier l'effet des sons, et c'est exclusivement par cet effet, qui détermine leur fonction dans le langage, qu'il doit les classer (1).

On objecte que ce point de départ est arbitraire, parce qu'il a pour base, non pas un fait matériel, saisissable, mais une impression, c'est-à-dire quelque chose d'incertain, de vague, d'indéfinissable. L'objection serait fondée si l'impression que les sons parlés font sur l'oreille était réellement vague et incertaine. Mais elle nous paraît au contraire très-nette et très-précise. Elle l'est sans contestation pour la distinction à faire entre les voyelles et les consonnes. Elle est moins marquée, mais elle est encore sensible, pour les subdivisions à établir, entre les voyelles d'une part, entre les consonnes de l'autre. Les différences d'impression se sentent parfaitement, quoiqu'elles soient parfois difficiles à définir. Elles offrent donc une base solide de classifica-

(1) C'est donc à tort, selon moi, que Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 237 et 238), critiquant les classifications des grammairiens, leur reproche de ne pas tenir assez de compte de la manière dont se forment les sons. Cette formation ne les concerne pas.

tion, et la seule conforme au point de vue auquel doit se placer le grammairien.

Il est d'ailleurs à remarquer que, pour un certain nombre de sons, les deux modes de classification, d'après la cause qui les produit, ou d'après l'impression qu'ils font sur l'oreille, conduisent au même résultat. C'est ce qui explique en partie les combinaisons mixtes qu'on trouve dans la plupart des auteurs. Mais ces combinaisons, par suite de leur manque de logique, ne peuvent satisfaire l'esprit; elles ne sont propres qu'à amener la confusion dans les idées. C'est pourquoi il convient de les rejeter pour s'en tenir strictement au système de classification des sons non d'après leurs causes, mais d'après leurs effets.

C'est d'après ce système que nous allons procéder à la classification des 36 sons de valeur différente que peut articuler l'appareil vocal de l'homme. Ces 36 sons se divisent naturellement en deux grandes classes; les uns peuvent s'articuler seuls et sans le secours d'autres sons; on les nomme *voyelles*; les autres ne peuvent s'articuler qu'avec le concours d'une voyelle; sans ce concours on peut bien, au moins pour un certain nombre d'entre eux, les faire entendre, mais sous forme de sifflement, ou de murmure (V. la p. 85) et non sous forme de sons nettement articulés. On le nomme *consonnes* (1). Le son, qui s'obtient

(1) Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de la 4^e édit.) et

par un seul effort d'articulation, soit que ce son soit simple, et consiste en une voyelle se prononçant isolément, soit qu'il soit complexe et résulte de la réunion d'une ou plusieurs consonnes avec une voyelle, se nomme *syllabe* (1).

CHAPITRE XI.

DES VOYELLES.

Les voyelles, c'est-à-dire les sons qui peuvent s'articuler seuls et sans le secours d'autres sons, sont au nombre de 15 (2). Elles correspondent aux

Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 239), contestent l'exactitude de cette distinction, mais en se plaçant à un point de vue purement physiologique. V. la p. 85.

(1) C'est ce que Longet (*Physiologie*, fasc. III, p. 206 de la 2^e édit.) appelle *conjugaison* des sons.

(2) C'est en confondant les nuances avec la valeur des sons, que les grammairiens et les physiologistes en trouvent davantage. Par exemple ils comptent deux ou plusieurs sortes d'*é* fermé, d'*è* ouvert, d'*i*, suivant que ces sons se prononcent d'une manière plus ou moins rude, aspirée ou prolongée, c'est-à-dire différent de qualité, tout en conservant la même valeur. Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de la 4^e édit.) compte deux *a* ouverts, et il pense que ces deux *a*, l'*a* simple, l'*é* simple et l'*è* ouvert, l'*e* muet, l'*eu*, l'*u*, l'*ou*, l'*i*, peuvent éprouver deux modifi-

sons représentés dans les mots français qui suivent par la lettre ou les lettres placées immédiatement après la consonne *l* et imprimées en italique :

1 <i>la</i>	2 <i>l'or</i>	3 <i>lé</i>	4 <i>le</i>
5 <i>las</i>	6 <i>lot</i>	7 <i>les</i>	8 <i>St Leu.</i>
9 <i>lent</i>	10 <i>long</i>	11 <i>lin</i>	12 <i>l'un</i>
13 <i>loup</i>	14 <i>lu</i>	15 <i>lit.</i>	

L'ordre dans lequel j'ai disposé ces voyelles n'est pas arbitraire ; il suffit de l'observer un instant pour reconnaître que les 12 premières forment une catégorie distincte, et qui se divise naturellement en quatre séries bien tranchées, se correspondant exactement de l'une à l'autre. Dans chacune, nous trouvons d'abord une voyelle qui s'obtient par une disposition très-simple de l'appareil vocal. Dans la première série (*la*), il suffit de le laisser à l'état naturel ; pour la seconde (*l'or*), de relever la langue et de fermer un peu les lèvres en les arrondissant, de manière à leur donner une forme circulaire, au lieu de la forme elliptique que nécessite l'articulation de l'*a* ; pour la troisième, l'une longue, l'autre brève. Il y aurait donc en tout d'après lui, sans compter les voyelles nasales 24 voyelles différentes. Si l'on tient compte des différences de qualité fort nombreuses qui caractérisent la prononciation des voyelles, ce nombre de 24 voyelles est très-moderé ; on pourrait en compter beaucoup plus.

sième (lé), de les rouvrir en portant la langue plus près encore du palais ; pour la quatrième (le), de les resserrer, au contraire, plus encore que pour la seconde (1).

La plupart des grammairiens, par une suite de la confusion entre les différences de valeur et les différences de qualité des sons, appellent ces

(1) D'après Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 239), les différences de valeur entre les voyelles proviendraient surtout de la largeur de l'orifice et du canal buccal ; d'après Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV p. 347) de la longueur du canal buccal.

Je dois faire observer que dans le cours de mes explications, je n'indiquerai que d'une manière tout à fait sommaire et à titre d'éclaircissement, la disposition que prennent les organes de l'appareil vocal, lors de l'émission des différents sons. De plus amples développements sur cette matière, d'ailleurs fort intéressante, m'entraîneraient dans des discussions physiologiques pour lesquelles je serais peu compétent et qui sont d'ailleurs étrangères à notre sujet, puisque nous nous occupons de la valeur des sons, due à l'impression qu'ils produisent à l'audition, et non des causes qui leur donnent cette valeur.

Consultez d'ailleurs sur ce point : Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 239 et suiv.), Gerdy (*Physiologie*, p. 776 et 792), Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e sér., t. XIV, p. 346), Longet (*Physiologie*, fascicule III, p. 176 de la 3^e édit.), M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 118 et suiv.), M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 716 et s.).

voyelles, voyelles *brèves* (1). Cette expression est défectueuse, en ce que ces voyelles peuvent se prononcer aussi longuement que les autres, puisque la longueur ou la brièveté d'un son tient à sa qualité, non à sa valeur, et constituent dès lors une simple nuance, applicable à volonté à tous les sons. D'autres les appellent voyelles *ouvertes*, à cause de la disposition de l'appareil vocal qu'exige leur articulation. Cette expression peu exacte, même au point de vue physiologique, a de plus l'inconvénient de ne point s'appliquer à la nature du son. Nous proposons de les appeler, par une qualification conforme à la nature de leur son, et déjà employée par quelques grammairiens : voyelles *claires*.

En faisant subir aux dispositions de l'appareil vocal, nécessaires à l'articulation des voyelles claires, un léger changement, qui consiste principalement à modifier l'intervalle entre les dents, et l'allongement et l'écartement des lèvres, on obtient les quatre voyelles suivantes, dont le son ne diffère de celui des quatre premières que parce qu'il est plus plein et paraît plus nourri. On appelle ordinairement ces voyelles, voyelles *longues*. Cette expression a le même défaut que celle de voyelles brèves : les voyelles prétendues longues peuvent

(1) Marle (*Manuel de la diagraphie*, p. 15) n'a pas évité cette erreur.

se prononcer aussi brièvement que les autres. Nous la rejeterons donc et rejeterons de même et pour la même raison la qualification de voyelles *graves* employée par quelques auteurs.

Le nom de voyelles *fermées*, qu'on leur donne aussi, offre entre autres inconvénients celui de ne rappeler que la modification de la disposition de l'appareil vocal qu'exige leur prononciation. De plus, cette qualification n'est exacte que pour la première, la seconde et la quatrième de ces voyelles (*las*, *lot*, *Leu*), qui s'obtiennent en écartant un peu moins, que s'il s'agit de prononcer la voyelle *claire* correspondante, la mâchoire inférieure, et en diminuant ainsi l'intervalle entre les dents. Dans la troisième, au contraire (*les*), l'expression de voyelle fermée serait inexacte, car sa prononciation exige que la bouche soit plus ouverte que dans la voyelle *claire* correspondante (*lé*). Et cependant, de ces deux sons, c'est bien le second (*lé*), et non le premier (*les*) qui forme le son clair; l'oreille ne saurait s'y tromper. Ce qui prouve encore une fois que les modifications de valeur que subissent les sons ne correspondent pas toujours symétriquement aux modifications que leur émission détermine dans le jeu de l'appareil vocal.

Nous proposerons d'appeler les quatre voyelles dont nous nous occupons, d'après le caractère de leur son, voyelles *pleines*.

Enfin, par une dernière et très-légère modification de l'appareil vocal, au moyen de laquelle le son vient frapper et faire vibrer les membranes qui tapissent les fosses nasales, on obtient un dernier groupe de quatre voyelles dont le son diffère seulement de celui des premières par son caractère sourd et fortement nasal, caractère qui leur a fait donner à juste titre le nom de voyelles nasales (1).

(1) Marle (*Manuel de la diagraphie*, p. 11 et suiv.) les appelle sons nasals, Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 348) les nomme voyelles composées. Beaucoup de physiologistes partagent l'erreur commune basée sur notre orthographe vicieuse, qui fait du son *in* une modification du son *i*, et du son *un* une modification du son *u*. Les idées de Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 239) sont plus exactes. Il constate que parmi les voyelles, les quatre susceptibles de prendre le son nasal sont : a, ä (è), ö (eu) et o. Marle (*Manuel de la diagraphie*, p. 15) ne s'y est pas trompé non plus. Il regarde le son *in* ou *ein* comme une modification du son *ei*, et le son *un* ou *eun* dans à jeun) comme une modification du son *eu*. Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 30), au contraire, ne voit pas le lien qui unit les nasales aux voyelles claires et pleines. Il semble croire que *un* vient de *u* (V. la note suivante). Il constate cependant que *in* se rattache bien plutôt à *e* qu'à *i*. M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 720 et 734) refuse aux sons nasaux le caractère de voyelles. Suivant lui, ce sont des voyelles modifiées par l'adjonction d'un son consonne intimement uni à elles. M. Fournié raisonne au point de vue du jeu de l'appareil

Les quatre voyelles simples et les quatre voyelles pleines sont usitées dans presque toutes les langues. Les voyelles nasales, assez difficiles à prononcer, ne se rencontrent que dans certaines langues. La langue française est l'une de celles où elles sont le plus répandues ; et de plus elles y affectent une nuance dure et sèche, très-peu agréable. La nasale *un* n'est usitée à ma connaissance que dans la langue française, où on la prononce souvent, à tort, comme *in*, et dans la langue polonaise (1).

Il est vraisemblable que les voyelles nasales existaient dans les langues anciennes, notamment dans le sanskrit, et aussi dans le latin, où elles se seraient écrites, comme aujourd'hui en portugais, *am*, *em*, *im*, *om*. Ce qui donne lieu de penser que ces sons correspondaient à nos sons nasaux, c'est qu'ils s'éladaient devant une voyelle, ce qui n'aurait pas eu lieu si l'*m* se fût prononcée. Quoi qu'il

reil vocal, et essaie de démontrer que les sons nasaux se composent de deux mouvements correspondants, le premier à la voyelle, le second au son consonne qui vient la modifier. Cette proposition est contestée par les autres physiologistes. Dans tous les cas, elle est sans intérêt pour les linguistes. Pour eux, quel que soit le mode de production du son, ce son frappe l'oreille comme un son unique et rentre certainement dans la catégorie des voyelles proprement dites.

(1) V. le tableau des sons usités dans les principales langues qui termine cet ouvrage.

en soit, les voyelles nasales constituent bien des sons ayant leur valeur propre ; il faut se garder de croire que le son nasal ne soit qu'une simple nuance modificative du son ordinaire des voyelles claires ou pleines.

Les trois dernières voyelles (*loup*, *lu*, *lit*) forment une catégorie bien distincte des douze autres. La nature de leur son les range évidemment parmi les voyelles claires ; mais, moins faciles à prononcer que les quatre premières, à raison de la projection des lèvres en avant qu'exige la voyelle *ou* et surtout la voyelle *u*, et de l'élévation de la langue vers la voûte palatine qu'exige la voyelle *i*, elles ne peuvent se modifier, et prendre le son plein ou nasal (1). Il n'est cependant pas absolument impossible de les prononcer nasalement ; mais le son auquel on arrive, très-dur et très-difficile à obtenir, ressemble autant à un grognement qu'à un son articulé. Nous ne connaissons pas de langue parlée où il soit employé, et nous ne pensons pas qu'il puisse être jamais appelé à figurer dans aucune d'elles.

On peut donc dire qu'au point de vue pratique,

(1) Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 32 et 39), ordinairement si judicieux, tombe ici dans une grave erreur. Il considère *ou* qu'il écrit *û*, comme le son plein (grave, suivant sa terminologie) de *u*, et semble rattacher la nasale *un*, qu'il indique par un *u* souligné, et place immédiatement, après *u* et *û*, à cette série imaginaire,

les trois dernières voyelles ne sont susceptibles que de simples différences de qualité. Ces différences de qualité sont fort peu marquées dans la langue française, et les grammairiens leur font beaucoup d'honneur en divisant ces voyelles en *brèves* et en *longues*, expressions qui ont au moins le mérite d'être justes par rapport à elles (1).

En revanche, ces mêmes voyelles jouissent d'une propriété qui manque aux douze premières, et qui suffirait, à elle seule, pour les faire ranger dans une catégorie à part : elles peuvent s'articuler assez rapidement pour se lier, soit aux voyelles de la première catégorie, soit entre elles, de manière que leur prononciation et celle de la voyelle à laquelle elles s'unissent s'obtient par un seul effort d'articulation, et ne forme par suite qu'une seule syllabe. Elles jouent alors, par rap-

(1) Mais c'est une grave erreur que d'assimiler, comme le fait Marle lui-même (*Manuel de la diagraphie*, p. 15), ces différences de qualité, aux différences de valeur qui existent entre l'*a*, l'*o*, l'*é* dits brefs et l'*â*, l'*ô*, l'*ê* dits longs, ou en d'autres termes entre les voyelles *claires* et celles que nous avons appelées *pleines*. Aussi Marle est-il fort embarrassé pour classer le son long de *eû* dans *jeûne*. Car il fait déjà de *jeu* le son long de *je*. Or, dit-il, le *jeû* de *jeûne* se prononce encore plus long que le son *jeu*. Il en est réduit à inventer un signe spécial pour indiquer cette *allongement renforcé* (*Manuel de la diagraphie*, p. 11). Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 29 et suiv.) a su éviter cette faute (V. la note de la p. 134).

port à la voyelle à laquelle elles se lient, le rôle de consonnes.

Nous trouvons des exemples de cette fonction particulière à la dernière catégorie de voyelles dans les mots français suivants : *oui, louer, lui, lien, bail, soleil* (1).

Nous proposerons, en raison du double rôle que jouent les trois dernières voyelles, de leur donner le nom de *voyelles-consonnes*, par opposition aux douze premières voyelles, que nous appellerons *voyelles proprement dites*.

La réunion de deux voyelles en une seule syllabe, possible, comme nous venons de le voir, quand l'une d'elles est une voyelle consonne, a reçu des grammairiens le nom de diphthongue

(1) Ce caractère particulier des trois dernières voyelles n'est en général indiqué d'une manière précise ni par les physiologistes, ni par les grammairiens. Gerdy (*Physiologie*, p. 785) mentionne cependant parmi ses consonnes linguales *y, ll*, *Di* dans *Dieu*, *thi* dans *Mathieu*. Ce sont, au fond, autant de manières différentes d'écrire l'*i* consonne. Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 30, 31 et 32) se demande si les sons représentés par *y* et *w* ne sont pas, au fond, des sons identiques à ceux de *i* et *ou*, prononcés plus rapidement. Il se décide, après hésitation, à ranger ces sons parmi les consonnes et à continuer de les représenter par *y* et *w*. Mais il ne se rend pas bien compte de leur valeur, et n'emploie guère le *w* que dans les mots où il est déjà usité; dans les autres, il rend le son *ou* consonne, par le même signe que *ou* voyelle, c'est-à-dire

(double son), expression dont la nécessité ne se faisait pas, croyons-nous, suffisamment sentir. En effet, les trois dernières voyelles lorsqu'elles fonctionnent comme consonnes, ne se distinguent par aucun caractère essentiel des autres consonnes, ni la syllabe dans laquelle elles figurent, des autres syllabes.

L'emploi du mot diphthongue est encore plus défectueux, lorsqu'on l'étend aux cas où la pauvreté de nos alphabets, ou simplement une orthographe vicieuse, a sanctionné l'usage de réunir deux voyelles pour ne représenter qu'un seul son, comme dans les mots français ; *au, ais, eux, ou,*

par *û*. Ainsi il écrit bois *bûa*, et non *bwa* (V. loc. cit., p. 45). Il ne fait aucune allusion à la fonction de l'*u* comme consonne. Quant aux *ll* mouillées, il croit bien y reconnaître le son *ly* ; il se décide cependant sur les représentations, dit-il, qui lui ont été faites (V. p. 136), à le traiter comme un son particulier. M. Picot (*Tableau phonétique des principales langues usuelles*, inséré dans la *Revue de linguistique*, t. VI, p. 363 et suiv.) appelle les consonnes voyelles fonctionnant comme consonne des *semi-voyelles*, nom que d'autres donnent à certaines consonnes proprement dites (V. p. 88, note 1). M. Louis Havet (*Observations phonétiques*, insérées dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II, p. 218) est peut-être celui qui précise le mieux la nature des trois consonnes issues directement, dit-il, de nos trois voyelles *ou, u* et *i*.

dont le son n'est autre que celui des 6^e, 7^e, 8^e et 13^e voyelles (1).

On appelle aussi et plus justement diphthongue la réunion usitée dans certaines langues étrangères, de deux sons voyelles, se suivant et se prononçant successivement et très-rapidement. Ces sortes de sons sont représentés tantôt par une seule lettre comme dans l'anglais *I* (2) (Je), tantôt par deux lettres comme dans l'allemand, *Aus* (3) (hors de). Quoique ces doubles sons ne comptent, particulièrement en poésie, que pour une seule syllabe, ce qu'explique la rapidité de leur émission, ils n'en comprennent pas moins deux sons voyelles bien distincts. Seulement l'un d'eux, ou parfois tous les deux, sont extrêmement brefs. Mais ce n'est là qu'une modification dans la qualité, et non dans la valeur du son. Il y aurait donc erreur à considérer soit les deux sons réunis, soit l'un des deux, comme constituant une nouvelle voyelle distincte des 15 voyelles que nous avons énumérées.

En résumé, le tableau complet des voyelles nous offre :

Une première catégorie composée de douze

(1) C'est ce qu'indique fort bien Gerdy (*Physiologie*, p. 778).

(2) Prononcez *ai*.

(3) Prononcez *aous*.

voyelles proprement dites, divisées en quatre séries dont chacune comprend un son *clair*, un son *plein*, un son *nasal* ;

Une seconde catégorie composée de trois *voyelles-consonnes*, jouant alternativement le rôle de *voyelles* et celui de *consonnes* (1).

CHAPITRE XII.

DES CONSONNES.

Les consonnes, c'est-à-dire les sons, qui ne peuvent s'articuler qu'unis aux voyelles (2), sont

(1) Féline (*Dictionnaire*, p. 29 et suiv.) reconnaît et précise très-bien les quinze voyelles que je viens d'indiquer. Mais il ne sait comment les classer, faute de se rendre un compte exact de la nature des nasales (V. la note de la p. 75) et des voyelles-consonnes (V. la note de la p. 79). Il laisse dès lors aux physiologistes le soin d'en opérer le classement conformément aux modifications de l'appareil vocal qu'exige la prononciation de chaque voyelle.

(2) Gerdy (*Physiologie*, p. 781) fait remarquer que la prononciation des consonnes exige deux temps : un temps préliminaire où l'appareil vocal prend la position voulue, puis un temps d'articulation où cette position change pour aboutir à la voyelle à laquelle s'unit la consonne. Cette remarque, dont la généralité est au moins contes-

au nombre de 21. Parmi elles, 17 correspondent à la lettre ou aux lettres, imprimées en italique, qui précèdent, dans les mots français suivants, la voyelle *a*.

1 <i>ma</i>	2 <i>natte</i>	4 <i>la</i>	5 <i>rat</i>
	3 <i>ignare</i>		
6 <i>bal</i>	7 <i>val</i>	8 <i>pal</i>	9 <i>falot</i>
10 <i>izard</i>	11 <i>déjà</i>	12 <i>sa</i>	13 <i>chat</i>
14 <i>dalle</i>	15 »	16 <i>ta</i>	17 »
18 <i>gale</i>	19 »	20 <i>cale</i>	21 »

Les quatre autres consonnes, qui complètent le nombre des 21, ne sont pas employées dans la langue française. Elles font également défaut, à raison de la difficulté de leur articulation, dans plusieurs autres langues. Deux d'entre elles, qui occuperaient dans le tableau ci-dessus les numéros 15 et 17, sont employées notamment dans la langue anglaise : elles y sont représentées par les lettres *th*, qui se prononcent, tantôt d'une manière plus

table, et qui s'appliquerait difficilement aux consonnes finales, n'a point d'ailleurs d'intérêt au point de vue de l'écriture.

Le même auteur (p. 782) divise aussi les consonnes en *simples* comme *b*, et *composées* comme *bl*, *br*. Ces prétendues consonnes composées sont en réalité de doubles consonnes.

douce, comme dans le mot *the* (le), tantôt d'une manière plus dure, comme dans le mot *thing* (chose). Les deux autres, correspondant aux numéros 19 et 21, sont employées notamment dans la langue allemande : la première y est représentée par les lettres *g* ou *ch* (doux), comme dans les mots *folgen* (suivre), *München* (Munich), la seconde y est représentée ordinairement par les lettres *ch*, prononcées d'une manière plus dure, comme dans le mot *machen* (faire).

Si nous cherchons maintenant à classer ces 21 consonnes d'après un ordre méthodique, nous remarquerons que l'impression qu'elles produisent à l'audition établit entre elles des distinctions multiples.

Une première distinction résulte de ce que certaines consonnes ne peuvent se prononcer qu'instantanément, ou au moins très-rapidement. Ce sont les consonnes *p, t, c* (dur) et dans une moindre mesure les consonnes *b, d, g* (dur). Les consonnes *m, n, gn, l*, peuvent se prononcer d'une manière plus prolongée ; les autres consonnes, d'une manière plus prolongée encore, et même, comme les voyelles, aussi longtemps que la respiration le permet. Les physiologistes s'étendent longuement sur cette distinction et sur les causes auxquelles elle est due : à savoir l'occlusion ou au contraire l'ouverture, plus ou moins

complète, du tuyau vocal (1). Quelques-uns vont même jusqu'à assimiler aux voyelles, certaines consonnes à prononciation prolongée, ou déclarent qu'il n'existe pas de distinction parfaitement nette entre les sons voyelles et les sons consonnes ; en quoi ils se trompent ; car la prononciation, prolongée ou non, des voyelles, constitue un son articulé, net et précis. La prononciation, même prolongée, de certaines consonnes, ne constitue qu'un son sourd, inarticulé, un murmure ou un sifflement (2). Et c'est là précisément la dif-

(1) Les consonnes à prononciation prolongée sont appelées *sifflantes* par Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 47), *soutenues*, par Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 238 et suiv.), Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 349) et Bèclard (*Physiologie*, p. 750 de la 4^e édit.), *non vocales*, par Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de la 4^e édit.), et *continues*, par M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Parrot, p. 192). M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) les divise en *sifflantes* ou *soufflantes*, *murmurantes orales* et *murmurantes nasales*.

Les autres consonnes reçoivent le nom de consonnes *sourdes* (Eichhoff), *non soutenues* (Segond, Bèclard) *explosives* (Müller), *vocales* (Magendie), *prohibitives* ou *explosives* (M. Max Müller), *demi-explosives* ou *explosives* (M. Fournié).

(2) M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 710 et 725 et suiv.) traite fort bien cette question.

férence essentielle qui sépare les voyelles des consonnes.

Cette propriété qu'ont les consonnes de se prononcer plus ou moins rapidement, ne me paraît pas pouvoir être prise comme base d'une subdivision satisfaisante. Ce caractère classerait ensemble des consonnes, comme l'*r*, le *v*, l'*s*, qui se distinguent les unes des autres par d'autres caractères beaucoup plus tranchés. De plus, s'il est vrai que le caractère existe et soit même incontestable, c'est plutôt en principe que dans l'application ; car il n'a pour ainsi dire point d'action sur le langage, où toutes les consonnes se prononcent avec une égale rapidité. Il convient donc de chercher, pour point de départ de la subdivision des consonnes, quelque caractère qui se fasse sentir d'une manière plus appréciable dans le langage parlé.

Les consonnes se distinguent mieux à un autre point de vue, en ce que les unes ne peuvent se prononcer qu'à voix basse, et la voix ne s'élève que sur la voyelle qui les suit ; ce sont les consonnes *p*, *s*, *t*, *c* (dur), *f*, *ch* (doux, dans *chose*), *th* dur (anglais), *ch* dur (allemand) ; d'autres, au contraire, ne peuvent guère se prononcer qu'à voix haute, ce sont : *b*, *z*, *d*, *g* (dur), *v*, *j*, *th*, doux (anglais), *g* ou *ch* doux (allemand). Les cinq autres enfin, *m*, *n*, *gn*,

l, *r*, peuvent se prononcer aussi bien à voix basse qu'à voix haute (1).

Cette distinction coïncide avec d'autres caractères, moins facilement définissables peut-être, mais plus sensibles à l'audition, et déjà pris par les grammairiens, comme point de départ, de certaines de leurs subdivisions. Je crois qu'en effet la meilleure classification des consonnes est celle qui résulte de l'ensemble de ces caractères que je vais indiquer en détail.

Les consonnes *m*, *n*, *gn*, *l*, *r*, n'ont pas seulement la propriété de pouvoir se prononcer soit à voix basse, soit à voix haute ; elles ont encore un son d'une nature propre, doux et liant, qui les

(1) Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 239 et s.) insiste beaucoup sur ce point, et va jusqu'à admettre deux sortes d'*m*, *n*, *l*, *r*, suivant que ces sons se prononcent avec ou sans intonation, ce qui ne constitue cependant et tout au plus qu'une différence de qualité du son. V. aussi Bèclard (*Physiologie*, p. 750), Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 351), M. Louis Havet (*Observations phonétiques*, etc., insérées dans les *Mémoires de la Société de linguistique* de Paris, t. II, p. 218) et M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 157 et suiv.). Ce dernier auteur range toutes les consonnes, y compris l'*h* aspirée qu'il examine d'abord, en deux catégories, suivant que la base de leur prononciation est l'esprit rude (l'aspiration), ou l'esprit doux. Cette explication nous paraît plus ingénieuse qu'exacte.

distingue des 16 autres consonnes, et leur a fait donner par les grammairiens le nom de *liquides* (1). De ce caractère propre de leur son vient la facilité avec laquelle elles s'unissent aux voyelles et s'intercalent même volontiers entre les voyelles et d'autres consonnes (2). Nous ne voyons aucun

(1) Bordenave (*Essai sur la physiologie ou sur la physique du corps humain*, t. I, p. 226 de la 4^e édit.) les appelle *semi-voyelles*. Il n'en signale que quatre, qu'il divise en *nasales* (*m, n*) et *orales* (*l, r*). Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 240) en appela trois *soutenues nasales* (*m, n, ng*), et range les deux autres parmi ses *soutenues orales*. Il distingue deux sortes d'*r* (V. la note 2 de la p. 89). Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de la 4^e édit.) range l'*l* parmi les *palatales*, l'*m* et l'*n* (p. 317) parmi les *nasales*, l'*r* (p. 317) parmi les *prolongées*. Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 47) appelle *nasales*, l'*n*, l'*gn* et l'*m*, et *linguales* l'*r* et l'*l*. Gerdy (*Physiologie*, p. 784 et 786) appelle l'*m* et l'*n* *nasales*, l'*l* et l'*r* *linguales antérieures muettes*. M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 171) fait des consonnes *r* et *l*, des sons particuliers qu'il appelle *trilles*. M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) range l'*gn* parmi ses *linguo-palatines moyennes*, l'*n*, parmi ses *linguo-palatines antérieures*, l'*m* parmi les *labiales*. Il appelle l'*l* l'*ll* et l'*r*, *linguo-palatines latérales*. M. Picot (*Tableau phonétique*, etc., inséré dans la *Revue de linguistique*, t. VI, p. 363 et suiv.) appelle l'*r* et l'*l* *linguales*, et range l'*gn* parmi les *palatales*, l'*n* parmi les *dentales*, l'*m* parmi les *labiales*.

(2) C'est à ces réunions de consonnes que Gerdy donne le nom de consonnes *composées* (V. la note de la p. 37).

inconvenient à leur conserver ce nom de *liquides*.

La première des liquides se prononce au moyen des lèvres, qu'on étend puis qu'on ouvre au moment de l'émission du son, et des fosses nasales. Les trois suivantes se prononcent par l'application de la pointe de la langue contre le voile du palais et la voûte palatine, avec de légères différences de position. De plus, les fosses nasales sont nécessaires à l'articulation de la seconde, et surtout de la troisième, qui constitue une simple modification nasale de la seconde (1), analogue à celle que peuvent recevoir les quatre premières voyelles. Pour la cinquième liquide, enfin, le corps de la langue s'applique contre la voûte palatine, et vibre soit seule, soit avec le voile du palais (2).

(1) C'est donc par erreur que Marle (*Manuel de la diagraphie*, p. 11 et 16) fait de la troisième liquide, la forte (voyez p. 91) de la seconde. C'est également par erreur qu'il fait du son *il*, *ill*, dit *ll* mouillées (Voyez p. 135) le son fort de l'*l*, et réduit ainsi les liquides au nombre de deux : *m* et *r*.

(2) D'où Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 241) distingue deux sortes d'*r*, l'*r pur* ou *lingual*, et l'*r guttural*. Au point de vue de la valeur, la différence entre ces deux sortes d'*r* est si peu appréciable, qu'elle peut être négligée. Beaucoup d'autres auteurs, tant physiologistes que linguistes, distinguent aussi l'*r* ordinaire et l'*r* grasseyé des Provençaux et des Arabes (غ). Il en est qui comptent trois sortes d'*r* ou même un plus grand nombre encore. Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 34) reconnoît comme son

Les 16 dernières consonnes doivent être rangées dans une seconde catégorie. Les grammairiens leur donnent, au moins à la plupart d'entre elles, le nom de *muettes*, en raison de leur défaut de sonorité propre, et du rôle tout à fait accessoire qu'elles jouent vis-à-vis des voyelles et même des liquides. Ces consonnes se divisent naturellement en quatre séries comprenant chacune quatre consonnes que rapprochent les unes des autres, non-seulement la manière dont elles se prononcent, mais encore la nature de leur son. Ces quatre consonnes se correspondent exactement d'une classe à l'autre. Elles ont reçu des grammairiens les noms suivants : *douce, aspirée douce, forte, aspirée forte*. Les deux premières consonnes de chaque classe sont celles qui ne peuvent guère se prononcer qu'à voix haute. Les deux dernières sont celles qui ne peuvent se prononcer qu'à voix basse.

particulier l'*r* grasseyé des Provençaux, et s'il ne l'admet pas dans son alphabet, c'est simplement parce que ce son est inconnu à Paris et dans le Nord de la France.

Après les expériences les plus consciencieuses, nous n'avons pu reconnaître entre ces différentes espèces d'*r* aucunes différences de valeur, mais simplement des différences de qualité, très-marquées il est vrai. Ainsi l'*r* provençal n'est qu'un *r* ordinaire prolongé, et en outre très-fort et très-rude, ce qui lui donne le caractère qu'on désigne sous le nom de grasseyement.

La *douce* se prononce, en général, plus aisément que les trois autres : la disposition de l'appareil vocal, exigée pour son articulation, est plus naturelle, et par suite, l'effort moins grand. La *forte* exige, comme son nom l'indique, une articulation plus forte, plus rapide surtout, et même un peu brusque. La mâchoire inférieure tend à s'écarter davantage de la supérieure, et à se projeter légèrement en avant. Les deux muettes désignées par le nom d'*aspirées*, exigent encore plus d'efforts. Ce sont évidemment, de tous les sons articulés qu'emploie le langage, les plus difficiles à émettre. Cependant, la disposition de l'appareil vocal est à peu près la même que celle qu'exige l'articulation de la douce et de la forte correspondante. Seulement, la langue tend à se serrer contre le palais, les lèvres et les mâchoires, à se rapprocher, de manière que l'air, obligé de passer par un canal plus étroit, produit un son sifflant et strident, dont le caractère un peu rude est encore augmenté par le brusque écart des mâchoires aussitôt après l'articulation.

Cette nature du son nous engage à substituer à la dénomination usuelle d'*aspirées*, celle de *comprimées*, qui nous paraît rendre mieux que toute autre, le caractère essentiel de l'articulation et du son des consonnes dont nous nous occupons en ce moment. Quant à l'aspiration, c'est proprement une nuance, une simple modification dans

la qualité du son, qui peut en conséquence affecter chacun des sons articulés, et n'est nullement, comme la terminologie des grammairiens le donnerait à penser, caractéristique de certaines consonnes.

On peut dire que les appellations de *douces* et de *fortes*, présentent le même inconvénient, et qu'elles semblent plutôt désigner des différences de qualité que des différences de valeur. Cependant, comme il est de la nature des consonnes appelées douces, et de celles appelés fortes, de se prononcer plus doucement ou plus fortement, conformément à cette dénomination, et qu'il faut faire un certain effort pour intervertir cette prononciation ; comme d'autre part les appellations qu'on pourrait substituer à celles de douces et de fortes, s'appliquent aussi plutôt à des différences de qualité qu'à des différences de valeur (1), nous pouvons conserver celles que l'usage a consacrées.

Nous pouvons de même conserver le nom de *muettes* pour désigner la seconde catégorie de

(1) On appelle aussi les douces, *faibles*, les fortes, *rudes*. M. Louis Havet (*Observations phonétiques*, etc., insérées dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, p. 118) donne aux douces le nom de *sonores*, aux fortes le nom de *sourdes*. Ces qualifications sont exactes. Mais elles auraient le tort si on les proposait comme qualifications usuelles, d'être nouvelles, et de se rapporter à un caractère très-peu appréciable dans le langage ordinaire.

consonnes. Cette expression ne les distingue peut-être pas assez nettement des liquides ; mais elle est consacrée par l'usage, et il est difficile d'en trouver une autre plus exacte.

La nature de l'affinité qui unit entre elles les consonnes de chaque série ne peut guère se définir. Mais cette affinité est très-sensible à l'audition. Elle n'est ni contestable, ni, en général, contestée.

Les sons *b, v, p, f*, qui forment la première série de muettes, s'articulent essentiellement avec les lèvres, ce qui leur a fait donner en général le nom de *labiales* (1), qu'on pourrait appliquer et qu'on a appliqué également et pour la même raison à la première liquide.

Les sons qui forment la seconde série *z, j, s, ch*, s'articulent essentiellement avec la langue et les dents, tant inférieures que supérieures. Les grammairiens ne paraissent pas avoir reconnu que ces

(1) Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 47) et M. Picot (*Tableau phonétique*, etc., inséré dans la *Revue de linguistique*, p. 363 et suiv.) les nomment *labiales*. Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de la 4^e édit.) nomme *labiales* la douce et la forte *b* et *p*, et *prolongées* les deux comprimées *v* et *f*. Gerdy (*Physiologie*, p. 783) et M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) en font deux classes voisines, sous le nom de *labiales* pour la douce et la forte *b* et *p*, et de *dento-labiales* pour les deux comprimées *v* et *f*.

quatre sons appartiennent à la même série (1), ni avoir inventé d'expression commune pour les désigner. Ce résultat vient de l'erreur où ils étaient tombés, en rangeant la consonnes dans une classe particulière sous le nom de *sifflante*. Cette expression serait impropre à désigner la série entière (2), par la raison qu'elle convient également à presque toutes les consonnes comprimées, dont la prononciation se produit et se soutient, à l'aide de l'air qui passe en sifflant dans le canal buccal.

La troisième série n'est représentée dans la langue française que par sa douce *d* et sa forte *t*; mais les deux comprimées existent dans plusieurs

(1) Cependant Féline constate que *z* est la douce de *s*, *j* la douce de *ch*, et fait de ces quatre sons la 6^e et la 7^e classe de sa classification générale des consonnes (Voir la note de la p. 101).

(2) Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 47) range les deux comprimées *j* et *ch*, dans les *gutturales* et la douce *z* et la forte *s*, dans les *dentales*. Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 241, 244 et 245) les nomme *soutenues orales*; Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 317 de la 4^e édit.), *prolongées*; Gerdy (*Physiologie*, p. 784), *linguales antérieures sifflantes*. M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) range les deux comprimées *ch* et *j* parmi ses *linguo-palatines moyennes*, la forte et la douce *s* et *z*, parmi ses *linguo-palatines antérieures*. M. Picot (*Tableau phonétique*, etc., inséré dans la *Revue de linguistique*, t. VI, p. 363 et suiv.) range les deux comprimées *j* et *ch* parmi les *palatales*, la douce et la forte *z* et *s*, parmi les *dentales*.

langues étrangères, notamment dans la langue anglaise, où elles sont représentées toutes deux par les lettres *th*. La langue et les dents, surtout les dents supérieures, jouent le principal rôle dans l'articulation de ces quatre muettes. C'est pourquoi on les appelle en général *dentales* (1). Cette dénomination manque de précision; car les dents

(1) Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 240), range la douce *d* et la forte *t* parmi les *muettes explosives*. Il fait des deux comprimées, *th* anglais, *δ* et *θ* grec (p. 241) une modification de l's. Il est vrai que beaucoup d'étrangers et même d'Anglais prononcent ces consonnes mollement, de façon qu'elles ne sont dans leur bouche que des *z* et des *s* avec une nuance plus sifflante. Mais lorsque ces sons sont articulés fermement et correctement, ils sont bien, comme nous l'indiquons, des comprimées appartenant à la 3^e série. Aussi est-il à remarquer que presque tous les Orientaux, lorsqu'ils essaient de parler anglais et ne peuvent articuler ces sons, les prononcent *d* et *t*, et non pas *z* et *s*. Ils disent *dat* et non pas *zat*, pour *that*, *ting* et non pas *sing* pour *thing*. Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de 4^e édit.) nomme les muettes de cette série *dentales* (*d*, *t*) et (p. 317) *prolongées* (*th*). Gerdy (*Physiologie*, p. 784) range le *d* et le *t* avec l'*l* et l'*r* dans sa classe des *linguales antérieures muettes*. M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) range la douce *d* et la forte *t* parmi ses *linguo-palatines antérieures*. Son tableau ne comprend pas les deux comprimées. Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 47) et M. Picot (*Tableau phonétique*, inséré dans la *Revue de linguistique*, t. VI, p. 363 et suiv.), rangent les quatre consonnes de la série parmi les *dentales*.

tant inférieures que supérieures, servent également à l'articulation de la série précédente, qui aurait ainsi plus de droit au titre de dentale que la troisième, où la douce et la forte peuvent s'articuler à l'aide des dents supérieures seulement.

La quatrième et dernière série n'est également représentée dans la langue française que par la douce *g* (dur, devant *a*, *o*, *u*), et la forte *c* (dur). Mais, les deux comprimées existent dans un grand nombre de langues (1) (comme l'indique le tableau que nous donnons à la fin du volume), notamment dans la langue allemande, où elles sont représentées : la douce comprimée par *g* ou *ch* (doux), et la forte par *g* ou *ch* (dur). Ces quatre muettes, fort rudes, s'articulent en appuyant la langue contre le palais, particulièrement contre le milieu de la voûte du palais, et en la retirant brusquement. Le nom qui leur conviendrait le mieux en raison de cette

(1) Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 241) compte trois espèces de comprimées de cette série : 1° le *g* ou *ch* (allemand) doux, comme dans *ledig* (vide), *lieblich* (aimable); 2° le *g* ou *ch* (allemand) dur, usité aussi parmi les Polonais comme dans *tag* (jour), *suchen* (chercher); 3° enfin le *ch* plus dur encore des Suisses, Tyroliens, Hollandais, Hébreux (la lettre *Kheth* כּ), Arabes (la lettre *Kha* خ), Bohémiens. Ce dernier *ch* n'est autre que le *ch* dur avec une nuance plus rude.

Ce son est l'un de ceux qui sont le plus diversifiés par des nuances très-sensibles chez chacun des peuples qui l'emploient.

prononciation, s'il fallait leur en donner un qui y fût relatif, serait celui de *palatales* (1), qui aurait cependant le défaut de s'appliquer également aux quatre dernières liquides.

Cependant, les grammairiens les nomment généralement *gutturales*. Cette dernière expression est inexacte, en ce qu'elle tendrait à faire croire que le gosier ou larynx joue un rôle particulier dans leur articulation, tandis qu'au point de vue de la valeur des sons, qui est seule à considérer ici, il n'en joue pas plus que dans les autres articulations. L'erreur des grammairiens, qui ont introduit cette expression, vient de ce que les

(1) Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, p. 242) range le *g* et le *c* parmi ses *muettes explosives*, et (p. 241) les comprimées parmi ses *soutenues orales*. Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 316 de la 4^e édit.) appelle le *g* et le *c* *gutturales* et (p. 316) range la forte comprimée (*x* espagnol) parmi ses *prolongées*. Gerdy (*Physiologie*, p. 785) nomme les trois premières muettes de la série *linguales*, et la forte comprimée *palatale*. M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) les appelle *linguo-palatines postérieures*; M. Picot (*Tableau phonétique*, etc., inséré dans la *Revue de linguistique*, p. 363 et suiv.) appelle les deux comprimées *gutturales*, et range la douce et la forte parmi les *palatales*. Les Orientalistes, et aussi Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 34) admettent en principe deux sortes de *g* et de *c*. Ces sons se prononcent en effet, dans certaines langues asiatiques, de deux manières différentes. Mais cette différence de prononciation ne tient qu'à la qualité et non à la valeur du son.

muettes de la quatrième série, s'articulant avec difficulté, exigent en général une plus grande quantité d'air, et par suite, de plus grands efforts du larynx, que les autres sons. Mais encore une fois et pas plus ici qu'ailleurs le larynx n'a d'influence directe sur la valeur du son : il ne fait que fournir aux organes de la parole, ici à la langue et au palais, l'air nécessaire à l'articulation du son. L'expression gutturale doit donc être rejetée.

On voit, d'après les explications dans lesquelles nous sommes entrés, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des noms qui s'appliquent exactement à chacune des quatre séries de muettes, soit qu'on tire ces noms de la participation de tel ou tel organe de l'appareil vocal à l'émission des sons appartenant à la même série, soit qu'on les tire de la nature ou de la valeur de ces sons (1). Nous croyons que le mieux serait de les indiquer, comme aussi les quatre séries de voyelles proprement dites, par le premier son de chaque série, à savoir la voyelle claire dans un cas, la consonne douce dans l'autre. On aurait ainsi les séries *a*, *o*, *é*, *e*, et les séries *b*, *z*, *d*, *g*.

Il est à remarquer que, dans la prononciation, il est toujours facile d'articuler une douce suivie

(1) C'est ce que reconnaît Müller (*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 237 et 238).

d'une douce, une forte suivie d'une forte ; mais très-difficile, et souvent impossible, d'allier une douce à une forte, et réciproquement. Les douces comprimées peuvent s'allier entre elles ; elles s'allient également aux douces et même aux fortes, mais avec beaucoup plus de difficulté. Cette difficulté augmente encore quand on veut allier une douce comprimée à une forte comprimée. De même, les fortes comprimées s'allient bien aux autres fortes comprimées, moins bien aux fortes, aux douces, et surtout aux douces comprimées ; le tout à charge de réciprocité (1).

Nous devons faire remarquer que beaucoup d'auteurs rattachent les liquides aux diverses séries de muettes (2), d'après les analogies qu'offre la disposition de l'appareil vocal nécessaire pour l'articulation de chaque liquide, et pour celle des muettes de telle ou telle série. Cette méthode vicieuse en ce que le classement doit avoir pour base la nature des sons et l'impression qu'ils font

(1) Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 49 et 50) appelle ces combinaisons des consonnes mixtes, et en donne le tableau à peu près complet. V aussi Gerdy (*Physiologie*, p. 782).

(2) V. notes des p. 88 et 101 et plus particulièrement Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 353 et suiv.) et M. Max Müller (*Leçon sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 180).

BIBLIOTHÈQUE
GÉNÉRALE
UNIVERSITAIRE

sur l'oreille, non les causes qui les produisent, conduit ici à des résultats tout à fait inacceptables. La nature du son des liquides indique, comme nous l'avons dit, qu'elles doivent être rangées dans une même classe, et distinguées ainsi de toutes les autres muettes.

Nous devons également mentionner, en vue de la combattre, l'opinion exprimée par certains auteurs, même du plus grand mérite (1), qu'il convient de considérer comme des consonnes distinctes, et d'ajouter au nombre de celles que nous avons indiquées, les doubles consonnes usitées dans beaucoup de langues, comme le son *tch* (qui s'écrit en anglais *ch*, en allemand et en italien *c* doux), *dj* (qui s'écrit en anglais *j* et en italien *gi*). Nous répéterons à l'égard de ces doubles consonnes, ce que nous avons dit (p. 81) à l'égard des doubles voyelles habituellement réunies dans certaines langues étrangères. Malgré la rapidité de la prononciation, les doubles consonnes n'en comprennent pas moins deux sons distincts. Seulement l'un d'eux, ou parfois tous les deux, sont extrêmement brefs. Mais, ce n'est là qu'une modification dans la qualité et non dans la valeur du son. Il y aurait donc erreur à considérer, soit les deux sons réunis, soit l'un des deux, comme con-

(1) V. spécialement Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 177 et 178).

stituant une nouvelle consonne distincte des 21 consonnes que nous avons énumérées.

En résumé, le tableau complet des 21 consonnes nous offre :

Une première catégorie composée de 5 *liquides* dont une *liquide nasale* ;

Une seconde catégorie composée de 16 *muettes* divisées en quatre séries, composées chacune de quatre sons : une *douce*, une *douce comprimée*, une *forte*, une *forte comprimée* (1).

CHAPITRE XIII.

DES DIFFÉRENCES DE QUALITÉ DES SONS.

Nous répéterons ici, en le développant, ce que nous avons dit des différences de qualité ou

(1) Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 35) classe les consonnes en huit séries : 1° p, b, m ; 2° t, d, n ; 3° k, g, gn ; 4° l, ill, y ; 5° f, v, w ; 6° s, z ; 7° j, ch ; 8° r. Les cinq premières comprennent, d'après lui, une forte, une douce et une moyenne ; les 6° et 7° seulement une forte et une douce, et la 8° rien qu'une forte. Cette classification, comme il est facile de le voir au premier coup d'œil, pêche par plusieurs points. Son défaut capital tient à ce que les comprimées se trouvent éloignées des douces et des fortes, auxquelles elles se rattachent évidemment et remplacées par des moyennes qui ne s'y rattachent nullement. Comment comprendre, par exemple, que y soit la moyenne de l.

nuances des sons. Nous appelons ainsi les modifications que le jeu des organes de l'appareil vocal, et particulièrement des poumons et du larynx, fait subir à la *qualité* d'un son, mais sans en altérer la *valeur*. Dès lors, l'essence du son n'en reste pas moins la même ; car le son ne saurait perdre son caractère propre et distinctif, parce qu'il passe du grave à l'aigu, du fort au faible, du rude au doux.

On comprend qu'en principe les différences de qualité, à raison de leur peu de précision, ne figurent point comme éléments constitutifs dans la composition du langage. Il est difficile, en effet, puisqu'elles varient du plus au moins à l'infini, de déterminer la limite fixe où l'on conviendra que la signification du son changera, et cette difficulté a dû naturellement conduire à en faire rejeter l'emploi.

Ce n'est point cependant là une règle sans exception. Quelques nuances fortement marquées, auxquelles l'usage général a imprimé, chez certains peuples, une fixité relative, entrent comme éléments secondaires, et parfois comme éléments fort importants, dans la composition du langage. La langue française n'en offre, il est vrai, que bien peu d'exemples. Mais il n'en est pas de même dans toutes les langues, et, sans nous étendre sur les différentes nuances qui concourent accessoirement à leur formation, et qui sont, dit-on, fort

nombreuses chez certains peuples sauvages, les Indiens de l'Amérique, les Hottentots, les Cafres, et, en général, les populations de l'Afrique australe, nous nous bornerons à parler, à titre d'exemple, de deux nuances très-répandues, et employées particulièrement dans les langues des peuples qui nous environnent : l'*accent* et l'*aspiration*. ✓

L'*accent* consiste dans une élévation marquée de la voix sur certaines syllabes qui se prononcent plus fortement et plus longuement que les autres. L'*accent* existe dans presque toutes les langues. Dans la langue française même, on a remarqué que la voix s'élève légèrement sur la dernière syllabe de chaque mot, ou sur l'avant-dernière quand la dernière a pour voyelle un *e* muet. Mais, cette élévation n'a aucune influence sur la signification des mots ; elle est d'ailleurs si peu sensible, qu'elle demande, pour être observée, la plus grande attention. Aussi les étrangers, qui ont en général un *accent* beaucoup plus prononcé que le nôtre, reprochent-ils à la langue française parlée, avec quelque raison, d'être singulièrement monotone.

L'*accent* est notamment très-appréciable dans les quatre langues parlées par les populations qui nous avoisinent : l'espagnol, l'italien, l'allemand et l'anglais. Dans ces deux dernières langues, et surtout en anglais, l'*accent* est tellement

prononcé, que les syllabes non accentuées disparaissent presque dans la rapidité de la prononciation, et que l'oreille des étrangers a la plus grande peine à les saisir. La nécessité de nous conformer à cette prononciation nouvelle pour nous, est l'un des plus grands obstacles que nous rencontrons dans l'étude et dans la pratique des langues étrangères.

C'est encore une véritable accentuation qui, sous un autre nom, forme la base de la versification dans presque toutes les langues étrangères. Les syllabes, suivant qu'elles sont plus ou moins accentuées, reçoivent en poésie le nom de *longues* ou de *brèves*, et ce sont certaines combinaisons de longues et de brèves, connues sous le nom de *pieds*, dont l'agencement forme et caractérise les différentes espèces de vers. Dans certaines langues, les syllabes accentuées en prose ne le sont pas toujours, ou du moins ne sont pas toujours considérées comme telles, en poésie, et réciproquement. On distingue alors deux sortes d'accents : l'accent *tonique* et l'accent *prosodique*.

La versification française, privée de cette base fondamentale, ne s'appuie que sur l'alignement régulier des syllabes, la coupe du vers ou *césure*, et la *rime*.

L'*aspiration* (1) est une nuance brusque et

(1) L'aspiration est souvent indiquée dans les écritures européennes par la lettre *h*. Mais c'est à tort que Müller

heurtée, qu'on communique à un son en s'arrêtant un instant avant son émission, et en lançant cette émission au moyen d'une forte expiration. Pas plus que l'accent, l'aspiration véritable n'existe dans la langue française ; tel n'est point, en effet, le caractère qui a fait donner le nom d'*aspirées* à certaines syllabes initiales commençant par une *h*, non moins improprement dite *aspirée* (1). La seule particularité qu'offrent ces syllabes, est de ne point se lier avec la consonne finale des mots qui les précèdent. Des deux caractères dont la réunion forme l'aspiration, nous n'en trouvons ici qu'un seul, et c'est le moins

(*Physiologie*, trad. Jourdan, t. II, p. 243) ne sachant où ranger cette lettre, en fait une consonne continue d'un genre particulier, insusceptible d'intonation ; et que Magendie (*Physiologie*, t. I, p. 317, de la 4^e édit.) la range parmi ses *prolongées*. Segond (*Mémoire sur la parole*, inséré dans les *Archives générales de médecine* de 1847, 4^e série, t. XIV, p. 350) la classe parmi les consonnes *soutenues*. Féline lui-même (*Dictionnaire*, etc., p. 35) fait un son particulier de l'*h* aspirée des Bas-Bretons ; M. Fournié (*Physiologie de la voix et de la parole*, p. 731) appelle l'*h* une consonne *glottique*. M. Picot (*Tableau phonétique*, etc., inséré dans la *Revue de linguistique*, p. 363 et suiv.) fait de l'*h* aspirée une consonne *laryngienne*.

(1) C'est donc à tort que Gerdy (*Physiologie*, p. 787) fait une consonne aspirée de l'*h* de hallebarde. Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 35) s'est mieux rendu compte du caractère de l'*h* dite aspirée dans la langue française.

essentiel, l'arrêt; l'effort d'expiration n'existe pas.

Dans plusieurs langues, au contraire, l'aspiration, surtout appliquée aux voyelles, est fort employée. Nous citerons comme exemples l'allemand et l'anglais. En allemand, l'aspiration est rude et bien marquée. En anglais, les gens peu lettrés aspirent fortement; ceux qui parlent avec affectation aspirent à peine; ceux qui prononcent correctement, et c'est là un des principaux signes auxquels on les reconnaît, et dont ils se font honneur comme dénotant de l'instruction et du goût, aspirent d'une manière modérée.

L'aspiration des consonnes est beaucoup plus rare que celle des voyelles; il ne faudrait cependant pas croire qu'elle n'existe pas: certaines langues, et surtout les langues orientales, en fournissent des exemples remarquables. Nous citerons entre autres la langue arménienne, où il existe, indépendamment du *p* (*p*) et du *t* (*t*) ordinaires, un *p* (*p*) et un *t* (*t*) très-fortement aspirés.

Comme je ne cherche ici qu'à faire bien comprendre en quoi consistent les différences de qualité ou nuances des sons, je me bornerai aux exemples qui viennent d'être indiqués, et qui me paraissent suffire à ma démonstration; je me garderai d'entreprendre d'énumérer toutes les nuances; ce serait une tâche à la fois impos-

sible et inutile. Je m'expliquerai seulement, à la suite du tableau des sons qu'emploient les principales langues parlées, tableau qui termine cet ouvrage, sur les nuances qui sont usitées dans ces langues.

CHAPITRE XIV.

DE LA DISTINCTION A FAIRE ENTRE LES CARACTÈRES COMMUNS AUX SONS DE TOUTES LES LANGUES ET LES CARACTÈRES PARTICULIERS AUX SONS DE CERTAINES LANGUES.

Des explications qui précèdent, il suit que les langues considérées exclusivement au point de vue des sons qui les composent, renferment certains éléments communs, identiques dans chacune d'entre elles, et certains éléments spéciaux et particuliers à telle ou telle langue.

Dans la première catégorie se place tout ce qui a trait à la différence de valeur des sons : c'est la partie commune, parce qu'elle est invariable de sa nature, de toutes les langues parlées ; dans la seconde se place tout ce qui a trait à la différence de qualité des sons : c'est la partie mobile et changeante des langues, partie susceptible d'être modifiée, dans chacune d'elles, arbitrairement et à l'infini.

Les éléments fixes, communs à toutes les langues parlées, c'est-à-dire ceux qui reposent sur les différences de valeur entre les sons, sont, comme nous l'avons dit, incomparablement plus importants que les éléments qui ont pour base les différences de qualité des sons. Nous répéterons encore que ces dernières différences, offrant bien moins de précision, de certitude, et par suite de commodité que les premières, n'ont été employées qu'accessoirement dans la formation des langues; et plus celles-ci vont se perfectionnant, plus l'influence et l'emploi des différences de qualité ou nuances des sons vont s'y amoindrissant, et laissant une prépondérance presque exclusive aux différences de valeur. Cet effet se produit sans système arrêté, par la seule supériorité de l'usage du premier procédé sur le second, et par le besoin qu'éprouvent les peuples, sans s'en rendre compte, de donner au langage d'autant plus de clarté qu'il doit exprimer un plus grand nombre d'idées et de notions compliquées et délicates à saisir. La langue se met ainsi comme d'elle-même au niveau des progrès de la science et de la civilisation.

Chez les peuples sauvages, où elle ne correspond qu'à des besoins et à des idées bornées, elle ne comprend qu'un petit nombre de sons de valeur différente. On cite des peuplades de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Océanie surtout qui, sur les 36 que

nous avons indiquées, n'en prononcent pas plus de 12 ou 15. Certains linguistes soutiennent, il est vrai, que les langues de l'Océanie comprenaient autrefois plus de sons qu'aujourd'hui (1); mais en admettant l'exactitude de cette proposition, ce serait là une exception qui ne tirerait pas à conséquence; car il résulterait de ces mêmes explications des linguistes que les idiômes des sauvages océaniens, empruntés à une langue plus riche en sons, se seraient appauvris parce que ces sons n'étaient plus nécessaires aux idées que ces peuplades sauvages avaient à exprimer; d'où la paresse les aurait conduits à abandonner certains sons superflus.

Il n'en reste pas moins vrai qu'en règle générale, le nombre des sons de valeur différente correspond, dans chaque langue, à la multiplicité et à la délicatesse des idées qu'elle doit exprimer, et que dès lors les langues des peuples sauvages sont moins riches en sons de valeur différente, que les langues des peuples civilisés.

En revanche, les différences de qualité jouent souvent un grand rôle dans ces langues primitives.

Mais à mesure qu'un peuple se civilise, sa langue s'enrichit de sons nouveaux quant à leur valeur, sons jusque là ignorés ou délaissés par lui,

(1) V. M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 156 et 157).

dont il inaugure spontanément l'emploi, ou qu'il emprunte le plus souvent à d'autres peuples. En même temps, les différences de qualité ne correspondant plus à la netteté que les idées exigent dans le langage, s'atténuent peu à peu, et finissent par disparaître. Les sons de même valeur, mais de qualité différente, qui se distinguaient autrefois les uns des autres, arrivent à se confondre; leur prononciation et leur signification deviennent les mêmes. C'est ainsi que les langues des peuples les plus civilisés admettent à peine quelques nuances des plus marquées et s'appliquant, comme l'accent et l'aspiration, non pas à un seul son, mais à toute une catégorie de sons.

La langue qui est arrivée sur ce point au résultat le plus complet, est certainement la langue française. Elle a tellement rejeté l'emploi des différences de qualité, quelles qu'elles fussent, que c'est à peine si quelques-unes se font encore sentir faiblement dans la prononciation, et ont quelque influence sur la signification des mots.

En ce moment même, les dernières nuances qui caractérisaient notre langue, la distinction de certaines voyelles en longues et brèves, la prononciation particulière des *ll* mouillées, conservée encore dans l'italien et dans l'espagnol, achèvent de se perdre. La langue française offre donc l'exemple d'une langue où les sons se prononcent sauf quelques exceptions de plus en plus rares,

sans aucune différence de qualité, et où ils ne se distinguent les uns des autres que par des différences de valeur. En revanche, notre langue est l'une de celles qui emploie le plus de sons de valeur différente. Sur 36 que peut émettre l'appareil vocal de l'homme, il n'y en a que 4 qui nous manquent, tandis que les autres langues européennes, qui viennent immédiatement après la nôtre, n'en emploient que de 25 à 30.

De ce principe que les langues considérées au point de vue des sons, offrent, à côté d'éléments communs, des éléments propres à chacune d'elles, dérive naturellement cette conclusion, qu'une écriture universelle ne peut s'appliquer qu'à la partie du langage commune à tous les peuples et à toutes les langues. A côté de cette écriture générale, chaque peuple devra avoir, pour représenter la partie propre de sa langue, c'est-à-dire les différences de qualité qui la caractérisent, des signes spéciaux, qui viendront s'ajouter pour lui aux caractères employés par tous les peuples pour représenter les différences de valeur. L'écriture, image de la langue parlée, comprendra ainsi deux parties, correspondant exactement aux deux parties qui se rencontrent, au point de vue des sons, dans chaque langue parlée : une partie fixe, invariable, la même pour tous les pays et toutes les langues, correspondant à la partie fixe et invariable de l'ensem-

ble des sons qui composent le langage; cette partie de l'écriture étant de beaucoup la principale; et une partie spéciale à chaque langue, et correspondant aux différences de qualité qui s'y rencontreront. Cette partie accessoire ne comprendra qu'un nombre de signes très-restreint, 5 ou 6 en moyenne pour les langues européennes, 8 ou 10 pour les langues des autres parties du monde qui sont plus chargées de nuances.

C'est parce qu'on a jusqu'ici méconnu ces principes, c'est parce qu'on a confondu la partie fixe et la partie variable des sons qui composent le langage, c'est parce qu'on s'est ingénié à obtenir une écriture qui s'appliquât à tous sans distinction, aussi bien à ceux qui diffèrent par leur qualité seulement qu'à ceux qui diffèrent par leur valeur, que les discussions sur l'écriture universelle n'ont pu aboutir à une entente ni à un résultat utile. Ceux qui prétendaient arriver, au moyen d'une écriture commune à toutes les langues, à la représentation complète des sons usités dans chacune d'elles, sentaient eux-mêmes qu'ils se heurtaient contre un obstacle invincible, naissant de la multiplicité des nuances, et de la difficulté qu'offrent, quand on les considère comme faisant partie d'un même ensemble, leur détermination et leur représentation par l'écriture. Ils se rendaient compte qu'il y a dans les sons quelque chose de fixe et d'invariable; mais ils ne sont

pas parvenus à isoler cet élément particulier des sons et ils le confondent dans les écritures proposées par eux avec les éléments variables et spéciaux à chaque langue. Par suite de cette confusion ils aboutissent, ou bien s'ils veulent simplifier l'écriture, à l'omission d'un grand nombre de nuances d'une importance suffisante pour être représentées, ou bien s'ils tiennent à reproduire toutes les nuances des sons, à une écriture d'une complication telle qu'elle est pratiquement inapplicable (1). Encore n'arrivent-ils, dans ces conditions et tout en accumulant les lettres et les signes, qu'à des alphabets incomplets, en ce qu'il est impossible, malgré tout, d'y faire figurer sans exception les nuances innombrables qui se rencontrent dans les différentes langues (2). D'où l'idée d'un alphabet universel et invariable, basé sur des principes fixes et certains, paraît à bien des gens sensés une utopie irréalisable.

« S'il fallait, disent MM. Pierre Leroux et Jean

(1) Ackermann (*Essai sur l'analyse physique des langues*, p. 32) calcule qu'en tenant compte des nuances au nombre de quatorze, suivant lui, qui peuvent caractériser les sons principaux au nombre de trente suivant lui, composant la langue française, et de la combinaison de ces nuances entre elles, on arrive à 2160 sons, qui devraient être représentées par 2160 lettres.

(2) C'est ce qu'indique fort bien M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 191 et 192).

Reynaud (dans leur *Encyclopédie*, mot *Ecriture*),
 « reproduire par un signe distinct toutes les
 « nuances de l'échelle vocale, en commençant par
 « l'*a*, son le plus ouvert, jusqu'à l'*u* français, son
 « le plus fermé de cette échelle, ainsi que toutes
 « les nuances des organes consonnants, il fau-
 « drait des séries indéfinies de signes distincts
 « que l'on serait obligé de modifier sans cesse;
 « car non-seulement chaque race d'hommes, cha-
 « que peuple, ont des articulations particulières,
 « mais même chaque individu; et la prononcia-
 « tion des mots change sensiblement tous les
 « siècles. On n'arrivera jamais à fixer les articu-
 « lations d'une langue parlée aussi rigoureuse-
 « ment que l'on fixe par la relation les sons d'un
 « instrument, ou ceux de la voix humaine dans le
 « chant. Une perfection exagérée dans un alpha-
 « bet est donc une chimère. »

Oui, sans doute, une perfection exagérée est une chimère quand on confond les différences de valeur et les différences de qualité des sons, et qu'on s'efforce de reproduire indistinctement par une même écriture les unes et les autres. Mais ce n'est pas une chimère, si l'on distingue ces deux éléments des sons parlés; et si l'on ne s'attache à représenter par une écriture commune à toutes les langues, que les différences de valeur.

C'est là le côté vrai, pratique, réalisable, de l'alphabet universel. Le côté chimérique, c'est ce-

lui qui veut appliquer l'écriture universelle aux simples nuances. Cette distinction bien comprise et bien appliquée conduit à la conciliation des opinions divergentes qui se sont produites sur la question de l'écriture, opinions vraies et fausses à la fois, parce qu'elles confondent en un seul deux éléments différents, et essaient à tort de leur appliquer les mêmes principes.

Il est vrai que, d'après ces explications mêmes, le système que nous proposons ne conduit qu'à l'établissement d'une écriture universelle partielle, et non d'une écriture universelle générale ; d'où l'on peut dire que le problème de l'établissement d'une écriture universelle, commune à toutes les langues, n'est point complètement résolu, puisque, à côté de caractères dont toutes les langues feront usage, nous constatons qu'il en faudra admettre d'autres spéciaux à certaines langues.

Nous ne le méconnaissons pas, mais nous croyons précisément, et nous ne saurions trop insister sur ce point, que le problème de l'écriture universelle ne peut être résolu que dans ces conditions. Il est clair, en effet, qu'on ne peut appliquer une écriture commune qu'à des éléments communs. Vouloir l'appliquer à des éléments dissimilaires, c'est perdre son temps et sa peine, C'est chercher la solution d'un problème dont l'énoncé seul suffirait à démontrer l'impossibilité pratique. Si l'on veut ne point s'égarer, il faut

partir de ce principe, que la même écriture ne peut s'appliquer aux différentes langues qu'en ce qui concerne les éléments qui leur sont communs. On doit donc se résigner, s'il est des éléments spéciaux à certaines langues, à représenter ces éléments par des signes spéciaux; ou, en d'autres termes, à ne résoudre le problème que dans les limites où la nature des choses le comporte, à ne le résoudre que partiellement s'il ne comporte qu'une solution partielle. Vouloir davantage, ce serait encore une fois chercher l'impossible, et s'exposer à un échec certain. Et c'est pour l'avoir tenté, c'est pour avoir cherché une solution complète et absolue là où cette solution n'existe point, que la plupart de ceux qui se sont occupés de l'écriture universelle ne sont pas arrivés à des résultats plus satisfaisants.

Est-ce à dire que, si l'on ne peut arriver à résoudre d'une manière absolue le problème d'une écriture universelle, il faille renoncer à toute idée d'établir une écriture commune aux différentes langues. Cette conclusion ne s'imposerait que si les éléments communs à toutes les langues étaient peu nombreux. Elle doit être écartée dès qu'ils le sont assez pour que l'établissement d'une écriture commune présente encore une utilité incontestable; à plus forte raison dès que, parmi les sons employés dans les différentes langues parlées, ceux qui sont communs à toutes ces langues

sont à beaucoup près les plus nombreux et les plus importants; que, relativement à eux, les sons spéciaux à certaines langues, et qui ne pourraient figurer dans l'écriture commune, sont rares et n'occupent qu'une place secondaire. C'en est assez pour que l'écriture universelle, même réduite aux sons communs à toutes les langues, offre une utilité et des avantages considérables.

Pour rester dans la vérité, il faut donc ne point chercher à arriver à une écriture absolument universelle; reconnaître, au contraire, que c'est chose impossible, mais n'en point conclure que toute idée d'écriture universelle doive être dès lors abandonnée; persévérer, au contraire, dans la réalisation de cette idée, en tant qu'elle est possible, et arriver à ce que la nature des choses comporte, à ce qui est pratique, nullement chimérique, éminemment utile, c'est-à-dire à la représentation, par une écriture commune à toutes les langues, de la différence de valeur entre les sons parlés.

Cette représentation commune de la valeur des sons ne s'étendra pas même, il faut le remarquer, à leur prononciation. Car les sons, même de valeur identique, diffèrent plus ou moins profondément d'une langue à l'autre, à raison des nuances secondaires qui caractérisent ces sons; en d'autres termes, leur prononciation n'est pas la même dans les différentes langues.

Aussi, quelques-uns ont été jusqu'à se demander à quoi il servirait de les représenter par des lettres identiques, sinon peut-être à tromper ceux qui, ayant appris à lire dans leur langue maternelle, s'imagineraient pouvoir lire les autres langues représentées par les mêmes caractères, alors que faute d'être initiés à la prononciation propre de ces langues, ils les liraient d'une manière vicieuse et inintelligible? Ne vaudrait-il pas mieux, a-t-on dit, laisser chaque peuple continuer à employer son écriture spéciale, adaptée non-seulement à la valeur, mais encore aux nuances et à la prononciation qui lui sont propres?

Nous répondrons encore : sans doute, les avantages d'une écriture universelle telle que la nature des choses la permet, ne seraient pas complets et absolus. Mais, de ce que ces avantages ne seraient que partiels, ce n'est pas une raison pour les répudier s'ils conservent une importance suffisante. A défaut d'une écriture qui représenterait tous les éléments des sons, écriture impossible à combiner, une écriture qui représente au moins de la même manière, dans toutes les langues, l'élément essentiel, le seul que l'écriture puisse reproduire, et reproduise en règle générale, c'est-à-dire la valeur des sons, vaut mieux encore que les écritures actuelles. Déjà, dans un certain nombre de langues, les mêmes lettres sont employées pour représenter des sons de même valeur, et, malgré

l'imperfection de nos orthographes (1), cette écriture, en partie commune, facilite sensiblement, à ceux qui en usent pour leur langue maternelle, la connaissance des langues où ils la retrouvent. Un Français, par exemple, apprend beaucoup plus facilement l'italien ou même l'anglais, grâce à la communauté des alphabets italien ou anglais avec l'alphabet français, qu'il n'apprend le grec ou le russe écrits avec des caractères différents. Il éprouve encore plus de difficulté pour apprendre l'arabe et surtout le chinois, à cause des différences considérables qui séparent l'écriture arabe et surtout l'écriture chinoise, de l'écriture française. Ce qui se produit au profit des Français pour les langues italienne et anglaise, se produirait au profit de tous ceux, Français ou autres, qui voudraient apprendre une langue étrangère, si dans toutes les langues les mêmes lettres représentaient les sons de même valeur. Cet avantage serait même d'autant plus sensible que les irrégularités et les bizarreries d'orthographes, qui l'amoindrissent aujourd'hui, seraient bannies de l'écriture nouvelle.

Ce n'est pas à dire que celui qui saurait lire,

(1) V. dans Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 66) le tableau des différentes prononciations, dans les langues européennes, de l'alphabet romain.

lirait par là même, et correctement, toutes les langues. Il lirait de chaque langue ce que reproduit l'écriture. Mais ce que l'écriture ne reproduit pas et ne saurait reproduire, c'est-à-dire l'accent propre de chaque langue, sa prononciation spéciale (1) devrait s'apprendre, en outre, tout comme aujourd'hui ; et celui-là seul qui posséderait, ou se serait assimilé dans la mesure nécessaire, la prononciation propre d'une langue, la lirait correctement ou à peu près. En d'autres termes, l'écriture ne supprimerait pas toutes les difficultés que présente l'étude d'une langue étrangère, ce qui est absolument impossible ; elle supprimerait l'une de ces difficultés, la principale pour beaucoup de langues, la difficulté de reconnaître en lisant la langue écrite, la valeur des sons qui composent chaque mot.

Par là, elle faciliterait singulièrement l'étude des langues. C'est déjà beaucoup. C'est assez pour justifier la recherche opiniâtre d'une écriture universelle, même réduite à la fonction et aux avantages limités sans doute, mais encore considérables, qui viennent d'être précisés.

(1) V. sur ce point Eichhoff (*Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 71).

CHAPITRE XV.

DE LA DISTINCTION A FAIRE ENTRE LES SIGNES DESTINÉS A REPRÉSENTER LES DIFFÉRENTS SONS DU LANGAGE.

L'étude à laquelle nous allons nous livrer ne se rattache au but que nous poursuivons, que par les principes généraux qui doivent présider au choix des signes. Pour l'application et pour les détails, la question des signes est plutôt une question de calligraphie et de typographie, qu'une question d'écriture proprement dite.

Cependant, le raisonnement ne doit pas rester étranger au choix de tels ou tels signes pour représenter les différents sons ; la question pratique d'application est dominée par certains principes que nous devons rechercher et fixer. A ce motif de nous occuper des signes, vient se joindre le désir de trouver, dans les signes que nous adopterons, une base commode pour nos explications ultérieures.

Nous venons d'exposer comment les sons employés dans les différentes langues, présentent deux sortes de caractères bien distincts : les uns principaux, fixes et invariables ; les autres accessoires, et susceptibles de modifications indéfinies.

L'écriture, destinée à représenter exactement les sons dont se composent les langues, doit en conséquence comprendre essentiellement deux sortes de caractères ou signes, correspondant aux deux éléments du langage qu'elle est appelée à reproduire.

Ces deux sortes de caractères existent déjà dans la plupart des écritures actuelles. Les caractères principaux, qui forment l'élément essentiel de l'écriture, se nomment *lettres* ; ils correspondent à l'élément essentiel du langage, ou, en d'autres termes, servent, sauf exception, à représenter les différences de valeur entre les sons. D'autres caractères ou signes accessoires sont usités dans presque toutes les écritures ; ils se placent près des lettres, généralement au-dessus ou au-dessous, sans faire corps avec elles, et correspondent, au moins la plupart du temps, aux différences de qualité entre les sons ; ces signes accessoires ne représentent rien par eux-mêmes ; mais ils indiquent que le son ordinaire de la lettre à laquelle ils sont joints, doit être plus ou moins modifié. On leur donne suivant les langues, différents noms. En français, on les appelle presque tous *accents*. Ce mot a, comme on le voit, plusieurs acceptions. Il est pris ici dans un sens tout autre que celui d'accent propre d'une langue (v. p. 39 et 120) ou d'accent tonique (v. p. 103). Pour éviter la confusion qui résulterait de ces significations mul-

tiples, nous le remplacerons, quand il s'agira de désigner les signes destinés à représenter les différences de qualité des sons, par l'expression : *signe accessoire*, ou simplement *signe*.

Nous n'avons pas besoin de démontrer que, dans une écriture correcte, chaque son de valeur différente doit être représenté par une lettre différente et par une seule, toujours la même. Le vice des écritures actuelles, où la même lettre représente souvent différents sons, tandis qu'à l'inverse, le même son peut être représenté par plusieurs lettres différentes, ou ne peut l'être que par la combinaison de deux ou trois lettres réunies, a été signalé par tous ceux qui se sont occupés de la question de la réforme de l'écriture, comme l'un des vices qui justifient le plus cette réforme, et qu'elle doit faire radicalement disparaître.

Le rôle des lettres étant ainsi bien fixé, elles ne doivent jamais en sortir, et servir, comme il arrive dans presque toutes les écritures actuelles, à représenter de simples différences de qualité. Autrement, il n'y aurait plus de symétrie entre les sons qui composent le langage, et l'écriture qui sert à les reproduire. Si deux sons de même valeur, mais diversement nuancés, étaient représentés par deux lettres différentes, on serait porté à s'imaginer qu'ils sont de valeur différente, et on verrait ainsi se perpétuer la confusion re-

grettable qui existe actuellement dans presque tous les esprits, entre les différences de valeur et les différences de qualité des sons ; tandis que la distinction radicale de ces deux éléments du langage, nous paraît devoir être la base essentielle de tout bon système d'écriture.

Quant aux nuances, qui ne modifient pas la valeur, c'est-à-dire l'essence même du son, mais simplement sa qualité, elles ne sauraient être mieux représentées que par des signes accessoires, placés près des lettres, mais ne faisant pas corps avec elles, et laissant subsister dans son intégrité la forme ordinaire de celles-ci. Ce système d'écriture s'adapte à la représentation du langage avec une symétrie parfaite : il indique aux yeux, autant qu'il est possible, que le son, bien que modifié dans sa qualité, conserve cependant l'élément essentiel qui constitue son caractère propre, ou en d'autres termes, conserve sa valeur.

Il y a également lieu d'indiquer par un simple signe accessoire qu'une voyelle-consonne prend le son consonne ; car cette circonstance ne modifie que le mode d'articulation du son, sans en changer la valeur propre.

Par les mêmes raisons qui viennent d'être exposées, les signes accessoires, destinés à représenter les différences de qualité, ne doivent jamais être employés, comme ils le sont fréquem-

ment dans les écritures actuelles, pour indiquer des différences de valeur.

L'écriture, ainsi organisée, peint le langage aussi exactement qu'on peut le désirer. A l'élément général et commun à tous les peuples, qui constitue le fond de chaque langue, correspond la partie essentielle de l'écriture, les lettres, qui peuvent et doivent être les mêmes pour toutes les langues. A l'élément accessoire et variable du langage, correspondent des signes également accessoires et variables suivant les particularités d'intonation propres à chaque langue.

CHAPITRE XVI.

SIGNES PROPOSÉS POUR REPRÉSENTER LES DIFFÉRENTS SONS DU LANGAGE.

Les principes que nous venons d'établir peuvent être sauvegardés, quels que soient les signes adoptés, pourvu que ces signes se divisent bien nettement en signes principaux ou lettres, et signes accessoires ; correspondant, les premiers aux sons principaux ; les autres, aux nuances du langage.

Cependant, la préférence donnée à tels ou tels signes est loin d'être indifférente, en ce qui con-

cerne la vulgarisation rapide d'une écriture nouvelle. Si l'on choisit des signes tout nouveaux, il est à craindre que la difficulté et les frais résultant de la nécessité d'apprendre ces signes, et de les substituer aux anciens dans l'imprimerie, n'arrêtent la réforme ; il est d'autant plus facile et naturel de se servir de signes déjà employés, que l'alphabet romain, celui qui est incomparablement le plus répandu, est également, au point de vue calligraphique et typographique, un des plus clairs, des plus élégants et des plus parfaits qu'on puisse imaginer. Aussi, les réformateurs s'accordent-ils, en général, pour déclarer qu'il convient de prendre l'alphabet romain pour base de tout nouveau système d'écriture. Ils ajoutent avec raison, qu'il serait bon de donner toujours la même forme à chacun des signes qui le composent, de supprimer notamment les formes de lettres gothiques ou autres analogues, de ramener les lettres dites majuscules à n'être que des lettres ordinaires amplifiées, s'il est nécessaire, et de rapprocher, autant que possible, la forme de l'écriture manuscrite, de celle de l'écriture imprimée. Toutes ces données sont parfaitement sages et judicieuses.

Il s'agit donc d'arriver, en nous conformant aux principes exposés dans le chapitre précédent, à un alphabet aussi peu différent que possible de l'alphabet romain.

Pour les trois premières voyelles claires, il n'y aurait aucune raison de changer les lettres aujourd'hui employées : *a*, *o* et *e* ; pour représenter la quatrième, nous proposerions, en l'absence de signe particulier dans l'alphabet français, la lettre grecque *ε* (1).

Pour les huit voyelles pleines ou nasales, il faudrait nécessairement inventer huit lettres nouvelles, puisqu'il n'en existe aucune, dans l'alphabet romain, qui y corresponde. Elles y sont représentées, ou par les mêmes lettres que les voyelles claires, ou par ces lettres surmontées d'un accent, ou suivies d'une autre lettre. Ces différents systèmes sont également contraires aux principes que nous avons exposés, spécialement celui des accents, quoiqu'il ait été adopté par plusieurs réformateurs (2). Cette destination donnée aux accents offre, en effet, l'inconvé-

(1) C'est celle que propose aussi Féline (v, son *Dictionnaire*, etc., p. 37).

(2) Féline (*Dictionnaire*, etc., p. 39) indique les voyelles pleines par la lettre qui représente la voyelle claire, surmontée de l'accent circonflexe ; il indique les voyelles nasales par la même lettre, avec un petit trait horizontal au-dessous. Il représente l'*n* nasale, qu'il rattache aux sons *g* et *c* (v. les notes de la p. 101), par un *g* surmonté du même trait horizontal. Ce trait horizontal, placé au-dessous de la lettre *l*, lui sert encore à indiquer le son des *ll* mouillées.

nient capital de représenter des différences de valeur, comme s'il s'agissait de simples différences de qualité.

Bien que la forme à donner aux nouvelles lettres destinées à représenter les voyelles pleines et les voyelles nasales, soit surtout de la compétence des professeurs d'écriture et des imprimeurs, je pense qu'elle ne devrait pas s'éloigner trop sensiblement de la forme des voyelles claires. Les trois sons compris dans chacune des quatre séries que forment les voyelles proprement dites, ont entre eux la plus grande affinité, au point que les oreilles peu délicates ont souvent peine à saisir en quoi consiste la différence qui les sépare, et c'est là la cause pour laquelle, jusqu'ici, la même lettre a, en général, servi, dans toutes les langues, à représenter deux ou plusieurs d'entre eux. Il pourrait donc sembler choquant qu'aux sons appartenant à une même série, correspondent des lettres très-différentes les unes des autres; et il convient, au contraire, de représenter ces sons très-voisins, par des lettres présentant également entre elles une grande analogie. La transition d'une écriture à l'autre serait ainsi moins brusque et partant plus facile.

On pourrait donc conserver, pour représenter les lettres pleines et nasales, les lettres mêmes qui servent à représenter les voyelles claires, en les modifiant seulement au moyen d'une légère

addition ; par exemple, un petit trait superposé à la lettre, et incliné de gauche à droite pour les voyelles pleines (à, ò, è, é), et de droite à gauche pour les voyelles nasales (á, ó, é, é). Il va de soi que ce trait devrait faire corps avec la lettre, afin qu'on ne le prît pas pour un signe accessoire.

La première voyelle-consonne est représentée, dans les langues qui s'écrivent avec l'alphabet romain, tantôt par deux lettres, comme dans le français, *ou*, ou dans l'anglais, *oo* ; tantôt par la lettre *u*. Mais cette même lettre représente, dans l'écriture française, un son différent, celui de la voyelle-consonne qui suit, et à laquelle ne correspond aucune autre lettre. On pourrait lui conserver cette destination, et représenter la première voyelle-consonne par le signe *u* (1) qui a longtemps servi, comme abréviation des lettres *ou*, à l'indiquer dans les anciens manuscrits. Les deux autres voyelles-consonnes seraient alors représentées par les lettres *u* et *i* ; cette dernière ne conserverait pas le point qui la surmonte, et qui, détaché du corps de la lettre, ferait croire à tort qu'elle est surchargée d'un signe accessoire. Si l'on trouvait que l'*i* sans point fait confusion avec l'*u*, on pourrait l'en distinguer par une légère

(1) Féline (v. la note de la p. 77) propose de représenter le son *ou* par *û*, en le considérant comme le son grave au fort de l'*u*. C'est là une erreur ou une concession singulière de la part d'un esprit aussi judicieux.

modification, en le bouclant, par exemple, sur la ligne inférieure de l'écriture, ou de toute autre manière.

Un signe, qui pourrait être le tréma (· ·) désormais sans autre application, indiquerait les cas où ces voyelles prendraient le son-consonne.

Les deux premières et les deux dernières liquides pourraient être également représentées par les lettres actuellement en usage : *m*, *n*, *l*, *r*. La troisième serait indiquée par la même lettre que la seconde, surmontée du signe nasal uni au corps de la lettre (*ɲ*).

Pour les quatre muettes de la première série, on pourrait conserver les lettres actuelles : *b*, *v*, *p*, *f*.

Parmi les lettres de la seconde série, trois seulement sont représentées dans notre alphabet actuel ; la douce *z*, la douce comprimée *j*, et la forte *s*. On pourrait les conserver en enlevant le point qui surmonte le *j*, et remplacer, pour la forte comprimée, les deux lettres *ch*, par la lettre *h* qui n'a plus d'autre emploi, puisque l'aspiration qu'elle représente dans la plupart des langues, et l'arrêt ou détachement qu'elle représente dans la langue française quand elle n'est pas muette, ne sont que des nuances des sons, et doivent dès lors être désignées par de simples signes accessoires.

Pour les deux muettes que la langue française

possède, dans chacune des deux dernières séries, on pourrait également conserver les lettres actuelles : *d*, *t*, *g*, *c*, et prendre, pour représenter les deux comprimées : dans la troisième série, le delta, δ et le thêta, θ grecs, qui correspondent déjà dans la langue grecque, aux deux comprimées de cette série, et dans la quatrième, les lettres *q* et *k* qui deviennent désormais sans autre application.

Nous donnons à la page suivante, conformément aux indications qui précèdent, le tableau des lettres qui serviraient à représenter les sons de valeur différente que peut émettre l'appareil vocal de l'homme, et dont la réunion forme le langage.

TABEAU
LES SONS DE VALEUR DIFFÉRENTE
 QUE PEUT ÉMETTRE L'APPAREIL VOCAL DE L'HOMME
 ET DES SIGNES PROPOSÉS POUR LES REPRÉSENTER.

PREMIÈRE CLASSE. VOYELLES.

PREMIÈRE CATÉGORIE. VOYELLES PROPREMENT DITES.

	Série a	Série o	Série e	Série ε
Son clair	a	o	e	ε
Son plein	à	ò	è	è
Son nasal	á	ó	é	é.

DEUXIÈME CATÉGORIE. VOYELLES-CONSONNES.

Son voyelle	ɜ	u	ɪ
Son consonne	š	ü	ï

DEUXIÈME CLASSE. CONSONNES.

PREMIÈRE CATÉGORIE. LIQUIDES.

Son simple	m	n	l	r
Son nasal		ɲ		

DEUXIÈME CATÉGORIE. MUETTES.

	Série b	Série z	Série d	Série g
ouces	b	z	d	g
ouces comprimées	v	j	ɖ	q
Fortes	p	s	t	c
Fortes comprimées	f	h	θ	k

Il serait bon, pour plus de régularité, de changer le nom des consonnes, et de les appeler toutes du nom du son qu'elles représentent, lorsqu'elles sont suivies de la première voyelle ou voyelle *a* (1). On aurait ainsi : *ma, na, ña, la, ra, ba, va, pa, fa, za, ja, sa, ha, dā, ḍa, ta, ṭa, ga, qa, ca, ka.*

Quant aux différences de qualité, il ne serait pas difficile d'inventer, pour chaque langue, quelques signes accessoires propres à représenter celles qui peuvent s'y rencontrer, avec une fréquence et une importance qui nécessitent leur reproduction dans la langue écrite.

Pour la langue française, cette reproduction des nuances serait des plus simples; les nuances y sont, en général, si peu marquées, qu'il serait bien difficile, pour la plupart d'entre elles, de les déterminer avec exactitude; on l'a essayé bien souvent, sans jamais s'accorder à ce sujet. Il n'en est que deux ou trois qui, en raison de leur fixité ou de l'influence qu'elles exercent sur le sens des

(1) C'était l'opinion de Féline (Dictionnaire etc., p. 35); néanmoins cédant au désir contraire exprimé par ses collaborateurs, il appelle chaque consonne du nom du son qu'elle représente, lorsqu'elle est suivie de la voyelle *e* (muet) : *pe, be, me*, etc. Cette modification est sans importance. Ce qui importe, c'est que le nom de chaque consonne soit formé de cette consonne, suivie d'une voyelle toujours la même.

mots, mériteraient d'être reproduites ; le mieux serait, pour les autres, de ne point les représenter, et de laisser à l'usage le soin de les apprendre à ceux qui veulent lire correctement notre langue (1).

La première nuance qui mérite d'être prise en considération, est celle que représente, dans notre orthographe actuelle, l'*h* improprement dite aspirée. Elle devrait être remplacée, dans les mots français où elle se rencontre, par un signe qui pourrait avoir la forme d'une virgule ou esprit doux des grecs ('), et surmonterait la première voyelle du mot. On pourrait appeler ce signe, signe de détachement ; il indiquerait simplement que la voyelle initiale qu'il surmonte, ne se lie pas aux dernières lettres du mot précédent.

Une autre nuance, qu'il conviendrait également de représenter, est l'allongement de certaines voyelles, non pas de toutes les voyelles

(1) Pour les voyelles, Féline (Dictionnaire, etc. p. 27), pense également que les différences de qualité sont si peu sensibles en français, qu'il vaut mieux ne pas les reproduire par l'écriture. Il applique particulièrement ce principe aux voyelles longues et brèves. Mais par une erreur singulière, il voit des consonnes longues, là où la même consonne se répète, et se prononce deux fois, comme dans le mot illégal. Il indique ces prétendues consonnes longues, par un signe allongatif, en forme d'accent aigu, placé après la lettre (il'égal). (V. Dictionnaire, etc., p. 317).

qu'on appelle improprement longues, mais de celles qui le sont véritablement. Ainsi, les voyelles des mots *bât*, *rôt*, *ci-gît*, quoique surmontées d'un accent circonflexe et qualifiées longues, ne sont pas plus longues que les voyelles des mots *bas*, *héros*, *logis*.

Il n'existe dans la langue française, à moins de noter, comme quelques-uns essaient de le faire, des nuances imperceptibles, que très-peu de voyelles méritant le nom de longues. On peut citer comme tel les sons *cable*, par opposition à *cas*, *faîte*, par opposition à *fait*, *bûche*, par opposition à *bu*. Encore cet allongement de la voyelle, dû la plupart du temps à l'*e* muet qui la suit, paraît-il avoir été autrefois beaucoup plus marqué qu'il ne l'est aujourd'hui. La nuance qui caractérisait les voyelles longues tend à se perdre. On peut néanmoins, tant qu'elle subsistera, la représenter dans l'écriture, et prendre dans ce but le signe connu sous le nom d'accent circonflexe (^), et qu'on appellerait signe d'allongement. On écrirait donc de la manière suivante les mots que nous avons indiqués tout à l'heure à titre d'exemple : *câble*, *fête*, *bûhe*.

Il serait bon enfin de distinguer les cas où la voyelle *e*, correspondant à notre *e* muet actuel, peut se supprimer dans la rapidité de la prononciation, des cas où, correspondant aux lettres *eu*, elle doit obligatoirement se prononcer. Le plus

logique serait de distinguer, par un signe spécial, le premier des deux cas ; mais, comme il est infiniment plus fréquent que le second, peut-être vaudrait-il mieux, pour ne point trop surcharger de signes accessoires l'écriture française, distinguer, au contraire, par un signe spécial, qui pourrait être un point (·), les cas où la voyelle *e* doit obligatoirement se prononcer. Ainsi, on écrirait malheureux : malérèz, et Malebranche : Malebrâhe.

Il subsiste encore dans la langue française quelques autres nuances, mais tellement secondaires, qu'il conviendrait, je le crois, de les négliger. Ainsi, les *l* dites mouillées, dans *bail*, *paille*, *famille*, se prononçaient autrefois et se prononcent encore quelquefois aujourd'hui comme *ll* en espagnol, *gl* ou *gli* en italien, c'est-à-dire *li*, en faisant sonner l'*i* d'une manière très-douce. Cette prononciation est indiquée comme étant la seule correcte par M. Littré (1). Mais elle est devenue si rare, surtout à Paris, qu'on peut la considérer comme perdue, et admettre désormais comme correcte la prononciation vulgaire *i*.

L'alphabet applicable à la langue française, se composerait donc des 15 voyelles et des 17 consonnes qui y sont usitées, soit en tout 32 lettres, et de 3 signes accessoires.

(1) *Dictionnaire de la langue française*, complément de la préface, p. LIX.

Le système d'alphabet qui vient d'être présenté, et qui consiste à modifier aussi peu que possible l'alphabet romain, a paru insuffisant à certains auteurs. Ces auteurs contestent le mérite de cet alphabet, surtout au point de vue théorique. Ils reconnaissent qu'il se prête mieux que tout autre à la transformation des écritures actuelles en une écriture commune à toutes les langues. Mais, prenant pour point de départ les principes d'une logique rigoureuse, et le désir de rendre aussi clair et aussi démonstratif que possible, le nouvel alphabet à substituer à l'ancien, ils voudraient que les lettres correspondissent avec plus de symétrie aux catégories et aux séries de sons qu'elles sont destinées à représenter. Ils signalent particulièrement ce qu'offre de défectueux, à ce point de vue, dans l'alphabet romain, la forme des consonnes, et ils proposent de substituer aux caractères romains des signes tout nouveaux. Nous jugeons inutile de reproduire ces conceptions plus ou moins ingénieuses, combinées de manière que les lettres appartenant à chaque classe, à chaque catégorie, à chaque groupe et à chaque série, offrent des différences caractéristiques et des analogies qui frappent l'œil, et établissent dans l'écriture une symétrie semblable à celle que notre oreille constate lorsque nous étudions la classification des sons dans la langue parlée.

Nous ne croyons pas, quant à nous, que cet avantage soit de nature à compenser les inconvénients pratiques qui résulteraient de l'abandon de l'alphabet romain. Il est d'ailleurs à remarquer que l'affinité des liquides, ou même l'affinité des muettes de la même série, n'est pas assez apparente pour se reconnaître à l'audition tout d'abord et sans étude, comme celle des voyelles proprement dites de chaque série, et ne rend nullement choquante leur représentation par des lettres très-différentes. C'est donc se donner une peine non justifiée que de rechercher une trop grande symétrie dans la représentation par l'écriture des différentes catégories, groupes et séries de consonnes.

Du reste, nous répéterons encore que la question des lettres ou signes à employer pour représenter les différents sons du langage, est plutôt du ressort de la typographie et de la calligraphie que de la linguistique. C'est à ces sciences à rechercher le système d'écriture le plus logique et le plus commode à la fois, et notamment à voir si la forme des lettres pourrait être assez durable, et échapper assez sûrement aux caprices de la mode, pour qu'on prît la peine de la proportionner aux différences symétriques qu'offrent les sons de la langue parlée. La combinaison que nous avons présentée n'a d'autre but que de servir d'exemple et d'éclaircissement à nos démonstrations générales.

Nous avons voulu prouver qu'il est pratiquement très-facile de trouver une écriture convenable pour représenter les différents sons que peut émettre l'appareil vocal de l'homme. Nous ne tenons pas plus à l'une qu'à l'autre, pourvu que celle qui sera adoptée satisfasse à ce principe, de représenter chacun des sons de valeur différente, par une lettre différente, et les différences de qualité des sons, par des signes accessoires.

Si donc, dans le cours de nos explications nous nous servons, pour nos démonstrations pratiques, des lettres et signes compris dans le tableau que nous avons dressé, nous ne voulons par là, en aucune façon, lui donner la prééminence sur toute autre; nous l'avons adopté surtout parce que, se rapprochant davantage des lettres actuellement en usage, et étant par suite de nature à donner moins de travail supplémentaire à l'esprit du lecteur, il lui permettra de mieux saisir les développements dans lesquels il figurera comme auxiliaire.

QUATRIÈME PARTIE

De la transcription, au moyen de l'écriture universelle, des écritures actuelles et principalement de l'écriture française et des tempéraments que comporte cette transcription.

CHAPITRE XVII.

DE LA TRANSCRIPTION DES ÉCRITURES ACTUELLES ET DES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE CETTE TRANSCRIPTION.

Après avoir recherché quels sont les différents sons qui composent les langues parlées, et par quels signes il convient de les représenter, nous devons étudier les procédés à suivre et les règles à observer, pour appliquer les principes que nous venons d'exposer à la transcription des écritures actuelles, et particulièrement de l'écriture française.

Au premier abord, cette transcription se présente comme une chose simple et facile. Chaque langue se composant exclusivement des mêmes sons principaux au nombre de 36 en tout, il

semble qu'il suffise, lorsqu'on a choisi, comme nous l'avons fait, un signe spécial pour représenter chacun de ces sons, d'apprendre à reconnaître à l'audition le nombre et la place des sons parlés, et de les représenter en langue écrite par les signes convenus, placés à la suite les uns des autres dans le même ordre que les sons qu'ils expriment.

Mais, si l'on procède à un examen plus sérieux de la question, on reconnaît que l'opération se complique de certaines difficultés pratiques, dérivant, les unes des différences de qualité, les autres des règles grammaticales, particulières aux différentes langues, difficultés qu'il n'est pas toujours aisé de résoudre.

La difficulté résultant de la nécessité de tenir compte des nuances des sons, est toujours sensible; elle l'est naturellement plus pour les langues où ces nuances sont plus nombreuses. Il faut, en effet, rechercher quelles sont les différences de qualité qui, par leur importance et leur fixité relatives, méritent d'être reproduites par l'écriture, et cette détermination, nécessairement un peu arbitraire, est toujours fort délicate; d'autant plus que, dans les écritures actuelles, les nuances, à raison même de leur peu de précision, sont représentées d'une manière bien plus imparfaite encore et bien moins logique, que ne le sont les sons de valeur différente.

Une écriture raisonnée comme celle que nous proposons, ne peut pas plus qu'aucune autre, reproduire la langue parlée avec une exactitude parfaite, parce qu'aucune écriture ne peut tenir compte de toutes les nuances, même les plus imperceptibles, qui caractérisent le langage. Mais on arrivera, en faisant un emploi convenable de l'écriture raisonnée, à représenter la langue parlée beaucoup plus exactement que par les modes d'écriture actuels, aussi exactement que la nature des choses le permet. Il sera facile, en effet, en substituant aux écritures actuelles une écriture raisonnée, de négliger les nuances sans importance, et de s'attacher exclusivement aux nuances principales, qui seront seules représentées, et dont chacune sera toujours représentée par le signe adopté pour la caractériser.

Une difficulté toute particulière, plus sensible encore dans les langues nuancées, mais susceptible cependant de se rencontrer aussi dans les autres, dérive du caractère peu déterminé de certains sons. Il en est dont l'articulation est si prompte et si peu marquée, qu'ils disparaissent plus ou moins complètement dans la rapidité de la prononciation, au milieu des autres sons. C'est ainsi que, dans la langue anglaise, les syllabes non accentuées, et particulièrement les voyelles qui les caractérisent, prennent toutes un son sourd, à peu près identique, et dont la valeur est

fort difficile à saisir. Pour classer et représenter aussi exactement que possible par l'écriture, ces sons vagues et indécis, il faut faire une étude spéciale de la langue à ce point de vue; reconnaître, parmi les différentes manières d'articuler des sons dont la prononciation est nécessairement très-peu fixe, quelle est celle qui est la plus correcte, et qui doit par conséquent être figurée dans la langue écrite.

Il faut se demander encore s'il ne conviendrait pas d'omettre, dans la langue écrite, certains sons qui ont absolument cessé de se faire entendre dans le langage parlé.

Toutes ces appréciations sans offrir de difficultés insolubles exigent, comme on le voit, beaucoup de temps, de soins et de tact.

La question se présente particulièrement en français pour l'e muet, qui joue un rôle si fréquent et si important dans notre langue (1).

On comprend dès lors que pour les langues du midi de l'Europe, beaucoup plus sonores, en général, que les langues du nord, affectionnant, au lieu des consonnances sourdes ou indécises que présentent ces dernières, les syllabes pleines et accen-

(1) Gerdy (*Physiologie*, p. 778) appelle l'e muet et les autres voyelles non accentuées, voyelles *confuses*, par opposition aux voyelles *distinctes*. Il les laisse de côté dans sa classification par cette raison qu'il ne pourrait exprimer par des mots les nuances qui peuvent les distinguer.

tuées, une réforme complète de l'écriture, telle que celle que nous proposons, soit beaucoup plus aisée à réaliser pratiquement que pour les langues du Nord.

Une autre source de difficultés plus sérieuses encore, consiste dans la nécessité de respecter la langue, à laquelle l'écriture se trouve reliée parfois d'une manière si intime, qu'il est impossible d'y toucher sans toucher en même temps à la langue. C'est ainsi que, dans presque toutes les langues, certaines lettres finales marquent, dans les substantifs et les adjectifs, les changements de genre et de nombre; dans les verbes, les changements de temps. Modifier ces lettres, les supprimer surtout, ce serait, au moins dans certaines langues et dans certains cas, porter atteinte à l'organisation de la langue elle-même; car les règles grammaticales auxquelles elle est soumise, et qui en font partie intégrante, pourraient être profondément altérées par ces modifications et suppressions. Or nous pensons, et nous nous sommes déjà suffisamment expliqués sur ce point (v. p. 34), qu'on ne peut toucher arbitrairement à l'organisation du langage. Il faut donc laisser subsister ces lettres si l'intégrité de la langue le réclame, et sacrifier alors à un intérêt supérieur, l'intérêt d'une bonne écriture (1).

(1) Cette difficulté passe complètement inaperçue pour Féline, et c'est là sans doute les causes principales de

Ces dérogations aux principes, admises par respect pour la langue, doivent être étendues aux cas où l'écriture a une influence prédominante sur la versification, qui forme aussi une partie essentielle de la constitution d'une langue ; car c'est par elle, par la forme mélodique qu'elle donne au langage, qu'existe la langue poétique. Or la langue poétique est comprise, comme partie intégrante, dans la langue en général. Comme elle, plus qu'elle peut-être, parce qu'elle procède davantage de l'imagination et de l'inspiration, elle est innée et naturelle à l'homme : les règles minutieuses auxquelles elle est soumise n'empêchent pas que sa création et son développement ne soient dus au génie universel d'un peuple et d'une langue ; elle échappe par là à toute réglementation arbitraire et raisonnée. Vouloir subordonner la versification à des principes nouveaux et scientifiquement combinés, c'est vouloir sa destruction complète, et cette tentative est au plus haut point irréalisable.

Donc, dans tout conflit entre l'écriture réformant l'obscurité dans laquelle sont tombés ses travaux et son système d'écriture, recommandables pourtant à tant d'égards. Il ne paraît pas se douter qu'on puisse, en réformant l'orthographe, respecter la langue. Son écriture, appliquant toujours et indistinctement les principes posés par lui, ne tient aucun compte des irrégularités d'orthographe les plus nécessaires au maintien de la langue et de la grammaire françaises.

mée et la poésie, la première, maniable et flexible à volonté, la seconde échappant à toute tentative de modification raisonnée, l'écriture doit fléchir, et, pour représenter la langue avec plus d'exactitude encore, s'écarter des principes qui lui sont propres, quand ils ne sauraient se combiner avec un usage de la langue aussi essentiel que l'usage poétique.

CHAPITRE XVIII.

LES DIFFICULTÉS ET TEMPÉRAMEMENTS QUE COMPORTE LE RESPECT DES LANGUES NE SONT PAS DE NATURE À FAIRE RENONCER À L'IDÉE DE RÉALISER LEUR TRANSCRIPTION AU MOYEN D'UNE ÉCRITURE UNIVERSELLE.

Les concessions à faire à la langue venant s'ajouter aux autres difficultés découlant des nuances propres à chaque langue, que nous avons déjà indiquées (ch. xiv), sont-elles de nature à s'opposer à la transformation des écritures actuelles, et à l'établissement d'une écriture universelle? C'est l'opinion généralement émise par ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale de la question, et même

par quelques-uns de ceux qui ont fait cette étude. Nous ne pouvons la partager.

Sans doute, nous devons l'avouer, grâce à ces concessions et aux autres difficultés que nous avons signalées, l'écriture universelle ne sera ni aussi homogène, ni aussi rigoureusement logique qu'elle l'eût été s'il n'avait pas fallu en tenir compte.

Nous avons déjà vu (ch. xiv) que chaque langue devra comprendre des signes principaux et surtout accessoires, qui ne se retrouveront pas nécessairement dans les autres, puisqu'aucune n'emploie tous les sons de valeur différente que comporte notre appareil vocal, et que chacune a ses nuances particulières.

Nous venons d'expliquer qu'on rencontrera de plus, dans chaque langue, des lettres employées en dehors de leur fonction habituelle, et correspondant aux exigences des règles grammaticales.

Mais nous devons ajouter immédiatement que le nombre comparativement très-limité de ces lettres, leur emploi se ramenant à quelques règles simples et faciles à retenir, ne suffiront pas pour différencier sensiblement l'une de l'autre deux écritures, quelles qu'elles soient, et pour en détruire l'homogénéité.

Malgré ces quelques signes et ces quelques règles particulières à chaque écriture, le même fonds commun, les mêmes caractères essentiels

se retrouveront dans toutes, et l'ensemble de ces caractères constituera bien réellement une écriture universelle. Les avantages qui provoquent la recherche et justifieraient l'adoption d'une pareille écriture, l'identité de signes employés, et par suite, la facilité donnée à tous ceux qui veulent étudier une langue nouvelle, de se familiariser aisément et rapidement avec son écriture, seront atteints d'une manière sérieuse et suffisamment complète.

Les partisans de l'opinion que nous examinons et que nous combattons insistent, et nous devons insister à notre tour, au risque de nous répéter.

Eh bien, soit, disent-ils, admettons pour un instant qu'on puisse faire subir, sans inconvénient, à l'écriture française et aux autres écritures basées sur les mêmes principes fondamentaux, une réforme telle que celle que vous proposez, et qui après tout ne détruit pas complètement ces principes fondamentaux. Mais quand il s'agira d'appliquer cette réforme aux écritures fondées sur de tout autres principes, aux écritures sémitiques, dont le propre est de ne point représenter les voyelles par des lettres, mais tout au plus par des signes placés au-dessus ou au-dessous de la ligne d'écriture, et surtout aux écritures syllabiques, votre réforme viendra échouer contre les difficultés insurmontables auxquelles elle

se heurtera. N'est-ce point folie que de prétendre soumettre des écritures aussi essentiellement différentes des nôtres, à la même transformation radicale à laquelle répugnent et leur constitution et leurs conditions mêmes d'existence (1)?

Cette objection a été tellement répétée, qu'elle est devenue, aux yeux de beaucoup de gens, une sorte d'axiome indiscutable. Elle ne me paraît pas cependant avoir de fondement sérieux; il suffit, selon moi, d'un peu de réflexion pour s'en convaincre.

Il n'est pas douteux que les peuples qui parlent les langues sémitiques ou syllabiques, les Arabes, les Chinois, n'aient l'appareil vocal conformé de la même manière que nous. Or, s'il est vrai, comme j'ai tenté de le démontrer, que les sons de valeur différente que peut articuler l'appareil vocal de l'homme sont limités, ces mêmes sons forment nécessairement le fond de la langue arabe, de la langue chinoise, comme des nôtres, et de toutes les langues en général.

En fait, il en est incontestablement ainsi; et si les écritures des Arabes et des Chinois diffèrent absolument et par leurs principes mêmes des nôtres, si leurs langues ont également une constitution et une grammaire qui établissent entre elles et les langues de l'Europe une distinction

(1) Voyez en ce sens : *Journal Asiatique* (5^e série, t.V. Annexe, p. XCIX, C et CIII).

profonde; ces langues sont, au contraire, basées, quant aux sons dont elles se composent, sur les mêmes principes que les nôtres, et que toutes les langues quelles qu'elles soient. Les Arabes n'écrivent pas leurs voyelles, mais ils les prononcent tout comme nous. Les Chinois représentent chacun de leurs mots syllabiques par un caractère particulier; mais, si l'on analyse chacune des syllabes qui composent leur langue, on y trouve les mêmes sons que nous employons nous-mêmes, et que nous savons seulement écrire d'une autre manière, incomparablement supérieure.

Quant aux nuances, dont le nombre est indéfini, il peut s'en rencontrer dans toutes les langues, et il s'en rencontre notamment dans les langues arabe et chinoise, qui ont une importance telle, qu'elles doivent être représentées dans l'écriture par des signes accessoires. Mais ces signes, si l'on s'en tient aux nuances capitales, et si l'on évite, ce qui n'offrirait d'ailleurs aucune utilité, de reproduire jusqu'aux plus inappréciables d'entre elles, ne seront pas bien nombreux. Il serait facile de démontrer que 8 ou 10 suffiraient amplement, en moyenne, à chacune des langues orientales, et que la langue écrite à laquelle on arriverait ainsi, reproduirait bien plus exactement la langue parlée que ne le font aujourd'hui les écritures qu'elle serait appelée à remplacer.

Ce que nous disons des nuances s'applique

également aux modifications peu nombreuses qu'exigeraient, dans l'emploi de l'écriture raisonnée, les règles grammaticales particulières à l'Arabe ou au Chinois, et aux autres langues de l'Orient.

L'histoire apporte, à la démonstration à laquelle nous nous livrons, un appui décisif : elle nous apprend qu'il n'est, pour ainsi dire, pas une écriture qui n'ait subi de transformation plus ou moins complète, la langue restant d'ailleurs la même. C'est ainsi que presque toutes les écritures ont commencé par être des écritures symboliques ; puis, il s'est introduit, pour les mêmes langues, une écriture phonétique basée sur des principes entièrement différents. Souvent, les deux écritures ont été employées concurremment, comme chez les Chaldéens et les anciens peuples de l'Orient, où l'écriture symbolique était encore restée l'écriture savante et sacrée, quand une écriture phonétique, plus récente, était déjà devenue l'écriture vulgaire.

L'exemple le plus éclatant que nous révèle l'histoire, d'une transformation d'écritures anciennes, opéré sur une vaste échelle, nous est fourni par le renouvellement complet des écritures des peuples conquis par les Arabes. Partout où les Arabes réussirent à établir leur domination et leur foi, ils parvinrent aussi, tout en laissant subsister les langues des vaincus, à leur imposer l'emploi de

l'écriture arabe, écriture qui est cependant essentiellement défectueuse, et qui ne valait souvent pas celle à laquelle elle était substituée.

C'est ainsi que l'écriture arabe est devenue l'écriture universelle des Mahométans. Et cependant l'écriture arabe est une écriture sémitique, qui ne comporte pas de caractère particulier pour représenter les voyelles, tandis que certaines des écritures qu'elle a remplacées étaient des écritures fondées sur les mêmes principes que les nôtres. Il en était particulièrement ainsi pour la langue hindoustani : elle s'écrivait et s'écrit encore aujourd'hui, dans les parties de l'Inde où les anciennes croyances et les anciennes coutumes se sont conservées, avec des anciens caractères sanskris ou dévanâgaris, qui comprennent un grand nombre de voyelles ; de sorte que la langue hindoustani nous offre aujourd'hui l'exemple d'une langue non sémitique, qui s'écrit à volonté soit avec une écriture basée sur les mêmes principes que les nôtres, soit avec une écriture sémitique. A l'inverse, on a essayé avec succès, en Espagne, la transcription de l'arabe, langue sémitique, avec des caractères romains.

Nous pourrions multiplier les exemples ; nous nous bornerons à en citer encore deux qui se présentent de nos jours et pour ainsi dire sous nos yeux.

Les Japonais emploient actuellement deux écri-

tures principales ; l'une symbolique qui comprend, comme le chinois, un nombre indéfini de caractères ; l'autre plus récente et quasi phonétique, le katakana, qui n'en comprend qu'une quarantaine, et l'on propose aujourd'hui de substituer à ces derniers des caractères romains. Cette substitution a fait l'objet d'une discussion approfondie, au congrès des Orientalistes tenu à Paris en 1873.

En Europe, les Roumains changent en ce moment même leur écriture, en substituant aux caractères slaves, jusqu'ici employés par eux, des caractères romains.

Loin donc que le remplacement d'une écriture par une autre soit une chose extraordinaire et impossible, c'est, au contraire, un fait normal, naturel, qui s'est présenté bien souvent, et devant lequel il ne faut pas reculer, lorsqu'il doit en résulter des avantages évidents.

On objecte encore que bien des tentatives ont été faites jusqu'ici pour essayer de transcrire en caractères romains les langues orientales, et qu'aucune n'a réussi (1).

Cet insuccès tient à plusieurs causes dont deux principales :

(1) Nous citerons encore et spécialement Eichhoff (*Projet d'alphabet universel*, 1836), M. Max Müller (*Proposal for a missionary alphabet*, *Projet d'un alphabet pour les missions*), Lepsius (*Allgemeine, linguistische alphabet*, *Alphabet linguistique général*).

Premièrement, on a voulu embrasser dans ces tentatives non-seulement les langues vivantes, mais encore et surtout les langues mortes, telles que le sanskrit. Or la base de toute transcription sérieuse d'une langue écrite, transcription qui doit aboutir à reproduire aussi exactement que possible par l'écriture les sons de la langue parlée, c'est la connaissance exacte de la valeur de ces sons ; et nous ne savons plus exactement comment se prononçaient les langues mortes. Leur transcription manque donc de base fixe : elle ne peut avoir lieu qu'arbitrairement et au hasard, c'est-à-dire dans les plus mauvaises conditions : nous en concluons qu'en principe, on doit se garder de l'effectuer ; mais le motif même de cette conclusion indique assez qu'elle ne saurait en aucune façon être invoquée comme un argument contre la transcription des langues vivantes (1).

Ensuite et surtout les auteurs de ces tentatives, savants très-instruits, très-recommandables et aussi très-scrupuleux, se sont trop arrêtés au désir de tenir compte des nuances les plus insignifiantes

(1) Eichhoff (*Transcription générale* ajoutée à son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, p. 485) pense, au contraire, qu'on ne peut transcrire au moyen d'un alphabet nouveau que les langues asiatiques, y compris les langues asiatiques anciennes, et non les langues européennes actuelles. C'est la théorie directement opposée à celle que je développe ici.

des langues à la transcription desquelles ils se livraient (v. ch. xiv). De là une complication de lettres et de signes qui rend le plus souvent leur transcription non-seulement criticable au point de vue des principes, mais encore aussi difficile à lire que l'est l'écriture originale. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'on préfère encore l'usage de celle-ci.

Mais qu'on parte des vrais principes de l'écriture ; qu'on tienne compte avant tout de la valeur des sons ; accessoirement, et seulement lorsqu'il en sera véritablement besoin, des nuances qui les caractérisent ; qu'on tienne également compte, dans la mesure nécessaire, mais seulement dans cette mesure, des exigences de la langue, on arrivera à une transcription s'appliquant à toute espèce de langues, et notamment aux langues orientales, et reproduisant chez toutes aussi exactement que possible, suivant le but auquel est destiné l'écriture, le langage parlé, et cela au moyen d'une écriture simple et commode, et en très-grande partie commune à toutes les langues.

CHAPITRE XIX.

DES VICES DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE.

La langue française est l'une de celles où l'orthographe laisse le plus à désirer. Non-seulement

les signes y sont défectueux, mais ils sont employés d'une manière plus défectueuse encore, et en contradiction complète avec ce principe premier de toute bonne écriture phonétique, qu'elle doit reproduire exactement la langue parlée, et qu'en conséquence, chaque son différent de cette langue doit être représenté dans l'écriture par un seul et même signe, différent de tous les autres, et tenant la place qu'occupe, dans l'émission du langage, le son qu'il représente.

Quoique les vices de notre orthographe actuelle soient bien connus (1), il n'est cependant pas inutile, au moment où nous allons chercher à y remédier, de les préciser, en citant à l'appui quelques-uns des exemples les plus frappants de ces vices :

1° Un seul signe représente quelquefois un double son.

La lettre *x* équivaut tantôt à *gz* (2) (*dans exemple*).

Tantôt à *cs* (*dans Alexandre*).

(1) V. spécialement sur ce point, Martin Breton (*Les inepties de la langue française, Orthographe et prononciation*, Paris, 1865).

(2) Nous employons ici pour représenter les sons réels auxquels correspond l'orthographe française actuelle, l'alphabet proposé p. 132. Ainsi *e* représente un *é* fermé, et non un *e* muet; *h* représente la forte comprimée de la série *z*, et non une aspiration, etc.

La lettre *i* remplace parfois *ii* (*dans* *prier*, qui s'écrirait dans l'écriture proposée par nous, *prier*).

2° A l'inverse, il arrive constamment que plusieurs signes réunis ne représentent qu'un seul et même son. Sans parler des lettres accentuées, le défaut de caractères propres, ou simplement une habitude vicieuse, a depuis longtemps sanctionné l'usage de représenter un seul son par deux ou plusieurs lettres. Nous citerons comme exemples, parmi les voyelles, les doubles et les triples lettres :

au pour *ò*,
 eu pour *ε* (*dans* *seul*),
 eu pour *é* (*dans* *eux*),
 ai pour *e* (*dans* *il sait*),
 ai pour *è* (*dans* *saisir*),
 ei pour *è* (*dans* *seigle*),
 ay pour *è* (*dans* *Say*),
 ey pour *è* (*dans* *les Riceys*),
 an pour *á*,
 en pour *á*,
 on pour *ó*,
 un pour *é*,
 en pour *é* (*dans* *bien*),
 in pour *é* (*dans* *pin*),
 ain pour *é* (*dans* *pain*),
 ein pour *é* (*dans* *rein*),

de sorte que pour écrire les sons *an*, *on*, *in*, *en*, il faut faire suivre les voyelles *a*, *o*, *i*, *e*, de deux *n*;

ou pour *ø* et *ö*,
il pour *ï* (*dans bail*),
ill pour *ï* (*dans paille*).

Parmi les consonnes, nous citerons les doubles lettres :

gn pour *ni* (*dans ignorants*),
ph pour *fi* (*dans phosphore*),
ch pour *hi* (*dans chose*),
gu pour *gi* (*dans gué*),
qu pour *ci* (*dans que*).

3° Le même ou les mêmes signes représentent alternativement deux ou plusieurs sons différents.

Toutes les lettres qui représentent les voyelles claires, représentent également les voyelles pleines. Les mots suivants en fournissent des exemples frappants.

accabler pour accàbler,
domino pour dominò.
herse pour èrser,
heureux pour érèz.

La voyelle *e* sert aussi, sous le nom d'*e* muet, à représenter le son *ε*.

Ai se prononce *e* ou *è*, comme le prouve le mot j'aimai, pour j'ème.

En se prononce *á* (*dans cent*), et *é* (*dans lien*).

Les trois voyelles consonnes, *ou*, *u*, *i* et aussi l'*y* remplaçant cette dernière, jouent alternativement et sans signes distinctifs le rôle de voyelles et celui de consonnes.

Les deux voyelles réunies *oi* se prononcent :

õ (*dans loi*),
et *õ* (*dans bois*).

Parmi les consonnes *gn* se prononce tantôt *n* (*dans ignorants*).

Et tantôt *gn* (*dans igné*).

s se prononce *z* dans certains cas, et notamment entre deux voyelles (comme *dans rose*).

t se prononce *s* dans certains cas, sans qu'on puisse tracer de règle fixe à ce sujet, comme le prouve la phrase souvent citée : les portions que nous portions, pour lèz porsïózz cè nèzz portïózz.

ch se prononce *h* (*dans chose*).

Et *c* (*dans choléra*).

g se prononce *j* devant *e* et *i* (comme *dans genou, girouelte*).

c se prononce *s* devant les mêmes voyelles (comme *dans ceci*).

4° Le même son est représenté alternativement par des signes différents.

Les sons *a* et *e* sont indiqués :

Tantôt par un *a* et un *e* sans accent (*dans il a, il aima, aimer*).

Tantôt par les mêmes lettres surmontées d'un accent (dans à, nous aimâmes; aimé).

è s'écrit e (dans se),
et eu (dans seul).

Les trois premières voyelles pleines sont indiquées tantôt par la voyelle sans accent, tantôt par cette même voyelle diversement accentuée, ou encore par d'autres moyens, notamment par deux voyelles réunies.

à s'écrit a (dans bas),
â (dans bât),
i (dans bois),
ò s'écrit o (dans lot),
ô (dans rô),
au,
è s'écrit e (dans ses),
è (dans sève),
ai (dans saisir),
ay (dans Say),
ei (dans seigle),
ey (dans les Riceys),
i (dans soie).

Les voyelles nasales qui s'écrivent ordinairement *an*, *en*, *on*, *in*, *un*, prennent un *m* au lieu de l'*n*, devant les muettes *p* et *b*

(comme *dans* ambre, rampe,
gingembre, tempe,
ombre, tombe,
nimbe, guimpe,
humble).

de plus *ú* s'écrit an (*dans* tant),
et en (*dans* il attend),
és'écrit in (*dans* lin),
ain (*dans* poulain),
ein (*dans* sein),
et en (*dans* lien),

s s'écrit ou
où

et où (*dans* goût),
u s'écrit u (*dans* du),
et û (*dans* dû, participe passé
du verbe *devoir*, *dans* affût),
i s'écrit i (*dans* rimes, il, girouette),
et î (*dans* nous rîmes, île, ci-gît).

Sans que l'accent circonflexe indique, au moins
dans la plupart des mots, un allongement dans la
prononciation.

ö s'écrit ou (*dans* louer, oui),
o (*dans* loi, loin) (1),
u (*dans* quadrilatère),

(1) La diphthongue *oi* à le privilège de dérouter la plu-
part des grammairiens. C'est un des plus frappants exem-

w (dans les mots d'origine anglaise : whist).

i se rend par les combinaisons les plus bizarres :

i (dans pied, prier),
y (dans payer),
il (dans bail),
ill (dans paille, piller),

en observant que ces divers signes ont le plus souvent une influence sur la prononciation de la voyelle qui précède l'i ou même constituent cette voyelle, quand c'est un i.

f s'écrit f (dans fort),
et ph (dans phoque),
z s'écrit z (dans zodiaque),
et s (dans roseau),
j s'écrit j (dans je),
et g (dans danger),
s s'écrit s (dans sa, Sion),
t (dans nation),
et ç (dans çà et là).

ples des idées fausses qu'entraîne une orthographe vicieuse. Marle lui-même (*Manuel de la diagraphie*, p. 17) y voit une sorte de diphthongue, composée dans une proportion qu'il ne peut déterminer, du mélange des sons o, ou, a. Il propose pour y correspondre un signe spécial. Il fait de oin, le son nasalé de oi.

Il est cependant incontestable que la diphthongue oi n'est qu'un composé des sons ðà (dans bois) ou ðè dans loi. Oin est un composé des sons ðé.

5° Enfin, nous ajouterons qu'à tous ces inconvénientsssi graves, vient s'en joindre un plus grave encore, résultant de la quantité infinie de lettres qui s'écrivent sans se prononcer (doubles lettres, lettres muettes, etc.) : aucune règle fixe ne vient pallier une pareille anomalie, qui arrête dans l'étude de la langue française bien des étrangers et même des Français.

Les exemples de ce vice de notre langue sont si nombreux et si faciles à relever qu'il nous paraît inutile d'en citer aucun en particulier.

CHAPITRE XX.

DU MODE DE PROCÉDER ET DES CONDITIONS A OBSERVER POUR LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE ET LA TRANSCRIPTION DE L'ÉCRITURE FRANÇAISE.

La réforme de l'orthographe française par la substitution d'une écriture rationnelle à l'écriture actuelle, doit avoir pour objectif de remédier autant que possible aux vices que nous venons de signaler dans le chapitre précédent.

De ces vices, il en est quatre, les quatre premiers, à savoir : l'emploi d'un seul signe pour représenter un double son, ou de deux ou plusieurs signes pour représenter un seul son ; l'emploi du

même signe pour représenter des sons différents, ou de signes différents pour représenter le même son ; qui disparaissent dès qu'on fait correspondre exactement, à chaque son de la langue parlée, le signe affecté à sa représentation dans la langue écrite ; et cette modification, très-facile à réaliser dans la pratique, ne présente aucun inconvénient particulier.

Au contraire, la réforme de l'écriture ne peut remédier qu'en partie au dernier vice, le plus grave de tous, de l'orthographe française, c'est-à-dire à l'emploi dans la langue écrite, de lettres qui ne se prononcent pas dans la langue parlée.

Cependant la réforme de l'écriture entraînerait la suppression des lettres muettes, en en exceptant l'*e* muet, qui se trouvent dans le corps et non à la fin des mots. Rien ne s'oppose à cette suppression, dont la réalisation est des plus simples.

Mais il en est autrement de l'*e* muet, et des lettres, autres que l'*e* muet, qui terminent les mots. Pour elles, la langue se lie si intimement à l'écriture que, toucher à celle-ci, c'est toucher en même temps à la langue, chose qui ne peut avoir lieu, comme nous l'avons démontré, à volonté et arbitrairement. C'est toucher à la langue, d'abord à cause des différences profondes que l'*e* muet et les consonnes finales, même alors qu'ils ne jouent aucun rôle dans la prononciation, amènent dans la signification des mots ; en second lieu, à cause

des liaisons qui s'établissent entre les consonnes finales et les voyelles initiales des mots qui suivent ; enfin et surtout, parce que ces lettres, quoique muettes, jouent un rôle capital dans la versification et par suite dans la langue poétique. Sans l'*e* muet, qui compte comme syllabe dans le corps du vers et caractérise à la fin les rimes féminines, par opposition aux rimes masculines ; sans les consonnes finales, qui caractérisent en grande partie la rime, quand elle est masculine ou même féminine, la versification et la poésie française, telles qu'elles ont été pratiquées jusqu'ici, seraient anéanties. Il faudrait créer toute une nouvelle prosodie, basée sur d'autres règles, et c'est là, nous l'avons déjà dit, une entreprise contraire à la nature des choses, et par conséquent irréalisable.

Par suite, nous serons forcés de laisser presque toujours subsister l'*e* muet, même lorsqu'il ne se prononce pas, et les consonnes terminales qui, sans se prononcer, déterminent le sens du mot, ou sont de nature à changer son emploi dans le vers. C'est là une de ces concessions qu'en toute matière, les principes abstraits et absolus sont obligés de faire aux nécessités pratiques, lorsqu'on veut mettre ces principes en application (1).

(1) Féline (Dictionnaire, etc., p. 36), appliquant ici ses principes de réforme radicale (V. la note de la p. 145), n'écrit les consonnes terminales ; qu'autant qu'elles se

Mais cette concession même ne devra pas être exagérée : ses limites sont déterminées par la nécessité de ne point modifier la langue ; chaque fois donc que la suppression des lettres muettes dont nous nous occupons pourra s'effectuer sans porter atteinte à la langue elle-même, cette suppression devra être opérée.

Quelques explications rendront ce point plus sensible.

Prenons d'abord l'*e* muet. Lorsque l'*e* muet fait partie de la dernière syllabe, il exerce toujours une influence décisive soit sur le sens du mot, soit sur la rime que présente ce mot. Il doit donc toujours être conservé (1).

L'influence de l'*e* muet sur le sens et surtout sur la versification, est également sensible quand,

prononcent, soit directement, soit en se liant à la voyelle qui les suit, et dans ce dernier cas seulement lorsqu'elles sont effectivement suivies d'une voyelle. Ainsi il écrit : *état* heureux, *éta* malheureux.

Il supprime tous les *e* muets qui ne se prononcent pas ; cependant, à la fin de son dictionnaire (V. p. 379), il annonce qu'il croit devoir rétablir, pour plus de clarté, ceux qui se trouvent entre deux consonnes de même espèce comme dans *factorerie*, et qu'il avait jusque-là supprimés, en les remplaçant par une consonne allongée. (V. la note de la p. 134.)

(1) C'est donc à tort que Marle (*Manuel de la diagraphie* p. 18), supprime systématiquement l'*e* muet final, et déclare que cette abréviation est sans inconvénient.

situé dans le corps d'un mot, il est la seule voyelle de la syllabe. Alors, et bien qu'il puisse disparaître, et avec lui la syllabe qu'il caractérise, dans la rapidité de la prononciation, il n'en devra pas moins être conservé, ne fût-ce que comme comptant dans le vers à titre de syllabe distincte.

Au contraire, lorsque l'*e* muet, placé dans le corps du mot, est précédé ou suivi, dans sa syllabe même, d'une autre voyelle qui se prononce seule et à l'exclusion de l'*e* muet, comme dans les mots *paiement*, *engouement*, *tuerie*, *réseau*, *geai*, *bourgeois*, il pourra être supprimé sans inconvénient, puisqu'il n'influe ni sur le sens du mot, ni sur son emploi dans le vers.

Quant aux consonnes finales, il faut remarquer qu'il n'y en a jamais qu'une seule, celle qui termine le mot, qui influe, soit sur le sens de ce mot, soit sur la rime. Si donc la voyelle de la dernière syllabe est suivie de deux consonnes muettes, le retranchement de la première devra toujours être opéré.

Ainsi dans les troisièmes personnes du pluriel en *ent*, le *t* seul sera conservé après l'*e* muet. Ils aiment s'écrira : ilz èmet, l'*n* étant supprimé. Ainsi encore, dans les substantifs et adjectifs pluriels terminés en *ts* comme *bâts*, *forts*, le *t* étant inutile sera supprimé ; l'*s* seul sera conservée et changée en *z*, comme il va être expliqué, ce qui donnera : bàz, forz.

Une autre remarque importante, et qui conduit à un changement fort utile en pratique, est la suivante : le rôle des consonnes finales consiste surtout à se lier aux voyelles initiales des mots qui les suivent ; par suite, il semble naturel de les écrire comme elles se prononcent dans cette fonction, la seule où elles frappent l'oreille. Aussi, les *s* finales muettes, si nombreuses et si importantes dans notre grammaire, se prononçant presque toujours comme un *z*, lorsqu'elles se prononcent, elles devraient être remplacées par cette dernière lettre ; il en est de même de l'*x*. Le *d* dans *grand*, dans *il comprend*, serait remplacé par un *t* (*grát*, *il cóprát*). Au point de vue de la rime, ces substitutions ne présenteraient point d'inconvénient ; car on a toujours assimilé les rimes en *z*, en *s* et en *x*, de même que celles en *d* et en *t*, les unes aux autres. Au point de vue de la langue, il est également indifférent que ce soit une lettre ou une autre, du moment que cette lettre ne se prononce pas, qui marque les changements grammaticaux ; et il vaut mieux, dans les cas où elle se prononce, que ce soit la lettre correspondant exactement au son qu'elle représente en cas de liaison, qui soit employée.

Nous croyons donc qu'il y aurait avantage à ce que la substitution fût opérée. Elle achèverait de dissiper la confusion qu'établit aujourd'hui l'usage d'un même signe pour représenter

différents sons, et serait certainement de nature à rendre moins singulière la présence, à la fin des mots, de lettres qui ne se prononcent pas, et à atténuer les inconvénients de cette irrégularité de notre écriture.

Nous avons déjà expliqué comme quoi il nous paraît nécessaire d'introduire, dans l'écriture française, à côté des lettres correspondant aux différences de valeur entre les sons, trois signes accessoires : un signe de détachement ('), pour remplacer notre *h* aspirée ; un signe d'allongement (^), pour caractériser les voyelles longues ; un signe de prononciation (·), pour indiquer que le son *e* ne peut être supprimé dans la rapidité de la prononciation.

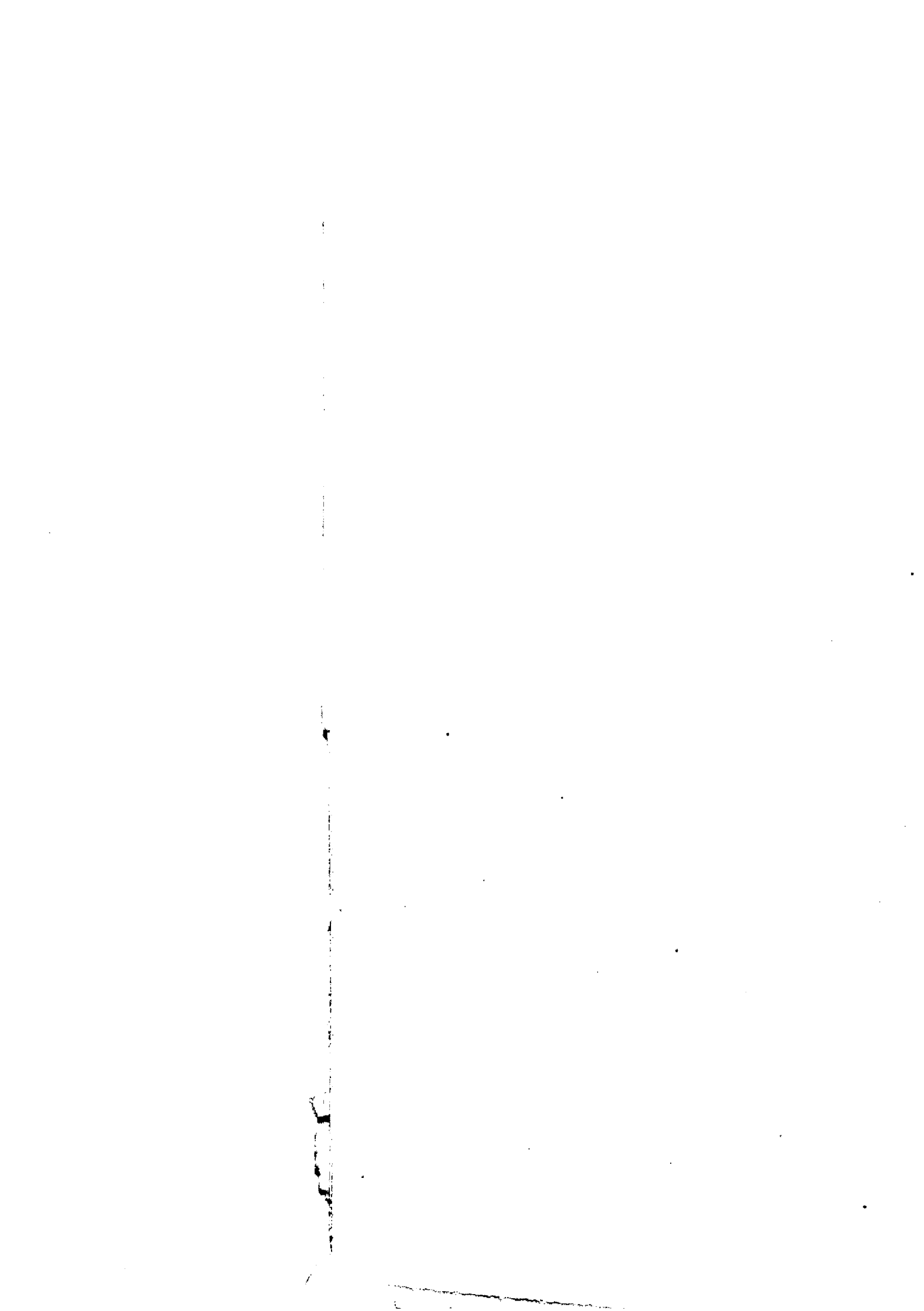
Parmi les particularités de la langue française, dont il convient encore de tenir compte dans l'écriture, se trouve l'emploi de l'apostrophe qui, soit dans la langue ordinaire, soit dans la langue poétique, est d'un usage trop général pour qu'on puisse le supprimer impunément.

Enfin, il serait nécessaire de faire suivre d'un *n* les syllabes finales terminées par une voyelle nasale, afin que la liaison pût s'établir avec les voyelles initiales des mots suivants, conformément à l'usage actuel ; ou mieux d'intercaler, dans le cas où cette liaison doit se produire, un *n* euphonique entre les deux mots. En avant, s'écrirait donc : *án avát*, ou mieux : *á-n-avát*.

De même le mot γ , devrait être accompagné d'un ï euphonique, lorsqu'il est suivi d'une voyelle; Il y a, s'écrirait : Il ï-ï-a .

Quant aux signes secondaires, comme les signes de ponctuation, parenthèses, guillemets, etc., ils ne présentent point de vices capitaux, et peuvent être conservés sans inconvénients. Leur modification est, d'ailleurs, d'importance secondaire; elle n'offre aucune difficulté sérieuse, et peut toujours être accomplie indépendamment de toute autre réforme de l'écriture proprement dite. Il nous est donc permis de la négliger dans un ouvrage spécialement consacré à l'écriture.

Comme exemple des résultats auxquels conduisent les règles posées jusqu'ici, nous transcrivons à la fin du volume, p. 205 et suiv., quelques morceaux bien connus de la langue française, dans l'écriture que nous proposons de substituer à l'écriture vulgaire, et avec les caractères indiqués au tableau de la page 132.



CINQUIÈME PARTIE

Des résultats pratiques que donnerait la réforme des écritures actuelles, et spécialement de l'écriture française.

CHAPITRE XXI.

DES AVANTAGES PRATIQUES QUI RÉSULTERAIENT DE LA RÉFORME DES ÉCRITURES ACTUELLES ET SPÉCIALEMENT DE L'ÉCRITURE FRANÇAISE.

Nous croyons avoir démontré en principe qu'une même écriture, basée sur des principes fixes, peut être appliquée à toutes les langues avec des tempéraments peu importants, exigés, dans chacune d'elles, par les nuances propres à la langue, et par la nécessité de conformer l'écriture au génie particulier de la langue parlée et versifiée.

Nous avons poussé cette démonstration jusque dans les détails, en ce qui touche la langue française, et prouvé que la transformation de notre orthographe actuelle est, en fait, possible et même facile. Il nous reste à établir, au point de

vue pratique, en insistant sur les bons résultats que produirait cette transformation, et en réfutant les objections qu'elle pourrait soulever, qu'elle présenterait infiniment plus d'avantages que d'inconvénients (1).

La transformation de notre orthographe et de notre écriture actuelles sur les bases que nous avons indiquées, serait avantageuse et dans les relations de Français à Français, et dans les relations de Français à étranger.

Occupons-nous d'abord des premières. Il est bien certain qu'aujourd'hui la lecture de la langue française est fort difficile. Ce n'est qu'à force de soins et de peines qu'on parvient à l'enseigner aux enfants. Les règles bizarres et presque toujours inexplicables de notre orthographe, la valeur variable des lettres qui représentent successivement des sons différents, excitent tout d'abord chez eux l'étonnement, puis le dépit et le découragement. Comment, par exemple, leur expliquer d'une manière satisfaisante que le *c* et le *g* se prononcent *s* et *j* devant les voyelles *e* et *i*. Arrêtés dès l'abord par cette difficulté et d'autres analo-

(1) Toute cette partie est fort bien traitée dans Féline *Dictionnaire*, etc, p. 7 et suiv.), dont les développements sont en substance les mêmes que les nôtres, et dans M. Erdan (*les Révolutionnaires de l'A B C*, p. 65 et suivantes).

gues, il faut qu'ils soient bien dociles ou bien désireux de s'instruire pour persister volontairement dans une pareille étude; et, le plus souvent, la contrainte seule peut venir à bout de l'éloignement qu'elle leur inspire. Quand cette contrainte est peu efficace, comme il arrive forcément dans les écoles primaires, où le maître, ayant un grand nombre d'élèves, ne peut s'occuper de chacun successivement et en particulier, et où les élèves sont souvent fort inexacts, les enfants mettent deux ou trois ans en moyenne, souvent davantage, à apprendre à lire couramment, et ceux qui ne sont ni assidus, ni intelligents, ne parviennent jamais à ce résultat. Parmi ceux qui y parviennent, un certain nombre, ne lisant encore que difficilement à la sortie de l'école, ne cherchent plus ensuite à se livrer à une occupation si pénible pour eux, et ont bientôt oublié le peu qu'ils savaient. C'est ainsi qu'on compte en France] aujourd'hui, près d'un tiers des hommes et près de moitié des femmes, qui ne savent pas lire, quoiqu'un certain nombre d'entre eux ait cependant fréquenté l'école.

Ce que nous venons de dire de la lecture, s'applique à plus forte raison à l'écriture; car il est encore plus difficile de se rendre compte de la valeur des sons, lorsqu'il s'agit de les transporter de la langue parlée dans la langue écrite, que lorsqu'il s'agit de les transporter de la langue

écrite dans la langue parlée. Aussi, serait-il encore plus nécessaire, pour l'écriture que pour la lecture, de ne pas joindre à la difficulté que présente toujours, et par lui-même, cet enseignement, la difficulté plus considérable de beaucoup qui découle des vices inhérents à l'orthographe actuelle, et dérouté des élèves dont toute l'attention serait nécessaire pour triompher de la première.

Aussi, parmi ceux qui savent lire, ou à peu près, il en est beaucoup qui n'arrivent jamais à écrire ; et parmi ceux qui écrivent, et qui n'ont pas reçu cependant une instruction très-développée, la plupart ont une orthographe tellement incorrecte, que c'est une occupation fort malaisée que de déchiffrer leur écriture, et qu'on en est réduit à deviner plutôt qu'à lire les mots qui la composent.

L'habitude d'écrire se perd au moins aussi facilement chez ceux qui n'écrivent que de cette manière, que l'habitude de lire, et beaucoup qui savaient écrire tant bien que mal au sortir de l'école, parvenus à un âge plus avancé, savent à peine signer leur nom.

L'orthographe actuelle, sans amener à elle seule un pareil résultat, y contribue certainement beaucoup, et nous ne craignons pas d'avancer que, si l'orthographe française était basée sur des principes rationnels, le nombre des Français tota-

lement illettrés serait aujourd'hui beaucoup moindre et ne comprendrait aucun de ceux qui auraient fréquenté l'école. Ceux-là, en effet, n'étant ni arrêtés, ni rebutés par les difficultés et les bizarreries de l'orthographe, prendraient goût à l'instruction, retiendraient aisément des règles dont la logique donnerait satisfaction à leur esprit, et arriveraient très-promptement à savoir lire et écrire.

Nous ne croyons pas exagérer en prédisant qu'au lieu de deux ou trois ans exigés en moyenne aujourd'hui pour l'obtention de ce résultat, une seule année suffirait amplement. Dans les bonnes écoles où les enfants apprennent déjà à lire couramment en une année, ils apprendraient en trois ou quatre mois. On profiterait de cette avance pour donner aux enfants une instruction supplémentaire, pour leur enseigner un peu plus de grammaire, d'histoire, de géographie, de sciences; toutes notions qui leur donnant le désir et la possibilité de s'instruire davantage encore, les pousseraient à continuer à se livrer à l'étude au sortir de l'école, et à cultiver les connaissances qu'ils auraient acquises; ils le feraient d'autant plus volontiers, que ces occupations leur seraient de beaucoup facilitées par la simplification de l'orthographe. Ainsi, on ne trouverait plus, pour ainsi dire, un seul individu ayant fréquenté l'école qui ne conservât,

par la suite, l'instruction qu'il y aurait reçue, et qui ne sût lire et écrire couramment avec une orthographe presque correcte.

Ceux qui, plus intelligents, retiennent ces notions dans l'état actuel de l'orthographe, accroîtraient de beaucoup le cercle de leurs connaissances.

Enfin, on peut espérer que la facilité et la certitude avec laquelle les enfants apprendraient à lire et à écrire détermineraient les derniers parents, qui conservent leurs enfants chez eux au lieu de les envoyer à l'école, à abandonner cette pratique ; ce qui rendrait d'autant plus aisé l'établissement si désirable de l'instruction primaire obligatoire.

Il résulterait donc certainement de l'adoption d'un système logique d'écriture, une élévation marquée de l'instruction primaire ; et ce résultat profondément démocratique répond trop bien au courant général des idées reçues, pour que nous insistions plus longuement sur les avantages de tout genre qu'il présenterait.

Il n'est pas jusqu'aux jeunes gens appelés à recevoir une instruction plus complète, chez lesquels le niveau moyen des connaissances ne doive s'élever sensiblement si on simplifie l'orthographe.

Que de temps ne perdent-ils pas aujourd'hui, non-seulement à apprendre à lire et à écrire,

mais encore à retenir les éléments d'une orthographe dont on ne se pénètre que par l'usage et l'habitude ? Avec une écriture et une orthographe logiques, exigeant seulement la connaissance de quelques règles simples et faciles à apprendre, ils parviendraient beaucoup plus tôt à acquérir ces connaissances premières, et consacrerait le temps qu'ils économiseraient ainsi à des études supplémentaires, à celle, par exemple, des langues vivantes, qu'on se plaint de voir beaucoup trop négligée. De sorte qu'à tous les degrés de l'enseignement, la réforme de l'écriture produirait une heureuse augmentation dans la qualité et dans l'étendue de l'instruction, et multiplierait les rapports qui peuvent exister entre les hommes, soit par les lettres missives, soit par les écrits imprimés.

Si, de l'influence de cette réforme sur les rapports des Français entre eux, nous passons à son influence sur les rapports entre Français et étrangers, nous aurons deux hypothèses à examiner : selon que les nations étrangères reformeraient leur écriture sur les mêmes bases que les Français, ou qu'ils la laisseraient subsister telle qu'elle est.

Prenons d'abord ce premier cas.

Les langues étrangères offriraient toujours les mêmes difficultés aux Français ; mais la langue française deviendrait beaucoup plus aisée à ap-

prendre pour les étrangers. L'étude de notre langue comprend, comme celle de toutes les langues, quatre éléments principaux : les mots, la grammaire, la prononciation, l'orthographe. De ces quatre éléments, il en est deux qui, dans la langue française, n'offrent pas de difficultés particulières : ce sont les mots et la prononciation ; et deux qui offrent, au contraire, des difficultés très-ardues : ce sont la grammaire et l'orthographe. Cette dernière notamment fait le désespoir des étrangers ; elle est pour eux un épouvantail, et en arrête un grand nombre dans le désir qu'ils auraient d'apprendre notre langue. Or la réforme de l'écriture supprime, ou à peu près, toutes les bizarreries qui constituent la difficulté de notre orthographe, et ne laisse subsister que quelques règles assez simples, quelques exigences de la langue, dont la grammaire donnerait aisément la clé. Si aujourd'hui, malgré les difficultés qu'offre son étude, la langue française a été et est encore si répandue, que serait-ce si la principale de ces difficultés avait disparu ? La langue française deviendrait définitivement, on peut l'espérer, une sorte de langue scientifique universelle, et servirait de moyen de communication ordinaire non-seulement entre Français et étrangers, mais encore entre étrangers ne parlant pas la même langue.

Supposons maintenant que les nations étran-

gères adoptent peu à peu la même écriture raisonnée, que nous aurions introduite chez nous. Alors, les facilités données aux étrangers pour apprendre la langue française, deviendraient réciproques pour les Français qui apprendraient les langues étrangères, et permettraient d'étudier couramment certaines de ces langues aujourd'hui presque inabordables. Car si, dès à présent, comme nous avons déjà eu occasion de le dire (voir p. 419), les langues italienne et espagnole n'offrent que peu de difficultés au point de vue de la lecture et de l'écriture; les difficultés augmentent sensiblement pour la langue anglaise, à cause de son orthographe sans règles ni principes, pour les langues allemande, russe et grecque, à cause des caractères différents et moins distincts que les nôtres, surtout dans l'écriture manuscrite, qu'elles emploient. La difficulté devient presque insurmontable pour les langues asiatiques : l'arabe, le persan, l'arménien, l'indoustani, le malais, le chinois, dont les écritures sont encore bien plus différentes de la nôtre et de plus fort défectueuses. Beaucoup de ceux même qui parviennent à parler ces langues, ne savent jamais ni les lire, ni les écrire, et sont réduits à se servir de l'intermédiaire de traducteurs pour comprendre les lettres qu'ils reçoivent, et y répondre.

Avec une même écriture basée sur des principes

raisonnés, on retrouverait dans chacune de ces langues des lettres connues, employées de la même manière que dans la langue française. Quatre lettres nouvelles, quatre à cinq signes accessoires nécessaires dans chacune des langues européennes, huit ou dix signes nécessaires pour les nuances plus nombreuses des langues orientales, s'apprendraient aisément, et on n'aurait, pour savoir la langue qu'on désirerait non-seulement parler, mais encore lire et écrire couramment, qu'à y ajouter la connaissance des mots, de la grammaire et de la prononciation de cette langue. C'est encore beaucoup, et les langues ne s'apprendraient certes pas toutes seules et sans travail; mais il n'en est pas moins vrai qu'une énorme difficulté, celle qui arrête et rebute le plus d'individus dans une pareille étude, serait écartée.

Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur les avantages de la réforme de l'écriture; ces avantages sont incontestables et évidents par eux-mêmes; il suffit de les mentionner pour en faire sentir toute la portée. Nous allons aborder maintenant l'examen des inconvénients plus ou moins réels que présenterait cette même réforme.

CHAPITRE XXII.

DES OBJECTIONS AUXQUELLES DONNE LIEU, AU POINT DE VUE PRATIQUE, LA REFORME DES ECRITURES ACTUELLES ET SPECIALEMENT CELLE DE L'ECRITURE FRANÇAISE.

Nous avons déjà réfuté, à mesure qu'elles se présentaient, les objections qu'on a élevées contre le principe même de l'écriture universelle.

Nous allons maintenant examiner les objections tirées des inconvénients pratiques auxquels pourrait donner lieu la substitution de cette écriture aux écritures actuelles, et spécialement à l'écriture française.

Aux yeux des savants il s'en présenterait un principal, qui est réel, et qui consisterait en ce que l'écriture, assise sur des principes raisonnés, ne garderait plus aucune trace de l'étymologie des mots; cette étymologie deviendrait ainsi, dans bien des cas, insaisissable pour le vulgaire, et plus difficile à rechercher même pour les savants.

Nous ne croyons pas cependant qu'il y ait lieu de tenir trop grand compte de cette objection. Les mots se modifient peu à peu par la seule force du

temps et de l'usage, et subissent des changements tels, qu'il est fort difficile à leur seul aspect de reconnaître sûrement leur filiation (1). Que d'exemples, comprenant un très-grand nombre de mots de la langue française, ne pourrait-on pas citer à l'appui de cette proposition ? Et, pour nous borner à un seul, nous rappellerons, après tant d'autres, que *jour* vient incontestablement du latin *dies* par *diurnus*, italien *giorno*, sans qu'aucune lettre semblable se retrouve dans la racine et dans le dérivé.

On a beau faire, on n'empêchera pas les mots de se transformer, et de subir, soit dans leur prononciation, soit dans leur orthographe, des altérations qui finissent à la longue par effacer toute trace de leur origine première. Le système que nous défendons aurait simplement pour résultat de substituer, dans l'orthographe des mots, à ces altérations lentes, successives, fruit du caprice et de la mode, et qui tendent toujours, néanmoins, à rapprocher l'orthographe de la prononciation, de manière que celle-ci ne fait que marcher en avant de celle-là, une altération instantanée, radicale et surtout raisonnée, qui comblerait d'un

(1) Cest ce que démontre avec sa vivacité et sa logique habituelle, M. Erdan (*Les réformateurs de l'A B C*, p. 71 et suiv.). V. aussi M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, p. 123.)

seul coupla distance entre ces deux forces rivales au milieu desquelles l'écriture française se trouve aujourd'hui tiraillée : l'étymologie et la prononciation ; et si la science étymologique perdait quelque chose à ce procédé, ce faible inconvénient serait bien compensé par les avantages qui découleraient de la réforme que nous proposons.

On insiste ; on dit : l'orthographe étymologique s'est tellement confondue avec la langue française elle-même, qu'il est aujourd'hui impossible de séparer l'une de l'autre. Conçoit-on les œuvres classiques, imprimées avec un système d'écriture tout nouveau et complètement différent, non-seulement dans ses applications, mais encore dans son principe, de celui avec lequel elles ont été écrites ? Mais, l'orthographe d'un écrivain est une partie de son génie ; celle de nos vieux auteurs français, avec ses singularités et ses bizarreries, n'est pas l'un des moindres agréments qu'on trouve à leur lecture. La changer de fond en comble, bouleverser toutes les règles observées jusqu'ici, c'est dénaturer, en même temps que la langue française, les chefs-d'œuvre qui en font l'ornement et la célébrité.

Ce reproche, par lequel certains esprits des plus distingués sont portés à rejeter systématiquement toute réforme radicale de l'orthographe (1), et

(1) M. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, pré-

sur lequel nous devons par suite nous appesantir avec l'attention qu'il mérite, ne nous a, nous devons l'avouer, jamais paru fondé.

Il le serait si la constitution de la langue n'était pas respectée par l'orthographe nouvelle. Mais, nous l'avons dit et démontré, quelques-uns seulement des éléments de l'orthographe actuelle intéressent véritablement la langue.

Nous les avons énumérés : ce sont les *e* muets, les consonnes finales, etc. Si l'on en maintient l'emploi, comme nous l'avons proposé, dans l'orthographe nouvelle, on échappera ainsi au reproche de bouleverser la langue, et on arrivera cependant à une réforme de l'orthographe qui n'en sera pas moins sérieuse et d'une incontestable utilité. Grâce à ce procédé, Pascal, Corneille, Lafontaine, Molière, Racine, Voltaire, tous nos écrivains anciens, classiques et modernes, ne perdront rien de leurs qualités ; leur prose et leurs vers n'en brilleront pas moins, et par la force et l'éclat de la pensée, et par la justesse et

face p. XIV), s'exprime ainsi : « L'écriture et la prononciation sont, dans notre langue, deux forces constamment en lutte. D'une part, il y a des efforts grammaticaux pour conformer l'écriture à la prononciation, mais ces efforts ne produiront jamais que des corrections partielles ; l'ensemble de la langue résistant, en vertu de sa constitution et de son passé, à tout système qui en remanierait de fond en comble l'orthographe.

même l'originalité des expressions. Cette originalité ne tient nullement, comme on veut bien le dire, aux bizarreries de l'orthographe; et la preuve, c'est que si cette prétention était fondée, elle conduirait à respecter scrupuleusement cette orthographe dans les éditions modernes des auteurs anciens. C'est ce qu'ont fait, au moins dans une certaine mesure, les éditeurs des œuvres de nos auteurs du moyen âge et de la Renaissance; et ce procédé donne en effet à une langue, qu'on peut presque appeler aujourd'hui une langue morte, et dont les productions brillent surtout par leur naïveté, un certain parfum, une certaine verdure gauloise, une couleur locale et archéologique qui plaît au lecteur. Mais encore cette orthographe est-elle loin de représenter l'orthographe véritable des éditions originales des œuvres qu'on réédite. On a soin, pour la rendre plus abordable et plus compréhensible, de la simplifier en bien des points, et le lecteur qui s'imagine avoir sous les yeux le texte exact et primitif de Froissart, de Commines, d'Amyot, de Rabelais, n'en a en réalité qu'une édition revue et considérablement corrigée au point de vue de l'orthographe.

Même ainsi modifiée, cette orthographe ne laisse pas que de rendre l'étude de ces œuvres, à tout autre point de vue que celui de la linguistique ou d'un délassement passager, pénible et

fatigante, au point que ceux qui désirent les méditer, ceux qui y cherchent autre chose qu'une distraction d'un moment, préfèrent une orthographe ramenée, autant que possible, aux formes actuelles. C'est ainsi que se lisent, en général, ceux de nos anciens auteurs qui traitent des questions plus sérieuses, ou plutôt sous une forme plus sérieuse, tels que Loisel, Ambroise Paré, Montaigne.

Même pour les auteurs plus modernes, ce serait une grave erreur que de s'imaginer que leurs œuvres nous soient offertes avec leur orthographe primitive. Les éditeurs ont eu soin de corriger ces œuvres, en les tenant au courant des transformations incessantes de l'orthographe, et ces transformations sont assez nombreuses et assez importantes pour que les textes qu'on nous donne comme de Pascal, de Molière, de Voltaire même, diffèrent déjà sensiblement des textes primitifs.

Et cependant, les changements qu'on a fait subir à l'orthographe originale de ces auteurs, ne nous choquent point, pas plus que ne nous choquerait un changement radical, pourvu qu'il ne touchât pas à la langue. Veut-on un exemple d'un changement de cette sorte? Plusieurs auteurs anciens avaient l'habitude d'écrire certains nombres en chiffres romains. Aujourd'hui, on substitue à ces chiffres, dans les éditions nouvelles, des chiffres arabes. Au point de vue de l'ortho-

graphie, on ne peut imaginer d'altération, ou pour mieux dire de travestissement plus complet de l'œuvre originale de l'auteur ; et cependant personne ne songe à le reprocher aux éditeurs, parce que l'œuvre ne perd par là aucune de ses qualités fondamentales, ni le lecteur aucun des agréments qu'il trouve à la lire.

On n'a pas même reculé, en raison des avantages matériels qu'elle présentait, devant une altération bien plus complète, non-seulement de l'écriture et de l'orthographe, mais de la langue elle-même ; nous voulons parler de l'adoption d'un système entièrement nouveau de mesures et de poids, le système métrique. On ne peut nier qu'il n'ait eù pour résultat de rendre moins facilement compréhensibles les auteurs français antérieurs au xix^e siècle, dont nous ne pouvons plus apprécier, à moins d'annotations ou de calculs compliqués, les évaluations en onces, gros, grains, pouces ou écus. On n'a cependant pas hésité à opérer une réforme reconnue utile, et remédiant, comme celle de l'orthographe, à des inconvénients dont la gravité avait été depuis longtemps signalée. Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître et à louer les bons effets d'une mesure, dont plusieurs avaient vivement contesté l'opportunité à l'origine ; chacun proclame hautement qu'il faudrait l'accomplir si elle ne l'était déjà.

La réforme de l'orthographe produirait des

résultats bien autrement considérables et universels que la réforme du système des poids et mesures. Elle présente bien moins d'inconvénients, puisqu'elle ne touche pas à la langue proprement dite : il y a même raison, ou pour mieux dire raison supérieure, de l'adopter.

Un avantage prétendu de notre orthographe, que la réforme de cette orthographe ferait, au dire de quelques-uns, disparaître, est celui de différencier à l'œil, des mots qui se prononçant de même, ont cependant des significations différentes : comme *du* (article) et *dû* (participe passé du verbe *devoir*), *an* (substantif) et *en* (proposition).

A cette objection a réponse est facile.

D'abord, le sens général de la phrase suffit toujours, dans une langue aussi claire que la langue française, pour déterminer le sens des mots de même prononciation. Bien des langues étrangères offrent des combinaisons beaucoup plus préjudiciables à la clarté du discours ; dans la langue allemande, tous les verbes jouent accessoirement le rôle de substantifs, et tous les adjectifs celui d'adverbes, sans qu'il en résulte une confusion par trop marquée dans le langage soit parlé, soit écrit. Ensuite, il faut remarquer que le nombre des mots français, synonymes quant à la prononciation, qu'une écriture rationnelle représenterait par les mêmes signes, serait fort res-

treint. La plupart de ces mots continueraient à se distinguer lés uns des autres par les lettres finales que cette écriture laisserait subsister. Ainsi, le mot *vèr* (de terre) continuerait à se distinguer de *vèrè* (à vitre), de *vèrz* (poésie) et de *vèrt* (couleur). *Táz* (durée) se distinguerait de *tá* (écorce de chêne) et de *tát* (adverbe). *Fšè* (vertu théologale) se distinguerait de *fšèe* (viscère), de *fšèz* (quantité) et de *fšèt* (de cocher). Enfin, à côté d'avantages plus ou moins réels, l'orthographe actuelle présente des inconvénients correspondants, en ce que certains mots de prononciation différente, y sont exprimés par les mêmes lettres, comme les mots *fls* (enfants) et *fls* (tissus de chanvre), au pluriel, qui, dans notre écriture, se distingueraient de la manière suivante : *fis* et *filz*, comme les mots *fermènt*, *parent*, *acceptions*, *objections*, *portions*, *est* (substantifs), *négligent*, *violent* (adjectifs), et *ils ferment*, *ils parent*, *nous acceptions*, *nous objections*, *nous portions*, *ils négligent*, *ils violent*, *il est* ; qui se distingueraient ainsi : *fermát*, *ilz ferment* ; *parát*, *ilz parent* ; *acsèpslóz*, *nşz acseptlóz* ; *objècslóz*, *nşz objèctlóz* ; *porslóz*, *nşz portlóz* ; *neglĭját*, *ilz negliget* ; *vĭolát*, *ilz vĭolet* ; *èst*, *il èt*.

Une autre objection qu'il faut examiner, consiste à dire que la réforme de l'orthographe jetterait une fâcheuse perturbation dans les rapports individuels qui ont lieu au moyen de l'écriture ; et e, pendant longtemps les personnes âgées con-

servant l'ancienne orthographe, ne pourraient que difficilement correspondre avec les jeunes gens qui auraient adopté la nouvelle ; que, créer deux écritures sous prétexte de simplification, c'est arriver, au contraire, à compliquer l'étude déjà si difficile de l'orthographe.

Ici encore nous répondrons : cet inconvénient purement temporaire, est commun et inhérent à toutes les réformes ; il se présentait aussi bien pour celle des poids et mesures, que pour celle de l'écriture. Dans les premiers temps, l'emploi simultané de l'ancien et du nouveau système a jeté quelque confusion dans les transactions. Mais le nouveau système n'a pas tardé à prévaloir ; aujourd'hui il est connu de tous, employé par tous, et les résultats de la réforme sont, au dire de tous, des plus heureux. Il n'est personne qui la regrette.

L'expérience de cette grande réforme nous indique assez que la réforme de l'écriture suivrait des phases analogues, et parviendrait même plus rapidement au terme de son évolution. Car, il n'y a pas d'incompatibilité absolue entre les anciennes et les nouvelles mesures : on peut les combiner ensemble, et n'adopter les nouvelles que partiellement, circonstance qui retarde nécessairement une transformation complète. Il n'en est pas de même de l'écriture ; il ne pourrait guère se produire de compromis entre les deux orthographe :

tout système intermédiaire serait bien plus incommode que l'un quelconque des deux systèmes en présence, et par suite, ceux qui commenceraient à écrire les mots tels qu'ils se prononcent, seraient forcément conduits à adopter entièrement le système nouveau.

Bientôt ce système, enseigné aux enfants, et préféré par eux à cause de sa simplicité, serait, à mesure qu'ils deviendraient des hommes, seul employé, et la transformation serait à la fois plus prompte et plus radicale que pour le système des poids et mesures.

Encore une fois, il ne faut pas se laisser trop effrayer par ces inconvénients communs à toutes les réformes, essentiellement temporaires, et qui ne sont pas faits pour arrêter la réalisation d'une mesure utile et avantageuse en elle-même.

Un inconvénient plus sérieux de la réforme de l'écriture, consisterait dans la perte énorme qui résulterait pour la librairie et pour tous les propriétaires de livres en général, de son accomplissement. Que de trésors, dit-on, accumulés par le travail des générations successives, seraient anéantis du jour où tous les ouvrages imprimés jusqu'ici, devenant sans valeur, il faudrait les rééditer à grands frais.

Nous ferons observer que cette considération, qui n'est pas à dédaigner, s'applique encore à toute réforme quelle qu'elle soit ; car toute réforme con-

siste à remplacer, et par suite à réduire à l'état d'objets inutiles, les objets qu'il s'agit de réformer; d'où une perte de valeur incontestable. C'est sans doute une raison puissante pour n'opérer une réforme quelconque qu'avec prudence et réflexion; mais ce n'en est pas une, pour proscrire systématiquement toutes les réformes. Si l'on doit agir ainsi à l'égard de celles qui ne présentent que des avantages médiocres ou incertains, on ne doit pas craindre, si l'on est ami du mouvement et du progrès, d'adopter les réformes qui offrent des avantages sûrement supérieurs aux inconvénients attachés à leur essence, surtout si l'on réfléchit que ces inconvénients sont toujours transitoires, tandis que les avantages sont, le plus souvent, durables et persistants.

Ce raisonnement nous semble s'appliquer particulièrement à la réforme de l'écriture. Les avantages que nous avons présentés comme résultant de cette réforme, ne nous paraissent pas contrebalancés un instant par les pertes matérielles qu'elle occasionnerait, pertes moins grandes d'ailleurs, beaucoup plus faciles à réparer et beaucoup moins nuisibles aux individus, même les plus frappés en apparence, qu'on ne serait porté à le supposer.

Ainsi, la perte subie par les libraires serait très-peu sensible, parce que les livres anciens ne manqueraient pas tout à coup de débit. Ils se

vendraient encore longtemps aux gens d'un certain âge, à qui la force de l'habitude ferait préférer l'ancienne orthographe à la nouvelle, de sorte qu'en écoulant simplement les ouvrages qu'ils auraient en magasin, sans les faire réimprimer imprudemment, les libraires en trouveraient le placement à des conditions peu différentes, surtout dans les premiers temps, des prix antérieurs.

Les faibles pertes auxquelles ils seraient exposés seraient, d'ailleurs, plus que compensées par l'augmentation de vente que produirait le goût de la lecture, facilitée dans toutes les classes par l'élévation générale du niveau de l'instruction. On ne peut prévoir de combien s'accroîtrait par là le commerce de la librairie française ; mais il n'est pas douteux que cet accroissement ne soit très-considérable, et ne procure aux libraires, dans un temps assez court, des bénéfices bien supérieurs au préjudice qu'ils auraient éprouvé.

Les imprimeurs ne souffriraient pas plus que les libraires. De leur matériel, les caractères, en admettant que les anciens signes fussent remplacés en tout ou en partie par des signes nouveaux, seraient la seule portion qui deviendrait hors d'usage au bout d'un certain temps, après que l'orthographe nouvelle aurait été définitivement substituée à l'ancienne. Or ces caractères, sauf dans quelques imprimeries hors ligne, ne

représentent pas une grande valeur. On se les procure au jour le jour, en les faisant fondre à mesure que le besoin s'en fait sentir. Le léger sacrifice que la fabrication ou l'achat de nouveaux caractères imposerait aux imprimeurs, serait également plus que compensé par l'essor que la réforme de l'écriture et l'élévation générale du niveau de l'instruction, qui en serait la suite, donnerait à l'imprimerie.

Ce que nous venons de dire des imprimeurs, on peut l'appliquer aux fondeurs en caractères, dont les moules devraient, en partie, être remplacés par de nouveaux moules.

La perte la plus grande serait évidemment supportée par les bibliothèques soit publiques, soit privées. Mais cet inconvénient, quelque grave qu'il soit, serait encore adouci par la nécessité d'une transition qui laisserait, pendant un certain temps, aux livres anciens leur utilité et leur valeur, et amplement compensé par les avantages qui résulteraient, au profit de tous, de la réforme une fois opérée.

Une dernière objection consiste à dire que l'écriture basée sur des principes rationnels, en admettant qu'elle pût être généralement adoptée, ne resterait pas longtemps intacte ; qu'en effet, la prononciation tend constamment à changer et à se modifier ; qu'il n'est pas possible de conformer incessamment l'écriture à ces variations gra-

duelles et insensibles ; que, d'autre part, la mode, le caprice, la fantaisie, qui ont toujours exercé une influence si marquée sur l'orthographe, y introduiraient peu à peu des altérations, et produiraient une orthographe autre, mais pas plus conforme à la prononciation, que l'orthographe actuelle ; que ces divergences entre l'orthographe et la prononciation sont inévitables, et découlent forcément de la nature de l'esprit humain ; car, tandis que la logique et le bon sens le conduisent à rechercher la concordance entre ces deux éléments du langage, d'autres tendances le poussent à adopter une orthographe en contradiction avec la prononciation ; qu'ainsi, il est certaines limites qui ne peuvent être dépassées d'un côté ni de l'autre sans qu'une réaction se produise, et que de ces fluctuations résultera toujours une orthographe ni trop conforme à la prononciation, ni trop éloignée d'elle ; que c'est là une loi devant laquelle il faut s'incliner, faute de perdre son temps et ses efforts en essayant de la rectifier ; et si l'on obtient contre toute attente, une réussite apparente, de n'aboutir, après bien des sacrifices, qu'à des résultats que l'avenir démentira dès que les circonstances particulières, qui les auront rendus possibles, n'existeront plus.

Nous croyons que cette objection et ce raisonnement sont sans valeur sérieuse.

Il est bien vrai que, jusqu'ici, l'orthographe a

toujours été, dans toutes les langues, plus ou moins défectueuse.

Mais, ce résultat tient essentiellement à l'ignorance où l'on était des vrais principes de l'écriture, ignorance à laquelle ne suppléait pas la notion indiquée par le bon sens, que l'orthographe doit être conforme à la prononciation; car on ne savait même pas si cette conformité était possible, ni, en cas qu'elle le fût, comment on devait s'y prendre pour l'obtenir; de sorte qu'elle n'opposait qu'une barrière impuissante aux caprices de la mode et du hasard. Cependant, les écritures qui n'ont été soumises qu'à cette seule influence, et point ou très-peu à l'influence de l'étymologie, sont bien moins défectueuses que les autres; le vice capital de la plupart des orthographes actuelles, les lettres complètement muettes ne s'y rencontrent pas; toutes les lettres s'y prononcent. Quant aux vices résultant de ce qu'une même lettre représente différents sons, ou de ce qu'un même son est représenté par différentes lettres, ou ne peut l'être que par plusieurs lettres réunies, ils y sont pour la plupart sous l'empire de règles fixes, et ne présentent pas de difficultés par trop considérables à celui qui veut étudier la langue dans ces monuments écrits. Telles sont les langues espagnole, italienne et allemande; tels étaient très-probablement le latin et le grec ancien.

Dans ces langues, une réforme de l'orthographe serait, sans comparaison, plus simple et plus facile à réaliser que dans la langue française, et, une fois les véritables principes de l'écriture reconnus et adoptés, nous ne voyons pas la raison qui pourrait empêcher de continuer à les appliquer, et à conformer toujours, comme on l'a fait jusqu'ici, l'orthographe à la prononciation, en tenant compte des changements survenus dans la prononciation dès qu'ils sont définitivement consacrés par l'usage, et en y adaptant l'orthographe.

Pour les langues comme la langue française, où l'orthographe subissant fortement l'influence de l'étymologie, s'éloigne davantage de la prononciation, la réforme serait sans doute plus radicale; mais, une fois accomplie, elle ne serait pas moins durable que dans les autres langues. L'esprit humain est satisfait lorsqu'il voit l'orthographe se conformer à la prononciation. S'il est vrai que ce qui manquait jusqu'ici pour rendre cette conformité possible et durable, c'était la connaissance des vrais principes de l'écriture sans lesquels la conformité ne peut être ni établie, ni maintenue rigoureusement; il en résulte qu'une fois cette connaissance acquise et universellement répandue, on admettrait aisément que l'orthographe régulière de chaque mot fût déterminée par les variations que pourrait subir sa pronon-

ciation. Ce serait, au contraire, faire preuve d'instruction et de goût, et montrer qu'on connaît et qu'on sait appliquer les règles de l'orthographe, que de suivre exactement ces variations qui, seules, y justifieraient désormais des changements.

Quant à la mode et au caprice, ils n'exerceraient pas plus d'influence sur une écriture raisonnée, qu'ils n'en exercent sur les chiffres arabes. Cette comparaison nous semble tout à fait concluante en faveur de notre opinion. Autant les chiffres romains, adoptés pour représenter les nombres au hasard et sans raisonnement rigoureux, étaient sujets aux variations, amenées par le hasard et le caprice, autant les chiffres arabes ont échappé jusqu'ici, et échapperont toujours, par leur nature et leur principe même, à ces sortes d'altérations, absolument comme y échapperait une orthographe basée, à leur exemple, sur des principes fixes et certains.

Nous croyons avoir réfuté toutes les objections que nous avons rencontrées dans les auteurs ou qui nous ont été opposées dans des discussions verbales, contre la transformation des écritures actuelles. D'autres encore pourront se produire, car la question, surtout en ce qui concerne la réforme de l'orthographe française, n'a pas été jusqu'ici étudiée comme elle le mérite. Mais nous

pensons que celles que nous avons indiquées sont les principales, et, malgré la valeur de quelques-unes, nous persistons à croire qu'elles ne sauraient prévaloir contre les raisons si graves et si décisives qui militent en faveur de l'adoption d'une écriture nouvelle, établie sur des principes raisonnés.

CHAPITRE XXIII.

APERÇU DES MESURES A PRENDRE POUR VULGARISER L'ÉCRITURE RÉFORMÉE.

Il nous resterait enfin à nous demander, pour épuiser l'examen de toutes les questions que soulève la réforme de l'écriture, comment on pourrait arriver à ce consentement universel, nécessaire pour que la réforme s'introduisît dans les mœurs, et passât à l'état de fait accompli.

Sur ce point, nous répondrons qu'il faudrait d'abord, et avant tout, y préparer les esprits, en donnant à la question une actualité qui en provoquerait la discussion sérieuse, non-seulement par les savants, mais encore par le public en général.

Lorsque ce premier résultat aurait été obtenu,

et que l'utilité de la réforme serait universellement reconnue, on pourrait essayer d'éditer quelques ouvrages imprimés conformément aux règles de la nouvelle écriture (1), et tenter de la substituer peu à peu dans toutes les publications, même périodiques, à l'ancienne, de façon au moins que ces publications s'imprimassent en deux éditions qui ne différeraient l'une de l'autre que par l'emploi de l'ancienne ou de la nouvelle écriture ; les acheteurs ou abonnés choisissant celle qui leur conviendrait le mieux.

Mais ces moyens et autres semblables, seraient insuffisants pour faire adopter, d'une manière générale la nouvelle écriture, s'ils ne se combinaient avec l'enseignement de cette écriture dans les établissements d'instruction publique. C'est seulement en agissant ainsi sur les générations futures, qu'on pourrait espérer de voir la réforme réalisée pratiquement dans un délai assez rapproché. Cet enseignement devrait-il être en particulier donné dans les établissements de l'Etat, et devrait-il y être obligatoire ou simplement facultatif ? Nous croyons quant à nous, qu'il devrait y être donné, et qu'il suffirait qu'il y fût facultatif, soit pour les instituteurs ou pro-

(1) C'est ce qu'a fait, pour la langue anglaise, M. Pitmann, Queen's head Passage Paternoster row à Londres, en se servant de l'écriture proposée par M. Ellis.

fesseurs, soit pour les élèves, pour que la nouvelle écriture se répandît dans la pratique, et que l'ancienne passât peu à peu à l'état d'écriture savante. Dès que la transformation serait complète, on supprimerait l'étude de l'ancienne écriture, partout ailleurs que dans les établissements destinés à donner aux enfants une instruction supérieure et où l'on continuerait de l'étudier, comme nécessaire à connaître, pour se rendre un compte approfondi de l'histoire de la littérature française.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur cette question, parce que son actualité seule permettrait de la discuter à fond avec fruit. Pour le moment, nous ne cherchons qu'à faire naître cette actualité, en appelant l'attention du public sur la réforme de l'écriture, en en présentant les éléments, et en en démontrant la possibilité et l'importance. Cette possibilité et cette importance nous ont paru beaucoup trop ignorées ou plutôt dédaignées à un moment où les progrès accomplis dans toutes les branches de la science, permettent, malgré les difficultés de tous genres dont la question est environnée, d'en aborder l'examen et d'en chercher la solution sans témérité, à un moment où les peuples qui nous environnent s'en occupent activement, et pourraient bien à la fin réussir dans leurs tentatives. Nous avons cru qu'il n'était pas inutile d'exposer les raisons qui

peuvent au même titre faire mettre la question à l'ordre du jour en France.

L'un des buts principaux que nous poursuivons en publiant cet ouvrage, est d'aider, dans la mesure de nos forces et de nos moyens, à l'obtention de ce résultat, et nous serons satisfaits si nous avons réussi à l'atteindre.

TRANSCRIPTION
AVEC LES CARACTÈRES PROPOSÉS (P. 132 ET S.)
DE DIFFÉRENTS PASSAGES
DE
LA LITTÉRATURE FRANÇAISE
DES
XVI^e, XVII^e, XVIII^e ET XIX^e SIÈCLE.

Epigramme de Marôt.

Lorsce Maïart, juje d'áfèr menèt
A Mófcó Sáblàsè l'âme rádre
Lscèl dèz dèz a votre aviz tenèt
Mèièr mètié? Pèr vsz le fèrs átádre,
Maïart sáblèt ome ce mort va prádre
E Sáblàsè fut si fèrme viðèart
Ce l'ó cüidèt pèr vrè c'il menat pádre
A Mófcó le liètenát Maïart.

Pàsaje ècstrèt de Mihèl Mótarié.

Sèz ci acuzet lèz omez d'aler tãjãrz beáz aprèz lèz hòzez futurez, e nãz aprènet a nãz sèzir dèz biéz prezáz e nãz rasèr á sèz-la, come n'èiáz òcune prize sur se ci èt a venir, vèr asez mèez ce nãz n'avóz sur se ci èt pàse, tãhet la pluz comune dèz umènèz èrrèrz, s'ilz òzet apeler èrrèr. hóze a cõ nature mème nãz ahemine pãr le sèrvise de la cõti-nüasió de so-n-èvrage; nãz éprimát come asez d'òtrez, sète imajinasió fòse, pluz jalze de notre acsió ce de notre siáse.

Nãz ne somez jamèz hez nãz; nãz somez tãjãrz ò-dela; la crète, le dezir, l'èspèrase, nãz eláset vèr l'avenir, e nãz derobet le sátimát e la cõsiderasió de se ci èt, pãr nãz amuzer a se ci sera, vèr cåt nãz ne seróz pluz.

Lèz relicez de sét Deniz, ècstrèt de Blèze Pascal.

S'èt á vé ce dèz reljãz de Ratisbone obtèret du pape sét Leó 9 é decret solanèl, par lecel il declara ce le corz de sét Deniz, premìer evêce de Pariz, c'ò tièt comunemát ètre l'areopagite, avèt ete áleve de Fráse e porte dáz l'eglize de lèr monastère. Sala

n'apèhe paz ce le corz de se sèt n'èt tãjrs ete e ne
 sset ácoré dáz la selèbre abeie ci porte só nó, dáz
 lacèle vřz oriẽz pẽne a fere resevãer sète bule, cẽce
 se pape i temšẽne avãer egzamine la hòze « avẽc
 tãte la diliãse posible, et avẽc le cõseĩ de pluziẽrz
 evẽcez e prelaz : » de sorte c'il « oblige etrãetemat
 tãs lẽz Frãsẽz, de reconẽtre e de cõfesser c'ils n'õt
 pluz sẽz sètez relicez. » E, néámšẽz lẽz Frãsẽz, ci
 savẽt la fõsete de ce fèt par lẽrs propres iẽz, e ci,
 eĩat svẽrt la hãse, trẽvẽret tãtez sẽz relicez átĩeres,
 come le temšẽnet lẽz istoriẽz de se tãz-la, cruret
 alorz, come ó l'a tãjrz cru depũs, le cõtrẽre de se
 ce se sèt pape lér avẽt ájãet de crẽere, sahát biẽ ce
 mẽme lẽz sẽz e lẽz profẽtez sõt sujẽz a ẽtre sur-
 priz.

Pasaje tire dẽz Orasez, tragedie de Pĩere Cornẽie.

Camĩie.

Rome, l'unice objèt de mó ressátimát,
 Rome, a ci viẽt tó braz d'immoler mo-n-amát,
 Rome, ci t'a vu nẽtre, e ce tó cẽr adore,
 Rome áfé ce je ẽz, parce c'ẽle t'onore;
 Pũset tãs sẽz vãezẽz, ásáble cõjurez
 Saper sẽz fõdemáz ácor mal asurez;
 E si se n'èt asez de tãte l'Italie
 Ce l'Orĩát cõtre ẽle a l'Ocsidát s'alie;
 Que sát pẽplez uniz dez břz de l'univẽrz

Paset pœr la detrüire e lèz mœz e lèz mœrz ;
 C'èlè-même sur sœdè rävèrse sèz muràiez
 E de sèz proprez mœz dehîre sèz átràiez ;
 Cœ le cœrsz du siel, alume par mœz vèz,
 Fase plévœr sur èlè é deluje de fèz ;
 Püise-je de mœz ièz 1 vœr tóber se fœdre,
 Vœr sèz mœzœz á sádre, e tœz lorïez á pœdre,
 Vœr le dèrnier Romè a só dèrnier sœpir,
 Mœdè sèle á-n-être cœze e mœrir de plèzir !

Pasaje tire du Misátrope, comedie de Molière.

Alsèste.

Nó, je ne püiz sœfir sète lâhe metode,
 C'afectet la plupart de vœz jáz a la mode ;
 E je ne èz rié tát ce lèz cœtorsîœz
 De tsœ sèz gráz fèzèrz de protèstasiœz
 Sèz affablez donèrz d'ábrasadesz frivolez,
 Sèz obliáz dizèrz d'inutilez parolez,
 C1, de sivilitez, avèc tsœ, fôt cœbat,
 E trètet du même èr l'onête omœ e le fat.
 Cel avátage a-t-œ cé-n-omœ vœz carèse,
 Vœz jure amitïe, fœdè, zèlœ, èstime, tádrèse,
 E vœz fase de vœz é-n-eloeje eclatát,
 Lorsc'œd premier facé, il cœrt á fèrœ ôtát ?
 Nó, nó, il n'èt pœt d'âme é pé bié situïes,
 C1 véie d'une èstime ési prostituïes ;
 Ela pluz gloriïeze a dèz regalz pé hèrz,

Dèz c'ó vřèt c'ó nsz mèle avèc tət l'univèrz.
 Sur cèlce preferáse une èstime se fòde ;
 E s'èt n'èstimer rié c'èstimer tət le mòde.

Sóje d'Atalie, tire d'Atalie, trajedie de Rasins.

S'etèt pádát l'orrèr d'une profóde nüit.
 Ma mère Jezabèl devát mřè s'èt mótres
 Come ò jřr de sa mort pópèzemát pares ;
 Sez malèrz n'avèst pàz abatu sa fierte ;
 Mème èls avèt ácor sèt éclat áprète,
 Dót èls ut sřé de pédre e d'orner só vizaje
 Për reparer dez áz l'irreparable strage :
 « Tráble, m'a-t-èls dit, fiie dné de mřè,
 « Le cruèl Diè dèz Jüifz l'áporte osi sur třè,
 « Je te pléz de tóber dáz sèz mész redřtablez,
 « Ma fiie... » á-n-ahévát sèz mòz epřvátblez
 So-n-óbre vèrz mó lit a paru se bèser,
 E mřè, je lüi tádez lèz mész pər l'ábraser.
 Mèz je n'e pluz trřve c'è-n-orrìble meláge
 D'òz e de hèrz mètriz e trènez dás la fáje,
 Dez lábðz pléz de sác, e dez mábrez afrèz
 Cè dèz hiéz devoráz se disputèst átre èz. —
 Grát Diè. — Dáz se dezordre a mèz ièz se prezáte
 É jéne áfát exvèrt d'une robe eclatáte
 Telz c'ó vřèt dèz Ebrèz les prètrez revètuz.
 Sa vue a ranime mèz èspriz abatuz.
 Mèz lorsce revenát de mó trřble funèste,

J'admirez sa dssér, so-n-ër noble e modèste,
J'e sáti tst-a-csp é-n-omiside asier,
Ce le trêtre á mó sé a plóje tst átter.

Pàsaje òestrèt de Bosüet.

Selüi ci rène dáz lez sièz, e de ci 'releves tsz lez
ápirez, a ci sél apartiét la glèdre, la majeste e l'é-
depádáse, èt osi le sél ci se glorifie de fèrè la lèd òz
rèdz, e de lér doner, cât il lüi plèt, de grádez e de
tèrriblez lesóz. Ssèt c'il eleve lez trônez, ssèt c'il
lez abèse, ssèt c'il comunice sa püisáse òz présez,
ssèt c'il la retire a lüi même, e ne lér lèss ce lér pro-
pre feblèss, il lér aprát lérz devèrs d'une manière
ssverèss e düe de lüi. Car á lér donát sa püisáse,
il lér comáde d'á-n-uzer come il fèt lüi-même pør
le biè du móde; e il lér fèt vèr, á la retirát, ce tste
lér majeste èt áprétes, e ce, pør ètre asiz sur le
trône, ilz n'á sôt páz mšéz ssz sa mé et ssz so-n-
òtorite suprême. S'èt ési c'il éstrüit lez présez, nó
sélemát par dèz discsrz e par dèz parolez, mèz
ácore par dèz èfèz e par dèz egzáples.

Le séje e le hat, fable de Lafótèss.

Bertrát avèc Rató, l'é séje e l'òtre hat,
Commásòz d'é lojiz, avèt é comé mètre.

D'animòz maliezáz s'etèt é trèz-bó plat.
 Ilz n'i crènèst tss dèz dècé, cèl c'il put ètre.
 Trèvèt-ó cèlce hòze ò lojiz de gâte,
 L'ó ne s'á prenèt pšét òz jáz du vžèzinaj-
 Bertrát derobèt tšt; Rató, de só còte,
 Etèt mšéz attátif òz sšriz c'ò fromaje.
 É jšr, ò cšé du fè, nòz dèz mètresz fripóz

Regardèst rotir dèz māróz.

Lez escrocer etèt une trèz-bone afère :
 Nòz galáz 1 vžèèst dšble profit a fèrè,
 Lér bié premièremát, e püz le mal d'òtrün.
 Bertrát dit a Rató : Frère, il fòt òjrdün

Ce tu fasez é cšp de mètre :

Tire-mšè sèz māróz. S1 Diè m'avèt fèt nètze

Propre a tirer māróz du fè,

Cèrtèz, māróz vèrèt bò jè.

Ositòt fèt ce dit : Rató avèc sa pats,

D'une manière delicate,

Ecarte é pè la sádze, e retire lèz dšèz ;

Püz lez reporte a pluzièrs fšèz ;

Tire é mārò, püz dèz, e püz tršàz á-n-èscroce ;

E sepádát Bertrát lèz croce.

Une sèrváte viét : adžè mèz jáz. Rató

N'etèt pàz cótát, se dit-ó ;

Osi ne le sòt pàz la plupart de sèz présez

C1, flátez d'é parèi áplè,

Vót s'ehòder á dèz provéséz

Per le profit de cèlce ršè.

Aspèt de la vile de Tir, ècstrèt de Feneló.

C'èt d'prèz de sètè bèle còtè ce s'elève, dás la mèr, l'île & èt batie la vile de Tir. Sètè gráde vile sáble najer d-desuz dèz dz, e ètre la rène de tste la mèr. Lèz marháaz 1-i-abódet de tstez lèz partiez du móde, e sèz abítáz sòt èz-mêmez lèz pluz famèz marháaz ci'l 1-i-èt dáz l'univèrz. Je ne psvèz rasazier mèz ièz du spèctacle marífice de sètè gráde vile, & tèt etèt á mævemát. Je n'i vèèièz pšèt dèz omez šèzifz e curièz ci vót hèrher dèz nsvèlez dáz la plase publice & regarder lèz etràjerz ci arivet sur le port. Lèz omez sòt ocupez a decharger lèrs vèsdz, a trás-porter lèrz marhádzèz & a lèz vádre, a rájer lèrz magazéz, e a tenir é còtè egzaet de se ci lér èt du par lèz negosiáz etràjerz. Lèz famez ne sèset jamèz & de filer lèrz lènez, & de fère dèz dèsez de broderie, & de plier lèz rihez etofez.

De la corupsíó du présipe de la monarhie, ècstrèt de Mótèscíè.

Come lèz democrasiez se pèrdet lorscè le péple depšè le senat, lèz majistraz e lèz jujez, de lèrz fócíó, lèz monarhiez se corópet lorsc'ó-n-òte pè-a-pè lèz prerogativez dèz cors & lèz privilejez dèz vilez.

Dáz le premièr càz ó va ò dèspotisme de tss; dáz l'òtre, ò dèspotisme d'é sèl.

Le présipe de la monarhie se corót lorsce lèz premièrez diñitez sòt lèz marceez de la premièrè sèrvitude, lorsce ó-n-òte òz gráz le rèspèt dèz péplez, e c'ó lèz rát de vilz éstrumáz du psvèr arbitrèrè.

Il se corót ácore pluz lors l'onér a ete miz á còtradicsiò avèc lèz onèrz, e ce l'ó pèt ètre a la fèez còvèrt d'èfamie e de diñitez...

Le présipe de la monarhie se corót lorsce dèz âmez ségulièremát lâhez turet vanite de la grádér ce psrèt avèr lér sèrvitude, e c'èlez crèet ce se ci fèt ce l'ó dèet tèt ò prése, fèt ce l'ó ne dèet rié-n-a sa patrie.

Pàsaje tire du Dicsionèrè filozofice de Voltèrè.

Lèz trèaz carz de l'Africe n'uret jamèz d'annalez e ácore òjsrdüi hez lèz nàsióz lèz pluz savátez, hez sèlez même ci ót le pluz uze e abuze de l'art d'ècrirè, ó pèt còter tssjrz, du mšéz jusc'a prezát, catrevét-diz-néf partiez du járe umé sur sát ci ne savet pàz se ci s'èt pàse hez èlez ò-dela de catre jeneràsióz, e ci a pène conèset le nó d'é bizaiél. Prèscetss lèz abitàz dèz bsrz e vilajez sòt dáz se càz; trèz-pè de famièz ót dèz titrez de lèrz posèsióz. Lorsc'il s'elève dèz prosèz sur lèz limitez d'é háp 8 d'é pre, le juje deside súrvát le raport dèz vièiarz; le titre

et la posèsió. Cèlce gráz evènemáz se trásmètet dèz pèrez óz áfáz, e s'altèret átìremát á pasát de bshè á bshè; ilz n'ót pšét d'òtrez annalez.

La mèzò dz ház, ècstrèt de Já Jâcez Rxsò.

Sur le páhát de cèlce agreable coline bié-n-óbrá-
jee, j'orèz une petite mèzò rustice, une mèzò bláhe
avèc dèz cótreváz vèrz. J'orèz pør cør une bàse-cør,
e pør ecurie une etable avèc dez vahez, afé d'avèr
du lètaje, ce j'ème bðcxp. J'orèz é potajer pørjardé,
e pør parc é joli vèrger. Lèz früz, a la discrèsió
dèz promenèrz, ne serèt ni cótez ni cèüz par mó
jardinier: or, sèts petite prodigalite serèt pè cèze,
parsee j'orèz hðzi mo-n-azile dáz cèlce provése
elšènee, & l'ó všèt pè d'arját e bðcxp de dáreez, e &
rènet l'abódáse e la pðvrète.

La, tss lèz èrz de la vile serèt sbliez; e, deve-
nuz vilajšèz ò vilaje, nšz nšz trøverióz livrez a dèz
fšlez d'amuzemáz divèrz ci ne nšz donerèt hacs
sšer ce l'ábaraz du hšez pør le ládemé.

L'áfát a sa nèsáse, ècstrèt de Bufó.

Si cèlce hðze èt capable de nšz doner une idee de
notre feblèse, c'èt l'etat & nšz nšz trøvóz immedía-

temát aprèz la nèsáse : écapable de fère ácore dcé-
n-uzaje de sèz organez e de se sèrvir de sèz sás,
l'áfát ci nèt a bezšé de seexrz de tste èspèse; c'èt
une imaje de mizère e de dslér. Il èt, dáz sèz pre-
mierz táz, pluz feble c'ócé dez animòz; sa vie ésèr-
tène e háseláte parèt devøer finir a hace éstát; il
ne pèt se sstenir ni se møvøer; a pène a-t-il lá forse
nesèsère pr egzister e pr anóser par dèz gemise-
máz lèz sšfrásez c'il eprøve : come si la nature vs-
lèt l'avèrtir c'il èt ne pr sšfrir, e c'il ne viét prá-
dre plase dáz l'èspèse umène ce pr á partager lèz
éfirmitez e lèz pènez.

Pàsaje tire de l'Istòère de la Revolutió frásèze
de M. Tìerz.

Lèz anees uzet lèz partiz, mèz il á fòt bòcxp pr
lèz epüizer. Lèz pàsìdz ne s'ètènet c'avec lèz cèrs
dáz lècèlz èlez s'alumèret. Il fòt ce tste une gene-
ràsió disparèse; alorz il ne rèste dèz pretásióz dèz
partiz ce lèz éterèz legitimez, e le táz pèt operer .
átre sèz éterèz une cósiliasió naturèle e rèzonable.
Mèz avát se tèrme, lèz partiz sòt édóptablez par la
sèlè püisáse de la rèzó. Le gvèrnemát ci vèt lér par-
ler le lágaje de la justise e dèz lèez lér devíèt biètòt
èsuportable, e pluz il a ete modere, pluz ilz le me-
prizet come feble e épüisát. Vèt-il, cáit il trøve dèz

cêrz sêrz a sêz aviz, áplêdier la forse, ó dit c'a la
teblêse il jêét la mehásete.

L'áfát, poezie de M. Victor Ugo.

Il èt si bô, l'áfát, avêc só dâz sêrire,
Sa dâse bone fêè, sa vêez ci vêt têt dire
Sêz plêrz vite apêzez,
Lêsát êrrer sa vue etonee e ravie,
Ofrát de têtêz parz sa jêne âme a la vie
E sa bshê ò bêzez.

Sênér, prezêrvez mêè, prezêrvez cêz ce j'ême,
Frêrez, paráz, amiz, e mez ênemiz même
Dáz lê mal triófáz
De jamêz vêèr, sênér, l'ete sáz flêrz vèrmêez,
La caje sáz êzêdz, la ruhe sáz abêez,
La mêzô sáz áfáz.

La libêrte, êcstrêet de M. Jules Simó.

L'ome a ete cree libre; dóc il dêét cósêrver e
develope sa libêrte

Il èt libre; dóc il i-i-a ò-desuz de lûi une lêè na-
turelle ci oblije sa libêrte sáz la cótrêdre.

Sur sêz dêz acsîdmez repoze têtê la morale.

Sè ci dèt vrè de l'omè, priz come édividu, dèt nesè-sèremát vrè de l'umanité e de tstez lèz sosietez umènèz.

Tste sosiete dèdèt ètre libre e sèmise a la lèd naturèlè. Une lèd ci ne derive pàz de la lèd naturèlè par une còsecàse nesèdèrè, dèt une lèd tyrannique.

Il n'i-ï-a pàz une siàse de la sosiete e une siàse de l'omè, une morale pèr la vie privèe e une morale pèr la vie publicè. Il dèt absurde de dire c'il i-ï-a dèz moralez, püisce le caractèrè le pluz evidát de la lèd morale dèt d'ètre évésible, universèlè, absolue.

Prière cretène.

Notre père, ci dètz dz sièz, ce votre nó sèt sác-tifie, ce votre rèné arive, ce votre volóte sèt fète sur la tèrè come ò sièl ; donez-nsz djerdüu notre pé cotidié, e pardonez-nsz nòz ofúsez, come nsz lèz pardonóz a sèz ci nsz ót ofúsez. Ne nsz lèsez pàz sucóber a la tátasió, mèz delivrez-nsz du mal : ési sèt-il.

Articles destrèz du Code civil. — Livre dèzième.

— Titre dèzième. — De la propriète.

544. La propriète dèt le drèt de jöir e dispozer dèz hòzez de la manière la pluz absolue, pèrvu c'ó-

n-á fase pàz é-n-uzaje proibe par lèz lèz 8 par lèz règlemáz.

545. Nul ne pèt ètre còtrèt de seder sa propriète, si se n'èt pèr còze d'utilite publica, e mèsèrenát une juste e prealable édèmnite.

546. La propriète d'une hòze, sèt mobilièrè, sèt immobilièrè, donc drèt sur tèt se c'èle pro-düit, e sur se ci s'i-ï-unit acsèsèremát, sèt natu-rèlemát, sèt artífisidèlemát.

Se drèt s'apèle drèt d'acsèsíó.

Comme complément de cet ouvrage, j'ai dressé un tableau qui permettra de comparer le nombre et la nature des sons de valeur différente usités dans les principales langues parlées et la forme des caractères employés pour les représenter (1).

Les traits horizontaux indiquent que tel son

(1) Je ferai observer que je ne connais, outre la langue française, que l'anglais et l'allemand. Pour les autres langues, j'ai dû recourir à des renseignements et à des expériences auxquels j'ai apporté le plus grand soin. Malgré tout, j'ai dû, dans une matière où il est aussi difficile de s'éclairer sûrement, commettre certaines erreurs. Je ne puis spécialement avoir la même confiance dans les indications que je donne pour les langues orientales, que si je connaissais moi-même et personnellement ces langues.

existe dans une langue, soit isolé, soit habituellement ou constamment réuni à d'autres sons, mais qu'il n'existe pour le représenter aucun caractère spécial. Ainsi en est-il de tous les sons de la langue chinoise. Ainsi en est-il encore, dans plusieurs langues, du j, qui ne se prononce et ne s'écrit pas solément, mais bien réuni à un d qui se prononce avant et avec lui.

Je crois convenable de faire précéder ce tableau de quelques explications sommaires, particulièrement sur les sons nuancés, propres à chaque langue, qui n'y figurent point.

Je continuerai à me servir, pour caractériser ces sons, de l'alphabet proposé par moi. Ainsi le son que je représente par q correspond au g ou ch doux allemand; les sons que je représente par th correspondent à tch dans l'écriture française, ch dans l'écriture anglaise, et non à th français ou anglais.

Langue italienne.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet italien ne comprend que le z, lettre double qui se prononce tantôt doux (dz), et plus souvent dur (ts).

La prononciation de la langue italienne est douce, harmonieuse et très-distincte; la détermi-

nation de la valeur des sons ne paraît pas y offrir de difficulté particulière.

Les nuances y sont nombreuses, mais pas bien sensibles, et si elles constituent pour les étrangers une difficulté de prononciation, très-peu devraient néanmoins être représentées dans la langue écrite.

La langue italienne nécessiterait cependant comme signes accessoires : un signe d'accent, un signe de jonction pour indiquer la prononciation rapide avec une nuance particulière, de *gli* (lî) dans *figlio*, de *gi* (dj) dans *giorno*, *gioventu*, de *c* (th) dans *dolce*, *cima*, de *z* tant doux que dur, etc.

Peut-être conviendrait-il encore d'indiquer par un signe qu'une voyelle est longue ou, au contraire, qu'elle est sourde, et doit se faire à peine ou point du tout entendre, comme les voyelles qui terminent les mots, à moins qu'on ne laissât à l'usage le soin de déterminer ces nuances sans les indiquer dans la langue écrite.

Langue espagnole.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet espagnol ne comprend que l'h, lettre toujours muette.

x se prononce dans certains cas comme cs.

La prononciation de l'espagnol est parfois un peu âpre, mais nette. Il faudrait, pour en représenter les nuances essentielles, un signe d'accent, un signe de jonction applicable par exemple aux lettres *ch* qui se prononcent *th*, *ll*, qui se prononcent *li*, avec la nuance mouillée particulière au *gli* italien, et peut-être un signe pour indiquer les lettres finales qui se prononcent peu ou point.

Langue portugaise.

Outre les lettres indiquées au tableau, la langue portugaise comprend les lettres ou doubles lettres *ch*, qui correspondent à *th*; *h*, toujours muette; *lh*, qui correspond à *li*, avec la nuance mouillée particulière à *gli* en italien et à *ll* en espagnol.

L'*i*, surtout à la fin des mots, a souvent aussi un son légèrement mouillé. Le *j* se prononce le plus souvent *dj*.

L'*o* se prononce parfois très-long, et ce son prend dans certains cas le caractère d'un *s* allongé.

La lettre *x* se prononce parfois *cs* ou *gz*.

Les sons nasaux sont beaucoup plus doux qu'en français. Ils sont très-fréquents. L'un d'eux, qui s'écrit *aom*, *aon* ou *aõ*, se prononce tantôt *aó*, tantôt avec une nuance particulière, l'*a* se pronon-

çant très-brièvement, ou au contraire et suivant les cas absorbant l'ó, de façon qu'on entend un á allongé.

Quatre ou cinq signes accessoires seraient nécessaires pour représenter les nuances essentielles de la langue portugaise.

Langue roumaine.

La langue roumaine s'écrit ou avec l'alphabet dit Cyrillien, ou avec l'alphabet romain que les Roumains substituent depuis peu au Cyrillien.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet Cyrillien en comprend un certain nombre d'autres, particulièrement des lettres doubles, que je crois inutile de reproduire.

Les nuances essentielles de la langue roumaine sont assez nombreuses, et quelques-unes ont un caractère tout particulier. La plus remarquable s'obtient en serrant les dents au moment de l'articulation d'un son, de sorte que ce son sort péniblement, arrêté qu'il est au passage et comme étranglé. Cette nuance s'applique notamment aux voyelles e et u.

La langue roumaine est aussi caractérisée par des réunions de voyelles et de consonnes, avec des nuances variées, qui nécessiteraient un ou plusieurs signes de jonction.

Langue grecque.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet grec comprend les doubles lettres ξ (cs) et ψ (ps).

L'alphabet grec, d'où est dérivé l'alphabet latin ou romain, est assez clair et assez élégant; mais la prononciation, comme l'orthographe, grecques, ne sont pas parfaitement nettes.

La prononciation varie pour certains sons avec les localités ou même avec les individus.

Le principal vice de l'orthographe grecque, c'est que le même son y est représenté par différentes lettres ou combinaisons de lettres; il y a, par exemple, cinq manières de représenter le son i. Ces orthographes différentes correspondaient sans doute à des nuances qui se sont perdues, ou sont devenues tout à fait insignifiantes, et dont on ne tient même plus compte dans la prononciation usuelle.

De même la langue grecque compte deux esprits ou signes accessoires aujourd'hui sans signification, mais dont l'un au moins, l'esprit rude, correspondait sans doute à une aspiration quelconque qui a disparu.

Elle compte enfin plusieurs signes d'accent alors qu'il n'existe plus dans la langue parlée qu'un seul accent.

Les syllabes αγ, ογ, εγ, se prononcent devant certaines lettres tantôt an, on, en, tantôt á, ó, é. La nasalité du son est alors moins sèche qu'en français.

La langue grecque a ceci de particulier que pour les séries a, o, e, elle ne fait pas usage des voyelles claires, mais seulement des voyelles pleines. La série ε manque complètement.

En revanche, la langue grecque est la seule avec la langue espagnole, à ma connaissance, qui fasse usage à la fois des quatre comprimées des séries d et g. Ces quatre comprimées y sont fréquentes, en particulier celles de la série d, qui sont rares en espagnol.

Les nuances essentielles que comporte la langue grecque ne paraissent pas nécessiter l'emploi de plus de deux ou trois signes accessoires.

Langue anglaise.

Outre les lettres indiquées au tableau, la langue anglaise comprend encore l'h, signe de l'aspiration, le j, qui correspond à dj, et la double lettre x (cs ou gz). i se prononce le plus souvent ai; et u, ïs.

Les lettres ng à la fin d'un mot se prononcent tantôt avec leurs sons propres, réunis et affectant une nuance rapide particulière, tantôt comme n.

La consonne *j*, ordinairement unie à *d*, comme dans *judge* (*djéjɛ*), *judge*, s'entend seule et distinctement dans quelques mots où elle est généralement représentée par *s*, comme dans *pleasure* (*plèjère*), *plaisir*, *leisure* (*lèjère*), *loisir*.

Une des grandes difficultés de la langue anglaise consiste dans la détermination de la valeur des voyelles non accentuées. Presque toutes ces voyelles, dont la prononciation est très-rapide, prennent un son sourd, à peu près identique, et assez peu distinct. M. Ellis, dans l'écriture nouvelle qu'il propose (v. la note de la p. 202), représente ce son par *u*, et quelquefois par *e*.

Convient-il, dans une écriture rationnelle, de représenter les voyelles anglaises sourdes par *ɛ*, ou de laisser subsister les voyelles qui les représenteraient si elles étaient accentuées, en surmontant seulement ces voyelles d'un signe accessoire? L'adoption de l'un ou l'autre système dépend du point de savoir si le son qu'affectent ces voyelles entraîne, comme on l'estime généralement, un changement de valeur, ou si, au contraire, comme l'enseignent quelques auteurs, il est dû simplement à une prononciation brève et sourde, la valeur du son étant conservée. Je n'ose me prononcer sur la question, qu'il appartient aux Anglais seuls de résoudre.

La langue anglaise exigerait l'emploi de plusieurs autres signes accessoires : un signe d'ac-

cent, un signe d'aspiration, un signe d'allongement, pour distinguer, par exemple, le son late (lête) *tard*, du son let (lèt) *laisser*, enfin un signe de jonction pour indiquer la liaison intime des sons ai dans *I* (Je), as, dans *house* (maison), dj, dans *judge* (juge), th, dans *church* (église), etc.

On pourrait multiplier ces signes si l'on voulait reproduire les nuances diverses qu'affectent la prononciation des voyelles anglaises. Mais l'usage me paraîtrait suffire pour régler ces nuances, qui n'ont pas, au moins en général, d'influence sur la signification des mots.

Langue hollandaise.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet hollandais comprend un c et un q, qui sont peu usités et presque toujours remplacés par k; une h, signe de l'aspiration, et la double lettre x.

L'i a un son moins clair que l'i français, et se prononce parfois comme un e un peu sourd.

L'o (ð) se prononce très-longuement dans certains mots.

Le v se prononce comme un f, mais parfois avec une légère nuance particulière.

La grande, on pourrait dire la seule difficulté de la prononciation de la langue hollandaise, concerne les doubles et triples voyelles qu'on appelle diphthongues, et qui sont très-nombreuses.

Plusieurs se prononcent avec des nuances toute particulières et variées, spécialement des nuances traînantes, qui exigeraient pour être représentées plusieurs signes accessoires distincts.

Langue danoise.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet danois comprend un h, signe d'aspiration rude, et la double lettre x, qui correspond à cs.

Le g, après une voyelle, se prononce d'une manière très-douce. Quelquefois on entend un q avec une nuance douce et mouillée.

Le j se prononce ï, avec une nuance un peu âpre.

Les voyelles sont tantôt brèves, tantôt longues.

La prononciation de la langue danoise soit par les Danois, soit par les Norvégiens qui la parlent, mais avec une prononciation bien différente de celle des Danois, est difficile pour les étrangers. Mais les nuances essentielles, celles que devrait reproduire l'écriture, se bornent à quatre ou cinq.

Langue suédoise.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet suédois proprement dit ne comprend que l'h, signe d'aspiration. On trouve de plus dans cer-

LANGUE ALLEMANDE.

tains mots d'origine étrangère le c, l'x et le z, qui se prononcent c, cs et s, et qu'on tend aujourd'hui à remplacer par k, cs et s.

La prononciation du suédois est douce, mais peu nette, et caractérisée par des nuances sourdes particulières.

Les voyelles sont tantôt longues, tantôt brèves, tantôt accentuées, tantôt sourdes.

L'o se prononce quelquefois s, avec une nuance toute particulière. L'u se prononce également s, mais avec une autre nuance. Le g, devant certaines voyelles, se prononce avec une nuance mouillée, tantôt comme un i, tantôt comme un r. Il en est de même du j, et quelquefois des lettres ng.

Il faudrait bien cinq ou six signes accessoires pour correspondre aux nuances essentielles de la langue suédoise.

Langue allemande.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet allemand comprend l'h, signe de l'aspiration, et les doubles lettres x (cs), et z (ts)

L'allemand s'écrit en général avec des caractères gothiques, dérivés de l'alphabet romain, et bien moins nets que les caractères romains. On se sert aussi de ce dernier alphabet en ce qui concerne l'écriture imprimée.

La prononciation de la langue allemande est plutôt rude que douce; elle est assez distincte. Seule, la détermination des douces et des fortes, des douces comprimées et des fortes comprimées, offre quelques difficultés, les Allemands tenant peu de compte de la différence qui sépare le son doux du son fort, et faisant entendre dans certains mots, et pour rendre la même lettre, tantôt l'un, tantôt l'autre.

Comme signes accessoires, l'allemand exigerait un signe d'accent, un signe d'aspiration, un signe de jonction, par exemple pour les doubles sons du *z* (*ts*), du *c* (*ts*), dans *citron* (*citron*), d'*ei* (*ai*), dans *ein* (*un*), d'*au* (*as*), dans *haus* (*maison*); et pour le triple son de *sc* (*sts*) dans *scene* (*scène*), et peut-être un signe d'allongement, si on ne laissait pas à l'usage seul le soin de déterminer chez certaines voyelles cette nuance, peu marquée d'ailleurs quand elle ne se confond pas avec l'accent.

Langue polonaise.

Outre les lettres indiquées au tableau, la langue polonaise comprend encore les lettres doubles, *c*, qui correspond à *ts*, et *x*, qui correspond à *cs*, et l'*i* ou *l* barrée qui se prononce comme un *l*, mais avec une nuance rude toute particulière. Suivant les cas, et pour faciliter cette prononciation, on fait entendre avant le *l* un *s* ou un premier *l*.

L'e se prononce d'une façon sèche très-nasale, comme un è un peu rude, et quelquefois même comme un ɛ.

L'h représente le plus souvent une aspiration très-rude, et quelquefois, surtout au commencement d'un mot, avant la voyelle a, un k également très-rude.

Le ż est un j guttural et sifflant.

L'alphabet polonais comprend encore plusieurs combinaisons de doubles consonnes : dz', qui correspond à j ou h, avec une nuance gutturale et sifflante, et qui, suivant les sons qui précèdent ou qui suivent, se prononce parfois jï, ou dï, ou hï, en conservant cette même nuance ; cz, qui correspond à th, avec la même nuance gutturale et sifflante, rz, qui se prononce comme ż, avec une nuance plus allongée.

Enfin la plupart des consonnes de la langue polonaise peuvent être surmontées d'un accent. Cet accent indique un son doux et mouillé, comme si elles étaient suivies d'un i qui se prononcerait à peine. Il en est particulièrement ainsi des lettres b', m', p', s', w'.

Six à huit signes accessoires seraient nécessaires pour représenter les nuances essentielles de la langue polonaise.

Langue russe.

La prononciation de la langue russe est généralement claire et agréable. Les différences de valeur et de qualité des sons s'y distinguent bien. L'alphabet, tiré du grec, est assez net et assez élégant.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet russe comprend les suivantes : 3 lettres appelées composées ; *ѣ*, qui correspond à *ts*, *ѣ*, qui correspond à *th*, *ѣ*, qui correspond à *hth* ; *ѣ*, qui correspond à un *i* sourd avec une nuance toute particulière, parfois à *ï* sourd, l'*ï* étant bref et faible ; *ѣ*, qui correspond à *is*, avec une nuance particulière ; *ѣ*, qui correspond à *ia*, et quelquefois à *o*.

ѣ et *ѣ* sont appelées lettres muettes ; elles sont toujours placées à la fin des mots. *ѣ*, dite muette dure, correspond à *ε* et se prononce peu ou point, comme en français. *ѣ*, dite muette douce, donne aux voyelles qui la précèdent un son mouillé, comme si elles étaient suivies d'un *ï* ; souvent aussi *ѣ* se prononce comme *í*, ou encore comme un *i* très-bref qui expirerait au moment même de la prononciation.

ѣ se prononce parfois *f* ; *ѣ* se prononce parfois *v*, ou indique une aspiration. *ѣ* se prononce quelquefois *ïe*, *ïo* ou *o* ; *ѣ* se prononce le plus sou-

vent en portant l'extrémité de la langue contre les dents, puis en la repliant contre le palais, ce qui lui donne une nuance analogue à celle de l'l barrée (l) polonaise.

Les Russes distinguent très-bien parmi leurs consonnes les douces, les dures (fortes) et les moyennes (liquides). Dans certains cas, les consonnes douces se changent en dures.

La langue russe a un accent bien marqué.

On voit par ces explications que la représentation des nuances essentielles de la langue russe exigerait l'emploi de cinq ou six signes accessoires au moins.

Langue hongroise.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet hongrois ou magyare comprend un *ú*, *s* allongé; un *u*, *u* allongé, et l'*h*, signe de l'aspiration.

L'*i* se prononce souvent avec une nuance allongée.

L'*a* et l'*â* se prononcent avec une nuance ouverte particulière, qui va parfois jusqu'à changer l'*a* en *o*, et l'*â* en *ò*.

zs représentent un *j* très-doux.

Il existe plusieurs doubles sons qui nécessiteraient un signe de jonction; ainsi : *cs*, qui corres-

pond à th ; ds, qui correspond à dh ; ty, qui correspond à tī ou cī, avec une forte nuance gutturale ; gy, qui correspond à gī et quelquefois à dī, avec la même nuance gutturale.

La prononciation du hongrois est assez distincte, et la détermination des sons, facile.

Il faudrait, pour représenter les nuances essentielles de la langue, un signe d'aspiration, un signe d'accent, un signe d'allongement, un signe de jonction, et peut-être un ou deux signes encore.

Langue arabe.

L'alphabet arabe, tant imprimé que manuscrit, est un des plus défectueux et des moins clairs qui soient employés.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet arabe comprend les lettres suivantes : ِ, signe d'allongement ; َ, signe d'aspiration très-légère ; َ, qui correspond à dj ; ُ, signe d'aspiration ; ُ, et ُ, d emphatique ; ُ, t emphatique ; ع, qui représente une nuance d'inspiration très-rauque et toute particulière, modifiant la qualité des voyelles, et ressemblant aussi dans certains cas à un k guttural ; غ, k très-dur, ou r grasseyé fortement, suivant les pays, dans les deux cas avec une nuance toute particulière ; ق, c avec une nuance gutturale ; ٥, ٥, aspirations légères et souvent in-

sensibles (1) ; *ʁ*, lettre double qui correspond à ll.

Le *ع* et le *غ* sont considérés par beaucoup d'auteurs comme sons ayant leur valeur propre, différente de celle de tout autre son. Quant à moi, je ne puis considérer le *ع* que comme une simple nuance, très-remarquable sans doute, mais ne jouant, comme les autres nuances, qu'un rôle, celui qui consiste à modifier la valeur des sons ; et le *غ*, tel que je l'ai entendu prononcer, m'a toujours semblé rentrer dans le son *k* ou dans le son *r*, et ne différer de l'un ou de l'autre que par sa qualité, très-caractérisée, il est vrai (2).

Les voyelles ne sont en général représentées dans la langue arabe que par des signes accessoires, dont la valeur est variable et très-peu nette.

Le *و* se prononce devant la plupart des consonnes, comme nos voyelles nasales.

Les signes accessoires destinés, soit à représenter les voyelles, soit à d'autres usages, sont nombreux, et viennent compliquer une écriture déjà fort défectueuse.

Ce qui complique singulièrement aussi l'étude des sons de la langue arabe, c'est que leur pro-

(1) Sur les aspirations de la langue arabe, v. M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Parrot, p. 185).

(2) Voir sur ce point M. Max Müller (*Leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Parrot, p. 170).

nonciation est loin d'être constante. Elle varie sensiblement de pays à pays, de peuple à peuple, même d'individu à individu. Il en est notamment ainsi pour le ع, comme nous venons de le voir; pour le ذ, que les uns prononcent d, les autres dz, les autres d, très-doux; pour le ص, qui se prononce tantôt comme s, tantôt avec une nuance emphatique.

Dans tous les cas, et quelle que soit la prononciation adoptée comme correcte, la représentation des nuances essentielles de la langue arabe exigerait au moins l'emploi de huit ou dix signes accessoires.

Langue turque.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet turc comprend les suivantes : ا, lettre muette, presque toujours surmontée d'une voyelle; چ, qui correspond à th; ح, signe d'aspiration; ص, s fortement articulé; ض, d légèrement aspiré ou z fortement articulé; ع qui, surmonté d'une voyelle, indique que cette voyelle doit être allongée; غ, g très-dur : cette prononciation se perd; ق, c guttural, avec une nuance rude, particulière; خ, signe d'aspiration légère; ي, double lettre, se prononce l.

Le ج, j, se prononce quelquefois avec une nuance gutturale.

LANGUE PERSANE.

Sept ou huit signes accessoires seraient nécessaires pour représenter les nuances particulières à la langue turque.

Langue persane.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet persan comprend les lettres suivantes : چ , qui correspond à dj ; ث , qui correspond à th ; ژ , qui devrait se prononcer, dans les mots dérivés de l'arabe, comme k, et se prononce vulgairement comme o ; خ , r aspirée, et ronflante, avec une nuance toute particulière ; ع , qui représente une nuance ou hiatus rauque, comme le bruit d'un hoquet léger, n'est usité que dans les mots dérivés de l'arabe, et se prononce moins emphatiquement que le ع arabe ; غ , r grasseyé ; ء ou آ , signe d'aspiration légère.

Les signes accessoires sont nombreux et représentent particulièrement, comme en'arabe, les voyelles, que les Persans prononcent très-peu distinctement. Les voyelles nasales se rencontrent seulement dans quelques mots tirés de l'arabe.

Dans une écriture rationnelle, huit ou dix signes paraissent nécessaires pour représenter les nuances essentielles de la langue persane.

Langue arménienne.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet arménien comprend encore les lettres suivantes : *թ*, t aspiré ; *ժ*, qui correspond à ts ; *հ*, signe de l'aspiration ; *ճ*, qui correspond à dz ; *գ*, qui correspond à tg ou tī avec une aspiration sur le g ou l'ī ; *դ*, qui correspond à th ; *ը*, qui correspond à dj ; *ռ*, r lingual dur et aspiré ; *յ*, qui correspond à ts ; *փ*, p aspiré ; *ք*, c aspiré.

ժ, qui se prononce j et quelquefois i, représente plus souvent une aspiration très-légère.

Il faudrait au moins trois signes accessoires pour correspondre aux diverses nuances d'aspiration de la langue arménienne, et plusieurs autres signes accessoires pour représenter les autres nuances particulières de cette langue.

Langue hindoustani.

La langue hindoustani s'écrit, soit avec les anciens caractères indiens ou dévanagari, soit avec des caractères arabes, ces derniers aidés de signes accessoires, comme dans la langue arabe.

L'alphabet dévanagari est bien supérieur à l'alphabet arabe. C'est un des mieux conçus et des plus beaux qu'on puisse imaginer. Il a malheu-

reusement un grave défaut, c'est que la complication de ses caractères en rend l'écriture manuscrite, même simplifiée, extrêmement longue et pénible.

Les lettres de l'alphabet hindoustani qui ne figurent pas au tableau ci-dessus sont nombreuses. Nous ne donnerons que leur forme dévanagari. Ce sont : अ, qui correspond à a ; ब, b aspiré et détaché légèrement ; क, p aspiré et détaché légèrement ; त, t très-doux ; थ, t aspiré ; द, t légèrement aspiré et prononcé en portant la pointe de la langue au milieu du palais ; त, le même t, sensiblement aspiré ; ज, qui correspond à dj ; ञ, le même, aspiré ; च, qui correspond à th ; छ ou च, le même aspiré ; ए, signe de l'aspiration ; व, d aspiré ; ड, d légèrement aspiré, et prononcé en portant la pointe de la langue au milieu du palais ; ढ, le même d, sensiblement aspiré ; ण, r prolongé ; ण, r plus prolongé encore ; ण, r prononcé en portant la langue au milieu du palais ; ण, le même r aspiré ; अ, a très-doux, ne se prononce pas sensiblement ; न, r redoublé, comme lorsqu'on se gargarise ; प, c doux et vif, se prononce en appliquant la racine de la langue au gosier.

इ indique un i bref, ई un i plus allongé ; उ indique un u bref, ऊ un u plus allongé ; ए, è, correspond aussi à a.

La langue hindoustani est peut-être, à raison de la richesse et de la variété des nuances qui la

distinguent, celle qui exigerait, dans une écriture rationnelle, l'emploi du plus grand nombre de signes accessoires. Il en faudrait au moins douze, dont dix rien que pour correspondre aux nuances que nous venons d'indiquer, savoir : un signe de jonction, un signe d'allongement, un signe d'adoucissement, un signe d'aspiration ordinaire, un signe d'aspiration avec détachement léger, un signe d'aspiration légère, un signe indiquant que t, d ou r doivent être prononcés en portant la pointe de la langue vers le milieu du palais ; trois signes indiquant que r doit être prolongé, plus prolongé encore ou redoublé.

Ces signes devraient de plus être cumulés parfois sur la même lettre.

Langue malaise.

L'écriture malaise offre l'un des exemples les plus frappants de l'application de l'alphabet arabe à une langue dont la prononciation diffère profondément de la prononciation arabe. Aussi le résultat de cette application laisse-t-il beaucoup à désirer.

Quelques-unes des lettres indiquées au tableau ne s'emploient que dans les mots dérivés de l'arabe.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alpha-

bet malais comprend les suivantes : ج, qui correspond à dj ; ث, qui correspond à th ; ح, signe d'aspiration légère ; ذ, qui correspond à dz, quelquefois à z, et ne s'emploie que dans les mots dérivés de l'arabe ; ذ, j, qui ne se rencontre que dans les livres savants, mais n'existe ni dans la langue, ni dans l'écriture usuelle ; ض, qui se prononce dl, quelquefois d, et ne s'emploie que dans les mots arabes ; ط, qui se prononce tl, quelquefois l, et ne s'emploie que dans les mots arabes ; ع, qui ne se prononce pas ; ق, e aspiré, • ou s, signe d'aspiration légère ; غ, qui correspond à nī, avec une forte nuance nasale.

ع correspond parfois à nī et plus souvent aux voyelles nasales, dans les deux cas, avec une nuance toute particulière où la nasalité est exagérée.

Le malais emploie de plus les signes accessoires usités dans la langue arabe.

Les nuances essentielles usitées dans la langue malaise ne paraissent pas nombreuses. Cinq ou six signes accessoires suffiraient probablement pour les représenter.

Langue javanaise.

La langue javanaise est, après la langue malaise, la principale des langues parlées en Océanie. Elle

n'a pas emprunté l'alphabet arabe, sauf en ce qui concerne huit caractères qui remplacent dans certains mots les caractères javanais, et que nous jugeons inutile de reproduire.

La forme des caractères javanais est compliquée et peu nette, mais ils n'en forment pas moins un alphabet d'une composition bien plus satisfaisante que celle de l'alphabet arabe.

Outre les lettres indiquées au tableau, l'alphabet javanais comprend les suivantes : *am*, caractère muet ; *an*, qui correspond à th ; *aw*, d, se prononçant avec une nuance tirée de l'application de la langue contre le palais ; *as*, qui correspond à dj ; *at*, t, se prononçant avec une nuance tirée de l'application de la langue contre le palais ; *ang*, qui correspond à ng, avec une nuance particulière.

Quatre ou cinq signes accessoires paraissent devoir suffire à la représentation des nuances essentielles de la langue javanaise.

Langue chinoise.

Les Chinois ne peuvent prononcer les liquides ni les douces, sauf le z, qu'ils articulent mal et très-rarement, ni les douces comprimées, sauf le j. La nasale á, avec une nuance particulière et peu agréable, est fréquente, la nasale ø très-rare. Il existe de doubles sons réunis qui nécessiteraient

un signe de jonction, particulièrement ts, th, fü, et beaucoup de doubles voyelles. Le chinois n'a pas d'aspiration ; il a un accent.

La prononciation toute particulière des mots syllabiques qui composent la langue chinoise est fort difficile à acquérir pour les étrangers ; mais la langue ne comporte que peu de nuances devant être reproduites dans l'écriture écrite.

A côté du chinois proprement dit, il existe en Chine un grand nombre de dialectes voisins (1), sur lesquels je n'ai pu me procurer de renseignements suffisamment certains pour les reproduire.

Langue japonaise.

Les Japonais se servent pour écrire leur langue tantôt de caractères chinois, tantôt de divers alphabets rudimentaires, dont le principal est le katakana. Le katakana comprend quarante-trois lettres, représentant pour la plupart de doubles sons, et offrant une valeur des plus variables. Aussi ai-je renoncé, à raison de cette absence de précision, à les faire figurer dans mon tableau.

Le r des Japonais est peu accentué et se prononce souvent l ; le p est rare ; le f est parfois peu

(1) V. sur ce point M. d'Escayrac de Lauture (*Le langage, son histoire, ses lois, etc.*, p. 54).

244 DES PRINCIPES DE L'ÉCRITURE PHONÉTIQUE,
accentué, presque insensible, ainsi que l'i et l's à
la fin des mots.

Outre les signes accessoires que comporteraient
ces particularités, l'alphabet japonais devrait com-
prendre un signe d'aspiration, un signe d'allon-
gement, et un signe de jonction, notamment pour
les doubles sons ts et th, qui sont très-fréquents.

FIN.

TABLEAU

DES CARACTÈRES LE PLUS ORDINAIREMENT EMPLOYÉS POUR REPRÉSENTER, DANS LES PRINCIPALES LANGUES PARLÉES, LES SONS DE VALEUR DIFFÉRENTE.

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

	Pages
CHAP. I. Question de la réforme de l'orthographe et de l'écriture universelle, son opportu- nité.....	1 4
CHAP. II. Antécédents de la question.....	4
CHAP. III. Méthode suivie par l'auteur et plan de l'ouvrage.....	14

DEUXIÈME PARTIE.

De l'écriture phonétique, et du nombre et de la nature
des sons qui entrent dans la composition du langage,
et qu'elle doit reproduire.

CHAP. IV. Origine et modifications successives de l'écriture.....	25
CHAP. V. De la fixité des sons que peut émettre l'appareil vocal de l'homme.....	33
CHAP. VI. Des deux sortes de caractères différents des sons qui entrent dans la composition du langage.....	36
CHAP. VII. De l'appareil vocal de l'homme et de son fonctionnement.....	40

CHAP. VIII. De la limitation du nombre des sons de valeur différente que peut émettre l'appareil vocal de l'homme	47
---	----

TROISIÈME PARTIE.

Fixation et classification des sons qui entrent dans la composition du langage.

CHAP. IX. Recherche des sons articulés de valeur différente que peut émettre l'appareil vocal de l'homme et qui entrent dans la composition du langage.....	59
CHAP. X. Classification des sons qui entrent dans la composition du langage.....	66
CHAP. XI. Des voyelles.....	70
CHAP. XII. Des consonnes	82
CHAP. XIII. Des différences de qualité des sons...	101
CHAP. XIV. De la distinction à faire entre les caractères communs aux sons de toutes les langues et les caractères particuliers aux sons de certaines langues.....	107
CHAP. XV. De la distinction à faire entre les signes destinés à représenter les différents sons du langage.....	121
CHAP. XVI. Signes proposés pour représenter les différents sons du langage.....	125

QUATRIÈME PARTIE.

De la transcription, au moyen de l'écriture universelle, des écritures actuelles et principalement de l'écriture française et des tempéraments que comporte cette transcription.

CHAP. XVII. De la transcription des écritures ac-	
---	--

TABLE DES MATIÈRES.	247
tuelles et des difficultés que présente cette transcription	141
CHAP. XVIII. Les difficultés et tempéraments que comporte l'établissement d'une écriture universelle, ne sont pas de nature à faire renoncer à l'idée de réaliser la transcription de toutes les langues au moyen de cette écriture.....	147
CHAP. XIX. Des vices de l'orthographe française..	156
CHAP. XX. Du mode de procéder et des conditions à observer pour la réforme de l'orthographe et la transcription de l'écriture française..	164

CINQUIÈME PARTIE.

Des résultats pratiques que donnerait la réforme des écritures actuelles et spécialement de l'écriture française.

CHAP. XXI. Des avantages pratiques qui résulteraient de la réforme des écritures actuelles et spécialement de l'écriture française.....	173
CHAP. XXII. Des objections auxquelles donne lieu, au point de vue pratique, la réforme des écritures actuelles et spécialement celle de l'écriture française.....	183
CHAP. XXIII. Aperçu des mesures à prendre pour vulgariser l'écriture réformée	201

APPENDICE.

Transcription de différents passages de la littérature française	205
Sons et signes employés dans les principales langues parlées.....	219

FIN DE LA TABLE.